

UNITÉ DES CHRÉTIENS

**LES DROITS
DE
L'HOMME**



Numéro 37 - Janvier 1980 - 11 francs

UNITÉ DES CHRETIENS

●
Revue trimestrielle
de formation et d'information
œcuméniques
●

Rédaction - Administration

17, rue de l'Assomption,
75018 Paris Tél. 647.73.57

Abonnement pour la France :

Simple : 42 F par an
De soutien : 80 F par an
Etranger : 55 F par an
A verser au C.C.P. Unité des
Chrétiens - 34.611.20 C - La Source

Abonnement pour la Belgique :

S'adresser au P. Philippe Liessens,
35, rue Duquesnoy, 1000 Bruxelles-1.
240 F.B. (simple) - 260 F.B. (soutien)
par an à verser au
— C.C.P. Unité Chrétienne
000.0216165-49 Bruxelles

Abonnement pour le Canada :

S'adresser au P. Armand Desautels,
A.A., « Unité des Chrétiens », Mont-
martre canadien, 1679 Chemin St-
Louis, Québec. Qué. G1S 1G5
\$ 7 par an.

Abonnement pour la Suisse :

Pour la rédaction, s'adresser à M.
l'Abbé Edmond Chavaz, 165, route
de Ferney, 1218, Grand Saconnex.
Pour l'administration, s'adresser à
Mlle Madeleine Bovey, C. C. P.
12.22220 « Unité des Chrétiens »,
15, Parc Dinu-Lipatti, 1225 Chêne-
Bourg, 17 F.S. (simple) - 30 F.S.
(soutien) par an.

L'abonnement part obligatoirement
du premier numéro de l'année : les
abonnés qui souscrivent en cours
d'année reçoivent les numéros déjà
parus. L'abonnement est renouvelé
automatiquement pour l'année sui-
vante, à moins de demande de rési-
liation reçue par le secrétariat de
la revue avant la fin de l'année
ou du renvoi du numéro de janvier
avec la mention « refusé ».

Pour tout changement d'adresse
prière de joindre 5 F.F.

— Directeur de la publication :
Jacques Desseaux.
— Secrétaire de rédaction :
Jérôme Cornélis.

IMPRIMERIE DE LA CENTRALE
10, rue de l'Hospice, 62301 Lens
N° C.P.P.A.P. 51562

SOMMAIRE No 37

Pages

EDITORIAL

Pierre Toulat et Jacques Desseaux : « Travailler au respect des
Droits de l'Homme là où nous sommes » 1

DOSSIER :

LES DROITS DE L'HOMME

1) La perspective historique dans les Eglises.

Jean-Marie Aubert : Dans l'Eglise Catholique 3
Antonie Van As-Arioni : Chez les Quakers ou la Société des Amis .. 5
Elisabeth Behr-Sigel : Chez les Orthodoxes 6
Roger Mehl : Dans la Tradition Protestante 8

2) Déclarations et Conventions.

Jean-Bernard Marie : Les Conventions internationales des Droits
de l'Homme :
des instruments pour l'action 10
Textes des Pasteurs des Eglises de France 13

3) Des combats pour l'homme.

André Jacques : Quels droits pour les peuples 14
Henri et Hélène de Soos : Les plus pauvres dans nos sociétés 16
Guy Aurenche : Questions et propositions
pour la vigilance en France 17
Pierre Rivière : Un principe en question : la non-ingérence 19

4) Présence chrétienne : témoignages.

Violaine Montsarrat : Pour une lecture biblique sur l'homme 21
Témoignages de moniales, engagées dans l'ACAT 21
Charles L'Eplattenier : Un œcuménisme désintéressé 22
M.J. Boitard : L'œcuménisme vécu 23
Claude Richard-Molard : Pourquoi l'ACAT en plus? 23
Nicole Renard : Corps et âmes 24
Nicole Geblesco : Pourquoi avoir choisi de faire partie
d'Amnesty International 24

ACTUALITE

Jérôme Cornélis : Jalons sur la route de l'Unité 25
Le Pape Jean-Paul II
à Constantinople en 3ème page de couverture

Couverture : Petite réfugiée d'un camp palestinien. (Photo Oikoumène)
Pour cette enfant, dans un camp de réfugiés palestiniens, quels droits ?

“Travailler au respect des Droits de l'Homme là où nous sommes” (1)

par Pierre Toulat et Jacques Desseaux

De la Déclaration universelle des Droits de l'Homme...

Parler des droits de l'homme est devenu le fait de beaucoup de groupes et d'associations, de par le monde. Les gouvernements aussi s'en préoccupent, au moins sur le mode du discours... C'est que, sous tous les cieux, des hommes méprisent, répriment, assassinent d'autres hommes. Malgré les grandes déclarations auxquelles ils ont souscrit, des Etats en prennent à leur aise avec la dignité des personnes. La conscience de l'humanité en est heurtée au point que, de tous côtés, prend forme une protestation. Il est insupportable, en effet, que des responsables politiques fassent ou laissent périr des opposants et en parlent comme s'ils étaient simplement « disparus » - qu'un empereur frappe et tue des

enfants - que des dirigeants révolutionnaires éliminent physiquement leurs compatriotes par centaines de milliers - que l'Africain noir soit réduit à une existence précaire sous prétexte qu'il est Noir - qu'un citoyen soit arrêté, emprisonné ou déporté pour des années parce qu'il a rappelé au gouvernement de son pays des engagements constitutionnels pris à la face du monde - que 800.000.000 d'hommes soient ou deviennent « prisonniers de la pauvreté absolue ».

Le 10 décembre 1948, alors que les peuples prenaient conscience des traitements barbares qui avaient provoqué ou accompagné la guerre, les gouvernants de toutes les nations, unis afin qu'un tel retour des choses soit désormais impossible, proclamaient la nécessité d'un régime de droit, « pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression » et reconnaissaient comme la plus haute aspiration de l'homme « l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère ».

L'Assemblée générale des Nations Unies, après avoir ainsi adopté et proclamé la Déclaration Universelle des Droits de l'homme, avait recommandé aux Etats membres de ne négliger aucun des moyens en leur

pouvoir pour publier solennellement le texte de la Déclaration et « pour faire en sorte qu'il soit distribué, affiché, lu et commenté principalement dans les écoles et autres établissements d'enseignement, sans distinction fondée sur le statut politique des pays ou des territoires ».

...à la Déclaration des Droits de l'enfant

Le 20 novembre 1959, l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait, à l'unanimité de ses 78 pays membres, la Déclaration des droits de l'Enfant. Aujourd'hui cette Déclaration a été signée par tous les pays représentés à l'O.N.U., soit environ 130! L'esprit de ce document est reflété dans le préambule, qui déclare, entre autres, que « l'humanité se doit de donner à l'enfant le meilleur d'elle-même ». Nombre des droits et libertés énoncés dans la Déclaration avaient déjà été mentionnés dans la Déclaration de 1948 et dans d'autres documents antérieurs. Mais la communauté internationale était convaincue que les besoins particuliers de l'enfant étaient si urgents qu'ils nécessitaient une déclaration spéciale distincte.

Les principes et les valeurs de ces deux déclarations de 1948 et de 1959, bafouées et contredites par tant de « raisons d'Etat » et de comportements égoïstes ou totalitaires, sont toujours les points de repère communs pour tous les hommes recherchant une manière de vivre conforme à leur destinée (2) « pier-

Associés, attention

La cotisation 1980 à l'Association internationale et interconfessionnelle pour l'Unité des Chrétiens, est à verser dès maintenant.

Utilisez l'encart dans le N° 36 d'UDC ou la formule recto-verso dans le présent numéro.

Merci d'effectuer votre versement dès maintenant et de nous éviter ainsi de coûteux rappels.



Pour les enfants réfugiés
du Cambodge,
le droit à la vie.

(1) Recommandation de l'Assemblée générale du Conseil œcuménique des Eglises, Nairobi, 1975.

(2) En ce qui concerne la négation des droits de l'enfant voir le rapport d'Amnesty international d'octobre 1979, qui dénonce les tortures et les sévices dont sont victimes les enfants dans 21 pays. Ce rapport est un véritable tour du monde de l'horreur et de l'infamie.

re milliaire sur la route longue et difficile du genre humain » a dit Jean-Paul II de la déclaration de 1948 dans son discours à l'ONU (3).

Eglises et droits de l'homme

Les Eglises, au cours de l'histoire, ont eu un rôle ambigu quant à la promotion et à la défense des droits de l'homme. De ce fait, d'aucuns voudraient qu'elles se taisent et méditent sur le temps d'autrefois où certains de ses membres jugeaient et condamnaient sans aménité. Mais s'en tenir là, ce serait faire injure à l'histoire car les Eglises ont aussi été les témoins et les interprètes du message biblique qui reste l'une des sources de ce parti pris pour l'homme et pour sa dignité en quoi consiste la défense des droits de l'homme. Nombre de chrétiens sont à l'origine de faits et gestes qui, dans la marche de l'humanité, illustrent et réalisent le souci de l'homme pour l'homme. C'est pourquoi, dans ce numéro, une évocation historique permet de mettre en perspective l'engagement des différentes Eglises ou sociétés religieuses dans la promotion des droits de l'homme et leurs responsabilités dans leur violation.

Dans le temps présent, pasteurs et membres des Eglises apportent une contribution, individuelle et collective, à ce mouvement profond pour l'homme qui provient des sources diverses de la pensée humaine. D'un certain point de vue, les Eglises disent la même chose que tout le monde : un homme est un homme, tout homme est sujet de droits et, en raison des autres hommes, il en découle pour chacun des devoirs. Elles savent, en le disant, de qui elles tiennent pareille conviction : l'homme est créature et image de Dieu et les hommes ont une telle valeur aux yeux de Dieu que, pour eux, Il s'est donné en Jésus Christ. Cette lumière sur l'homme n'est pas réservée aux

Abonnés, attention

Votre abonnement s'est terminé avec le Numéro d'octobre 1979. (N° 36).

Pour le renouveler, utilisez l'encart dans ce N° 36 ou la formule recto-verso dans le présent numéro.

Merci d'effectuer votre versement dès à présent et de nous éviter ainsi de coûteux rappels.

Associations et organismes pour les droits de l'homme

- **Ligue des Droits de l'Homme**, créée en 1898, au moment de « l'affaire Dreyfus » : 27, rue Jean-Dolent, 75014 Paris.
- **Fédération internationale des Droits de l'homme**, constituée par les Ligues des Droits de l'Homme nationales. Elle est reconnue comme organisation non gouvernementale accréditée auprès de l'ONU et auprès du Conseil de l'Europe : 27, rue Jean-Dolent, 75014 Paris.
- **Amnesty International**, mouvement mondial de défense des Droits de l'Homme. Fondation : en Angleterre, en 1961. L'association jouit du statut consultatif auprès de l'ONU, de l'UNESCO et du Conseil de l'Europe. Adresse de la section française : 18, rue de Varenne, 75007 Paris.
- **Mouvement contre le racisme et pour l'unité des peuples (M.R.A.P.)**. Fondation : au moment de la Résistance. Il a le statut consultatif auprès de l'ONU : 120, rue Saint-Denis, 75002 Paris.
- **CIMADE**, service œcuménique d'entraide. Fondation : 1939 : 176, rue de Grenelle, 75007 Paris.
- **Le Comité Catholique contre la faim et pour le développement**. Fondation : 1961 : 47, quai des Grands-Augustins, 75006 Paris.
- **Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT)**, fondée en 1974 : 252, rue Saint-Jacques, 75005 Paris.
- **Mouvement A.T.D. - Quart Monde** : 107, av. du Gl. Leclerc 95480 Pierrelaye.

D'autres associations, dont les objectifs sont plus vastes ou plus orientés vers un service (travailleurs immigrés - prisonniers - réfugiés politiques - handicapés - éducation à la paix, etc..) luttent, par là même, pour les droits de l'homme.

Dans leur champ propre, les syndicats sont aussi des lieux de lutte pour la reconnaissance des droits sociaux et individuels.

Les Eglises ont établi des instances de vigilance dont la responsabilité inclut le combat pour les droits de l'homme. Ainsi, la Commission sociale, économique et internationale de la Fédération protestante de France et la Commission française « Justice et Paix », qui œuvrent souvent en commun.

chrétiens ; quiconque ne la refuse pas peut s'en trouver conforté.

Tandis qu'elles combattent aussi pour les droits de l'homme, les Eglises doivent s'interroger elles-mêmes sur leur propre pratique de respect de ces droits en leur propre sein. En 1971, le Synode des Evêques sur la justice, à Rome, reconnaissait qu'il s'agissait là d'une affaire de crédibilité : « Si l'Eglise catholique doit témoigner de la justice, elle reconnaît que quiconque ose parler aux hommes de justice doit d'abord être juste à leurs yeux. Il faut donc examiner avec soin les procédures, les possessions et le style de vie de l'Eglise ».

Un combat universel

Les luttes pour les droits des hommes - individus et peuples - prennent des formes différentes pour chacun. L'essentiel est de délimiter le champ d'action où pouvoir engager efficacement son intelligence et ses forces. Ce combat est universel. Il est à mener pour des hommes d'autres continents dont il nous est dit pourquoi et comment ils sont maltraités, dans la peur et l'isolement. Intervenir pour eux alors que, dans notre propre pays, nous avons des moyens de parler et d'agir, ce n'est pas nous ingérer dans les affaires des autres, c'est porter assistance à personnes en danger. Mais, l'attention à ce qui se passe d'intolérable sur d'autres terres ne peut

nous faire oublier qu'en France même, la vigilance s'impose.

Une humanité cassée dont « la demeure est Dieu »

L'ACAT qui fut à l'origine de notre dossier sur la Torture (4) est aussi à l'origine du présent dossier dont nous voulons remercier tous les collaborateurs. L'ACAT engage ses forces pour le respect de l'article 5 de la Déclaration universelle :

« Nul ne sera soumis à des tortures, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ». Dans ce combat, à la fois limité et illimité, des hommes et des femmes découvrent d'autres exigences évangéliques et d'autres actions nécessaires. La prière du psalmiste devient leur propre prière :

« Dieu qui fais justice, Seigneur, Dieu qui fais justice, parais, lève-toi, juge de la terre, Et rends aux orgueilleux ce qu'ils méritent.

(...) Serais-tu l'allié d'un pouvoir [corrompu] Qui engendre la misère au mépris [des lois ?

On s'attaque à la vie de l'innocent, Le juste que l'on tue est déclaré [coupable ».

(Ps. 93, 1-2, 20-21)

(3) Cf. Documentation catholique, 21 octobre 1978, N° 1772, p. 874.

(4) U. D. C. N° 25.

DANS L'ÉGLISE CATHOLIQUE

par Jean-Marie Aubert (*)

C'est devenu un lieu commun d'évoquer le retard pris par l'Eglise catholique en matière de reconnaissance des droits de l'homme, au point que pour une certaine opinion publique le christianisme est resté étranger à la promotion historique de ces droits, auxquels l'Eglise catholique s'est ralliée récemment, à partir de Jean XXIII et de Vatican II. En fait, la question n'est pas si simple et doit être envisagée sous différents aspects que nous ne pouvons que simplement évoquer ici : aspect négatif d'un certain comportement séculaire chrétien, et néanmoins rôle positif, mais souvent méconnu, joué par la pensée catholique dans l'élaboration moderne de ces droits.

Une histoire qui n'a rien d'exemplaire

Il faut d'abord reconnaître que l'histoire de l'attitude de l'Eglise à l'égard des droits de l'homme n'a rien de bien exemplaire. Que ce soit sous l'Empire romain christianisé ou tout au long du Moyen Age ou sous l'Ancien régime des monarchies absolues, durant ces longs siècles de civilisation chrétienne, on constate que de nombreux hommes d'Eglise n'ont pas répugné à réprimer la liberté, à encourager la torture ou légitimer les guerres même offensives. L'Inquisition, avec sa pratique de la torture judiciaire et des peines corporelles atroces, reste le symbole de ce mépris de l'homme et de ses droits ; certes, les historiens modernes ont nuancé le jugement à porter sur cette institution, surtout sous sa forme espagnole au service du pouvoir politique ; mais il n'en reste pas moins que c'étaient des hommes d'Eglise qui en étaient les responsables.

A une époque plus récente, on retrouve sous une autre forme ce refus des droits de l'homme dans la méfiance cléricale envers l'idée même de liberté ou de tolérance, dont le Syllabus reste l'exemple le plus connu. Même si les papes modernes, depuis Léon XIII, ont défendu tel ou tel droit de l'homme, il a

fallu attendre Jean XXIII pour voir entrer dans le langage de l'Eglise le terme de « droits de l'homme » avec la reconnaissance effective de la réalité humaine qu'il recouvre. Aussi, cette récente « conversion anthropologique » de l'Eglise ne peut faire oublier que la moderne diffusion et reconnaissance des droits de l'homme s'est presque continuellement effectuée en opposition avec le catholicisme trop souvent identifié avec le conservatisme social et politique, en collusion avec des régimes qui niaient les droits de l'homme. Ce devrait nous paraître ahurissant de songer qu'en fait la défense des droits de l'homme était, dans un passé encore récent, synonyme d'anticléricalisme. Effectivement nous avons rarement été massivement présents pour défendre tel ou tel droit de l'homme (une minorité de catholiques dans ce sens n'y

change rien) ; et généralement c'est sous la pression des événements que nous y sommes venus. Par exemple, la condamnation universelle de l'esclavage par l'Eglise ne date que du siècle dernier ; auparavant n'était condamné que l'esclavage des chrétiens. De même, il a fallu que le marxisme nous précède et nous inquiète pour que l'Eglise prenne officiellement la défense des droits des travailleurs et dénonce les abus du capitalisme. Enfin c'est devant la menace pour ses propres libertés et affrontée à la persécution religieuse, que l'Eglise s'est mise, depuis quelques décades, à défendre globalement les libertés réprimées par les régimes politiques totalitaires.

Un blocage politico-religieux

Mais alors surgit la question : Comment en est-on arrivé là ? Comment l'Eglise n'a-t-elle pas perçu dans les revendications modernes vers la liberté un écho de la libération annoncée par l'évangile (par exemple, Luc, 4, 18-21), au nom même de l'égalité de tous les hommes, tous créés à l'image de Dieu et appelés à la même destinée ? Une sorte de blocage politico-religieux, le même qui se retrouvait dans l'Inquisition, fut en grande partie responsable de cette situation.

En effet, depuis le XVI^{ème} siècle, face à la formation d'un monde nouveau symbolisé par la Renaissance, le siècle des Lumières et la Révolution française, monde désacralisé et centré sur le progrès et l'exaltation de la liberté, trop d'hommes d'Eglise ne surent pas discerner, à travers cette mise en question d'un passé séculaire, l'émergence d'authentiques valeurs et des droits de l'homme. Habités à lier la Foi et son expression institutionnelle au monde politique et culturel hérité de la chrétienté médiévale, où le temporel était en étroite symbiose avec le spirituel, ils ne purent que condamner en bloc ce mouvement d'émancipation, sans démêler des excès condamnables les légitimes conquêtes de l'homme. Ils ont spontanément rejeté cet élan vers la liberté, hantés qu'ils étaient par le respect de l'ordre établi, voyant en lui comme le



Le Pape Jean-Paul II, précédé de deux anciens déportés, visite Auschwitz, ce « golgotha du monde contemporain... où les droits de l'homme furent bafoués, anéantis ».

* Professeur à l'université de Strasbourg II.

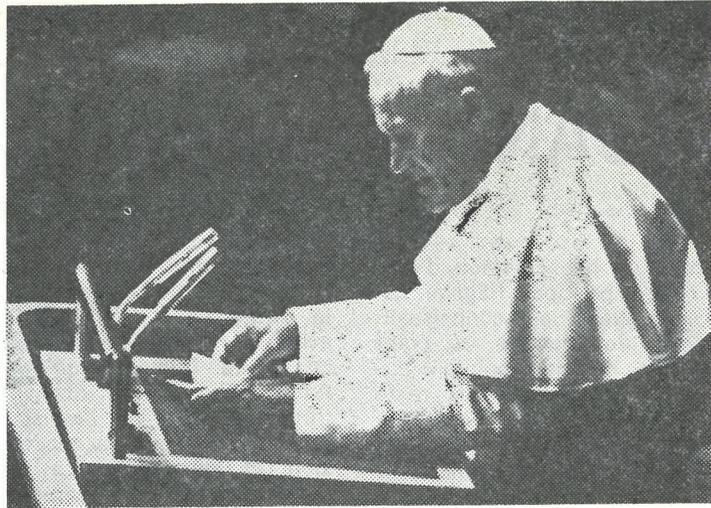
reflet de l'ordre éternel des choses voulu par Dieu, ne percevant pas ce que cet ordre social pouvait souvent cacher de désordres, d'injustices ou d'oppressions. Aussi, la plupart des révolutions qui ont enfanté le monde moderne furent-elles souvent dirigées à la fois contre l'ordre politique ancien et contre l'Eglise.

Certes, avec le recul du temps, nous percevons mieux désormais la vraie nature des nouvelles valeurs (le progrès, la démocratie, la liberté, etc...) qui émergeaient lentement et qui, à la décharge des chrétiens d'alors, recélaient de profondes ambiguïtés. Ainsi, la liberté instaurée par la Révolution française n'apporta pas que des bienfaits; car sous la forme du libéralisme économique sans frein condamné par l'Eglise au XIXème siècle, cette liberté fut à l'origine de la plus grande injustice des temps modernes représentée par la condition prolétarienne (la fameuse « question sociale », désormais élargie aux dimensions du monde dans le sous-développement du Tiers-Monde).

Aussi malgré un long « absentéisme » de l'Eglise à l'égard du mouvement historique et séculier qui est à l'origine du monde actuel, il faut bien créditer au bilan positif de l'action de l'Eglise la défense de plusieurs droits de l'homme par les papes modernes, dont l'aboutissement en fut Vatican II, dans sa tentative de rencontrer le monde moderne et nouer avec lui, un dialogue en vérité.

Le « droit naturel » selon Saint Thomas inclut le droit à la liberté

Mais il y a plus. Les historiens modernes ont montré que, malgré les apparences, il faut attribuer une origine chrétienne (catholique et protestante) à ces droits de l'homme proclamés par la Révolution française (nous ne pouvons pas parler ici de la proclamation des droits dans la Déclaration d'Indépendance américaine, de 1776, qui est aussi très explicite). En effet, l'élaboration doctrinale de ces droits, malgré son caractère sécularisé et laïque, fut l'héritière de tout un courant théologique né à la Renaissance et s'enracinant lui-même dans la théologie et la science canonique du Moyen Age. De nombreux historiens anglo-saxons et allemands (tels J.-B. Scott, E. Reibstein, H.F. Wright, etc... et plus récemment J. Muldoon) ont démontré de façon précise une véritable filiation et dépendance historique reliant aux grands théologiens (surtout espagnols) de la Renaissance (surtout philosophes et juristes qui furent à l'origine de la doctrine des



Le discours que Jean-Paul II prononça le 2 octobre dernier à la tribune de l'O.N.U. fut un vibrant plaidoyer pour les droits de l'homme.

droits de l'homme du XVIIIème siècle, telle qu'elle passa dans les déclarations révolutionnaires.

A la source de ce mouvement, il faut placer le grand théologien du XIIIème siècle, Saint Thomas d'Aquin, auteur d'une célèbre doctrine sur le droit naturel. Au passage, remarquons que, si cette expression de « droit naturel » est actuellement très dévaluée en raison de l'utilisation répressive (contre la liberté) qui en fut faite plus récemment, elle ne la comportait pas à l'origine, puisqu'elle incluait essentiellement le droit à la liberté. Synthétisant les apports de la pensée antique (surtout Aristote et le stoïcisme), du droit romain et de la spéculation des Pères de l'Eglise sur la loi naturelle (comme expression du vouloir divin, créateur sur l'homme), Saint Thomas montra que tous les hommes sont participants d'une réalité, la nature humaine à la fois corporelle et spirituelle, exprimant la vocation fondamentale de l'homme, et reliant les êtres humains entre eux, dans une radicale égalité de droits, de devoirs et de destin.

Après plusieurs siècles de décadence, la théologie catholique connut à partir du XVIème siècle, un extraordinaire renouveau, celui de la scolastique espagnole. Cette théologie de la Renaissance, tout en reprenant l'héritage doctrinal de Saint Thomas le développa en l'appliquant aux nouveaux problèmes soulevés par les découvertes des Temps modernes, principalement celle du Nouveau Monde. L'existence des populations indiennes d'Amérique, les luttes entreprises par un La Casas pour défendre leurs droits, suscitèrent en

Espagne une intense réflexion théologique sur les implications du droit naturel dans l'attitude à avoir envers des populations non-chrétiennes. Parmi les pionniers de ce renouveau théologique, il faut citer le jésuite F. Suarez et le dominicain F. de Vitoria, le fondateur du droit international.

Au point de départ de cette renaissance doctrinale, il y eut un effort pour universaliser sans limites le droit naturel, dans le sens amorcé par saint Thomas : ce que la simple nature humaine raisonnable permet à tout homme ne peut être contraire à l'évangile (car tous deux ont la même origine divine); c'était en fait briser le vieux cadre de la chrétienté médiévale privilégiant les chrétiens; désormais les non-chrétiens sont reconnus comme sujets des mêmes droits que les chrétiens. Cette affirmation qui contient déjà l'égalité des droits de l'homme entraînait les conséquences suivantes développées par ces théologiens : égalité de tous les peuples et individus, droit naturel à des relations pacifiques et à la communication entre tous les groupes humains, juste répartition des ressources de la terre, solidarité interhumaine exigeant la protection des moins favorisés, etc... Mais, surtout, tout cet ensemble doctrinal est conçu comme une exigence naturelle exprimant un idéal à réaliser, celui de la communauté mondiale postulée par un droit naturel coextensif à toute l'humanité et source de tous les droits de l'homme. On mesure mal de nos jours la nouveauté d'un tel enseignement, tellement il est devenu commun, idéal acceptable aussi bien par les chrétiens que par les non-chrétiens, et faisant passer de l'idée

de chrétienté à celle de communauté internationale indépendante de toute confession.

Une doctrine catholique diffusée par les protestants !

Mais le plus remarquable en l'affaire, ce fut que, grâce à l'expansion politique de l'Espagne des Habsbourg, cette révolution doctrinale d'origine catholique trouva ses plus ardents diffuseurs dans le monde universitaire protestant, principalement par la médiation des universités de la Hollande alors sous la domination et l'influence espagnole. De là, ce mouvement des idées se répandit dans les universités germaniques et dans le monde des philosophes et juristes (tels H. Grotius, F. Pufendorf et plus tard Ch. Wolff, etc...), la plupart protestants et dont certains, tel Grotius, furent d'ardents œcuménistes ; il s'agissait en fait des fondateurs de l'École du Droit naturel, caractéristique du siècle des Lumières, et à l'origine de la pensée politico-philosophique qui est une des composantes de notre monde issu de la Révolution Française. Cette école (XVIIème-XVIIIème siècles), malgré les reproches qui lui furent faits au XIXème siècle (comme abstraite, trop déductive et ignorante de l'histoire), a néanmoins fortement contribué à créer l'humanisme universaliste dont les Encyclopédistes et J.J. Rousseau furent en France les principaux représentants et qui s'incarna dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Et ainsi, étrange paradoxe, les hommes d'Eglise qui, tout au long du XIXème et dans la première moitié du XXème siècle, ont boudé l'idéal signifié par les droits de l'homme, psychologiquement liés dans leur esprit à la Révolution Française, n'ont pas su reconnaître qu'il s'agissait dans ces droits, du lointain héritage de la grande théologie du Moyen Age et de la Renaissance, et finalement du message évangélique.

L'actuelle reconnaissance de ces droits par l'Eglise catholique, principalement dans leur expression dans la Déclaration des Nations Unies de 1948, ne doit pas donner l'impression de la simple récupération d'un héritage laissé par elle à l'abandon. Dans une grande sincérité (avec humilité aussi) il convient de reconnaître le mérite de ceux qui l'ont fait fructifier (même quand ils l'ont fait en luttant contre l'Eglise) en nous situant au premier rang du combat actuel pour la promotion de ces droits de l'homme, expression de son inaliénable dignité.

LES QUAKERS OU LA SOCIÉTÉ DES AMIS

par Antonie Van As-Arioni

Les Quakers ne constituent pas une Eglise. Le nom propre de leur communauté est « La Société religieuse des Amis ». A Paris, il y a un Centre Quaker International, 114, rue de Vaugirard, 6ème. En 1974, l'un de ses membres, Antonie van As-Arioni, est invité à une réunion sur la torture, à Versailles. De cette réunion est née l'ACAT. Antonie s'y engage. Elle dit comment elle réalise ainsi une tâche conforme à l'idée de la Société des Amis.

« Pourquoi me suis-je lancée, une fois surmontée la barrière de ma soi-disant fatigue, avec tant de confiance dans cette action au nom des Quakers ?

Les Quakers ou Amis ont une relation très pacifique avec Dieu. C'est une relation directe, sans dogmes ni intermédiaires. L'homme est enfant de Dieu. Il est porteur d'une étincelle divine, d'une lumière intérieure qu'il reconnaît en chaque être humain, sans distinction de rang, de classe, de race. Dieu donne sa lumière à chaque créature mais c'est la tâche de l'homme de faire luire cette lumière. Il est comme une chandelle allumée par l'Esprit, mais pour que la flamme ne s'éteigne pas et qu'elle rayonne, il ne faut jamais s'éloigner de Dieu et être toujours à l'écoute, non seulement dans le silence, dans la méditation du culte, mais aussi bien au plein des activités journalières.

La recherche personnelle de la lumière Intérieure pourrait mener à trop d'individualisme. Cependant, les Quakers ressentent les impulsions de la Lumière, comme les poussant à s'unir. Ils ne cherchent qu'une chose : « découvrir la volonté de Dieu pour y obéir ».

La Lumière Intérieure n'est pas différente pour chaque individu, elle est l'unique et vraie Lumière qui éclaire tout homme venant au monde.

La lumière pousse à agir

Dès le début du Quakérisme, il y a trois cents ans, jusqu'à aujourd'hui, nombre d'Amis se sont sentis poussés à obéir à leur guide intérieur. Ils se sentent appelés à agir. Ils se sentent concernés par des situations intolérables. Une telle personne présente ce « concern » à son groupe (meeting) pour que l'on fasse une action commune. Si, cependant, le groupe ne se sent pas concerné, ou ne peut obtenir l'accord de tous les membres, la personne en question agira à titre personnel si l'appel lui semble pressant.

Tel fut le cas, précisément, de John Woolman (Quaker 1720-1772). Il devait

faire, dans une petite ville américaine, les contrats d'achat et de vente des esclaves noirs. Il lui parut impossible d'accepter ce travail. Il quitta son poste et commença à voyager. Il se mit à visiter les chefs des plantations en disant : « La foi chrétienne et l'esclavage sont inconciliables, le Noir étant aussi bien une créature de Dieu, porteur de cette étincelle divine, nous n'avons aucun droit d'en faire une marchandise ». Il tâchait aussi de convaincre les Quakers qui avaient eux-mêmes des esclaves. Pourtant, il fallut attendre trente ans après sa mort pour que la Société des Amis déclare qu'il n'était plus permis à un Ami d'avoir des esclaves !

C'était soixante ans avant l'abolition aux USA.

Les Quakers ont aussi lutté pour l'amélioration des prisons où la misère et la décadence étaient intolérables, ils ont lutté dans des hôpitaux, ils ont surtout été présents sur les champs de bataille, tout en refusant de porter des armes eux-mêmes.

Ce sont des pacifistes, des non-violents fervents et l'on trouve partout leurs « Ambassades de Paix ».

Est-il étonnant que les Amis se soient tout de suite ouverts à l'appel pour l'abolition de la torture ? Combien j'ai été heureuse d'avoir écouté la petite voix intérieure qui m'envoyait à Versailles !

En Angleterre, à la même époque, Erik Baker, Quaker et co-fondateur d'Amnesty International, lançait une campagne contre la torture parmi les Amis anglais. Il suivait avec beaucoup d'intérêt le développement de l'ACAT et se sentait très encouragé. J'ai envoyé des lettres de nouvelles en anglais aux Quakers, un peu partout dans le monde, pour les mettre au courant de l'action contre la torture en France, dans l'espoir qu'ils seraient les moteurs qui mettraient en marche une pareille action dans leur propre pays.

Notre conviction est que le tortionnaire, lui aussi, porte en lui la Lumière Intérieure. Le tortionnaire ne peut tomber si bas qu'il ne reste tout de même Enfant de Dieu. Il se fait le plus grand mal à lui-même. Il pense être fort, vainqueur, et dominer l'autre mais, bien que faisant tout pour éteindre sa propre lumière, il ne peut jamais détruire cette étincelle divine dans sa victime. Notre lutte est pour libérer tous ceux qui souffrent dans leur corps, sans oublier que ceux qui se plongent dans la haine et la destruction ont plus besoin encore de libération pour retrouver leur propre âme et pour redevenir davantage enfants de Dieu ».

CHEZ LES ORTHODOXES

par Elisabeth Behr-Sigel

Un clivage onéreux

Issu principalement de la philosophie des Lumières et de certains courants du protestantisme « non-conformiste » anglo-saxon, propagé par la franc-maçonnerie, le langage qui exalte les droits de l'homme a pu être regardé comme étranger à la Tradition de l'Eglise orthodoxe. Assimilé à un produit du rationalisme occidental, interprété comme l'expression d'une orgueilleuse auto-affirmation de l'homme contre Dieu - ce qu'il était parfois effectivement, mais contre l'idole d'un Dieu imaginé comme le Père castrateur, soutien d'un ordre social injuste - il suscitait la méfiance des milieux chrétiens. Ce fut le cas notamment en Russie au milieu du 19ème siècle (1). Cette méfiance - il faut le souligner - était le fait non seulement de conservateurs bornés mais de chrétiens sincères et éclairés comme le furent les grands penseurs slavophiles. Dostoïevski lui-même, si sensible au mystère de la liberté humaine qu'il oppose à l'organisation du Grand Inquisiteur, voit dans le langage des droits de l'homme, tel qu'il est proféré par l'intelligentsia athée révolutionnaire, une illusion, voire une supercherie démoniaque. A l'opposé, quand, dans une lettre célèbre à Gogol, l'évangile de la jeunesse progressiste, l'écrivain occidentaliste BELINSKI réclame « l'éveil du peuple au sentiment de la dignité humaine, des lois plus justes, l'abolition du servage et des châtiments corporels », il oppose ces exigences de la conscience à ce qu'il nomme « le mysticisme » et « le piétisme » de l'Eglise orthodoxe. Clivage funeste, aveuglement de part et d'autre, justement dénoncés par le grand théologien russe, contemporain de Dostoïevski, Alexandre Boukharev (1822-1871) (2). Dans une œuvre qui aujourd'hui apparaît prophétique, Boukharev appelle les chrétiens au discernement des esprits et à un approfondissement créatif du

dogme de la divino-humanité du Christ qui en dégage les implications existentielles. Mais il fut, selon sa propre expression, « un prophète clamant dans le désert ». Le peuple russe paiera ce schisme spirituel au siècle suivant, de l'hécatombe de millions de victimes innocentes.

Face aux désastres du 20ème siècle, n'est-il pas temps aujourd'hui pour nous chrétiens - car nous sommes tous coupables - de revenir à l'enseignement sur l'homme de l'Ecriture et des Pères, non pour le répéter stérilement d'une façon toute formelle mais de manière qu'il illumine nos consciences de cette Lumière qui est le Christ lui-même, face aux exigences de l'heure présente, ici et maintenant.

Le témoignage de l'Ecriture et des Pères

Les Pères de l'Eglise incontestablement ne parlent pas des « droits de l'homme ». Mais, sur le fondement de l'Ecriture, ils exaltent la dignité humaine qui a sa source en Dieu, dans la Parole divine créatrice et rédemptrice.

« Dieu créa l'homme à son image, à l'image de Dieu il le créa, homme et femme il les créa » (Gen. 1, 27). Déchiffrées à la lumière de la révélation christique, du Prologue de Jean, de Galates 4, 27-29, de Ephésiens 1, 9-10, ces paroles du récit biblique de la création constituent la pierre d'angle de l'anthropologie patristique. En elles s'exprime le dessein pour l'homme du Dieu « ami de l'homme » (philanthropos), comme le nomme la liturgie de Saint Jean Chrysostome, du Dieu dont « la gloire, dit Saint Irénée de Lyon, est l'homme vivant ». Bloc erratique, pierre d'attente mystérieuse et énigmatique à l'entrée de l'Ancien Testament, l'idée de la création de l'homme à l'image et vers la ressem-

blance de Dieu ne prend son sens véritable que dans le rayonnement qui émane du Dieu-Homme. C'est en ce lieu de Dieu qui est le Christ « image du Dieu invisible » (Col. 1, 15) et en celle qui, Mère de Dieu (Theotokos), personnifie l'espérance d'une humanité nouvelle, remplie de grâce - gratia plena - que l'homme se reconnaît selon sa vérité, selon sa destination authentique désirée, voulue par le Créateur. Destinée à laquelle il lui appartient de librement acquiescer, « en risquant le coup », selon l'expression familière, d'un spirituel orthodoxe moderne.

L'orthodoxie ne reconnaît ni la juxtaposition, parfois durcie en opposition, de la nature et de la grâce, ni l'antinomie insurmontable, dans certaines systématisations théologiques, de la grâce et de la liberté humaine. La création de l'homme à l'image et vers la ressemblance de Dieu signifie, pour les Pères grecs, que l'homme, posé comme un sujet personnel en face du Dieu personnel - un Dieu qui dit « je » et qui, en l'appelant, lui dit « tu » - est porteur d'un dynamisme, d'une étincelle, d'un souffle divin. Naturellement - c'est-à-dire conformément à sa véritable nature - ce dynamisme oriente l'homme vers Celui en qui seul, selon la parole de Saint Augustin, son cœur inquiet peut trouver le repos. Mais ceci sans annihiler sa liberté créée. Le Dieu « ami de l'homme » attend de l'homme qu'il a aimé le premier, la réponse libre de la foi, de l'espérance et de l'amour. Pour expliquer ce mystère, Grégoire de Nysse, véritable fondateur de l'anthropologie chrétienne, emploie l'image d'un miroir mobile. En s'inclinant vers Dieu, il devient lui-même lumière et renvoie la lumière reçue sur le monde qui, à son tour, devient lumineux. En se détournant de Dieu, il devient ténébreux et enténébre aussi la terre. Le soleil de l'homme est le Dieu-Homme, le Christ. En se tournant vers lui - en se « convertissant » - le disciple découvre, en même temps que le visage du Père, sa propre humanité qui le rend capable d'humaniser la terre. Le Fils de Dieu ne s'est pas revêtu de notre humanité comme d'un vêtement d'emprunt ou d'un masque. Il a assumé tout l'humain - hormis le péché - pour le vi-

A tous nos lecteurs et amis nous offrons nos vœux pour 1980. Que le Seigneur leur donne de recevoir toujours davantage l'Unité, selon sa Volonté, en eux-mêmes, dans leurs familles et milieux de vie, pour sa Gloire et le Salut des hommes.

(1) C'était - il ne faut pas l'oublier - l'époque du Syllabus (1864) dans la sphère du catholicisme occidental. La situation se présentait différemment au sein de peuples orthodoxes à l'intérieur de l'empire ottoman, peuples qui aspiraient passionnément à l'indépendance nationale et à l'expression d'une identité que l'Eglise orthodoxe les aidait à préserver.

(2) Cf. E. BEHR-SIGEL, Alexandre Boukharev, un théologien de l'Eglise orthodoxe russe en dialogue avec le monde moderne (Paris, Beauchesne, 1977).



Le Père Dimitri Doudko, prêtre orthodoxe russe, père de deux enfants, bien connu pour ses prises de position en faveur du droit à la liberté religieuse. Récemment il dénonçait l'assassinat d'un prêtre et d'un évêque dans son pays.

vifier, le sanctifier, le transfigurer ou - comme disent fortement les Pères - le déifier.

Fils de Dieu, en communion parfaite avec le Père, il désigne les plus humbles, les plus pauvres, les plus pécheurs des hommes comme ses frères en qui brille mystérieusement son image. Cette image, selon l'anthropologie orthodoxe, n'est pas quelque partie de l'homme - fût-ce ses facultés supérieures, la pensée, la raison, comme étaient tentés de le croire les Pères grecs. L'image se trouve dans l'abîme insondable, mystérieux du cœur (« l'homme est un mystère » dit Grégoire de Nysse), centre dynamique de la personne humaine orientée en sa totalité psychosomatique vers le Dieu-Homme. Le péché, qui est séparation de Dieu et dislocation de l'humanité, peut pervertir, désorienter l'image, l'empêchant d'aboutir à sa fin véritable, qui est son illumination par le Christ-Lumière. Il ne saurait l'anéantir. « Aussi l'image - inaliénable - peut-elle devenir ressem-

blance ou dissemblance, jusqu'aux dernières limites : celle de l'union avec Dieu... par la grâce... celle de la déchéance extrême que Plotin appelait le lieu de la dissemblance ». (3) Cependant, même au fond de cette dissemblance brille l'image indestructible. Le Christ est descendu dans nos enfers. Puissant choryphée, il entraîne toute l'humanité, en la multiplicité des personnes, dans son ascension vers le Père, l'appelant à entrer dans la ronde divine, dans la vie totalement partagée, la vie totalement donnée de la vivifiante Trinité. (4)

Pour qui possède ou plutôt qui est possédé par cette vision, tout visage humain est sacré car translucide, en foi et espérance, à la lumière divine qui émane du Dieu-Homme. Tel est le fondement de la vénération des icônes du Christ et des Saints. Comprise en son sens véritable et profond, cette vénération n'est pas idolâtre; elle invite à respecter et à aimer l'image de Dieu enfouie en chaque être humain sous les décombres du vieil homme, image dont la lumière christique peut, à tout instant, percer en chacun ses propres ténèbres et les ténèbres du monde.

Vision céleste et réalité historique

Cette vision sacrale, christocentrique de l'homme, dira-t-on, est exaltante et profonde. Mais quel est son impact? Qu'en est-il de la praxis?

« Il n'existe pas de mur de séparation entre la spiritualité et l'éthique » (5), écrit un auteur orthodoxe connu sous le pseudonyme « Un moine de l'Eglise d'Orient ». Affirmation qui est conforme à l'Evangile et à l'enseignement des Pères. Cependant, la simple honnêteté oblige à reconnaître que les chrétientés orthodoxes ont souvent manqué au respect de la dignité de l'homme - inséparable du respect de la liberté posée en lui par Dieu - ainsi qu'au souci de la justice dans les rapports sociaux. Dénoncé déjà par Grégoire de Nysse au 4ème siècle comme incompatible avec la vision chrétienne de l'homme, l'esclavage, sous la forme du servage (étendu et durci sous le règne de Catherine II, (amie des philosophes) ne fut aboli dans la Russie orthodoxe qu'au 19ème siècle - sous la pression de l'opinion progressiste et des nécessités économiques. Une éthique personnelle austère pouvait aller de pair avec l'exploitation des paysans pauvres et des ouvriers, avec l'intolérance, la persécution des schismatiques tels

les Vieux-Croyants ou des membres de certaines sectes protestantes, avec le mépris des croyants d'autres religions et, en particulier, des juifs. Trop souvent, là où ils étaient majoritaires - dans l'ancienne Russie, dans certains Etats orthodoxes modernes - les orthodoxes ont été tentés de confondre la réponse libre de la foi avec l'adhésion forcée à un corps de doctrine, garantissant la cohésion de la société religieuse et politique, et le zèle pour la Vérité divine avec l'asservissement des esprits. Les vicissitudes peut-être providentielles de l'Histoire éloignent aujourd'hui cette tentation. Cependant, l'auteur cité plus haut constate avec regret que « les Eglises orthodoxes restent souvent silencieuses quand il est question des droits de l'homme, de la liberté et de la dignité des êtres humains ». Il ne s'agit pas de juger. Ce silence peut avoir des excuses. Il s'explique tout à la fois par la situation précaire où plusieurs de ces églises tentent de survivre sous des régimes totalitaires, par d'antiques habitudes de soumission mais aussi par la difficulté réelle de transcrire dans le registre d'une culture historique transitoire, d'une culture aujourd'hui à l'Est comme à l'Ouest profondément sécularisée, le mystère éternel entrevu dans l'expérience spirituelle. Cette difficile et toujours imparfaite transcription-inscription fait partie pourtant du ministère prophétique de l'Eglise. Elle est proposée comme une tâche primordiale au sacerdoce royal de tous les baptisés. Beaucoup d'orthodoxes - et en particulier les jeunes - (6) prennent aujourd'hui conscience de cet appel dont ils assument le risque avec courage et abnégation.

Une récente rencontre internationale de la jeunesse orthodoxe (Paris, 23-8 - 2-9-79) était centrée sur le service des hommes et le témoignage à l'Evangile libérateur dans le monde d'aujourd'hui.

Au Moyen Orient, le Mouvement de la jeunesse orthodoxe arabe (M.J.O.), sous la conduite des métropolitains Georges Khodre et Ignace Hazim(ce

(3) V. Lossky. A l'image et à la ressemblance de Dieu (Paris, Aubier-Montaigne, 1967).

(4) L'icône pascale traditionnelle représente le Christ descendu dans les enfers, relevant d'une main puissante et attirant à lui le couple humain, Adam et Eve. De même la célèbre icône de la Sainte Trinité de Roublev suggère la participation - grâce à l'oblation sacrificielle du Fils de la société humaine (signifiée par un édifice) au dynamisme d'amour de la vie trinitaire.

(5) A Monk of the Eastern Church, Orthodox Spirituality, New Appendix (1ère édit. Londres, 1945).

(6) Cf. « Les séminaires religieux et philosophiques à Moscou ». Document in SOP n° 40, juillet-août 1979, 14, rue Victor-Hugo 92400 Courbevoie; « Après le colloque de Crète sur la diaconie », SOP n° 34, janvier 1979; « La diaconie liturgique » (Alexandre Papaderos), SOP n° 33, décembre 1978.

Cet article était rédigé quand nous avons appris l'arrestation à Moscou de Mme Tatiana Vélikanova et du Père Gleb Yakounine, tous deux membres notoires de l'Eglise orthodoxe et connus pour leur militance en faveur des droits de l'homme. Faisant suite à la condamnation, en janvier dernier, d'Alexandre Ogorodnikov, fondateur du séminaire religieux et philosophique de Moscou, ces arrestations illustrent le lien intime qui unit aujourd'hui la renaissance spirituelle au sein de l'Orthodoxie en URSS et le combat pour la liberté et la dignité humaine.

dernier élevé il y a quelques mois à la chaire du Patriarcat d'Antioche) s'attaque aux problèmes graves de la malnutrition, de l'absence de scolarisation et d'évangélisation d'une population traumatisée par une guerre cruelle et interminable. Apportant des secours à tous, sans distinction de parti et de religion, le M.J.O. affirme cependant sa solidarité avec le peuple palestinien spolié et nié dans son droit à l'existence.

Dans un tout autre contexte, en U.R.S.S. (mais aussi en Roumanie et en d'autres pays de l'Est de l'Europe), des orthodoxes, prêtres et laïcs confondus, sont aujourd'hui persécutés pour la Justice, une justice qui est celle du Royaume des cieux mais qui est aussi appelée à éclairer la justice terrestre dans un pays socialiste. « En Russie, à présent, écrit le Père Dimitri Doudko, on ne peut croire autrement qu'en se trouvant près du Christ cloué sur la Croix... Beaucoup de ceux qui se trouvent sur le Golgotha ont cru et demandent au Christ de se souvenir d'eux dans son Royaume. Ils représentent le bon larçon. L'autre blasphème encore mais, qui sait, peut-être lui aussi demandera-t-il un jour au Christ de se souvenir de lui... Le Golgotha, ce ne sont pas des souffrances tout simplement mais des souffrances qui mènent à la Résurrection et à l'illumination des hommes » (7).

Il est permis d'espérer que l'épreuve traversée depuis 50 ans prépare un puissant renouveau, renouveau de la liberté en Christ par l'Esprit-Saint - au sein d'une Eglise qui, en tant qu'institution, a connu des défaillances mais où n'ont jamais manqué les saints et les prophètes connus ou inconnus. Je pense à S. Tikhone de Zadonsk exhortant, au XVIII^{ème} siècle, les pauvres serfs à prendre conscience de leur dignité de fils de Dieu ; au jeune moine inconnu qui, lors du progrome de Tomsk en 1905, s'élança, brandissant une croix, au milieu de la foule furieuse en criant : « Pour-quoi battez-vous mon frère ? » (8) ; à l'admirable témoignage de l'archimandrite Spiridon, véritable Saint-Vincent de Paul orthodoxe, partageant au début de ce siècle, la vie des bagnards en Sibérie, compatissant à leur misère et proclamant tout haut leur éminente dignité (9).

Puisse le grain semé par ces vrais disciples du Christ lever dans notre Eglise, oui, puisse le grain foulé aux pieds par les hommes, dans le monde, lever et devenir, au milieu du monde, « un arbre où les oiseaux du ciel viennent faire leur nid ».

(7) Cf. Les entretiens du Père Doudko, in *ISTINA* n° 3, 1976, pp. 315-316.

(8) Père Gillet, *Communion in the Messial*, P. X, note 1 (Londres, 1942).

(9) Cf. Archimandrite Spiridon, *Mes Missions en Sibérie*. Traduction par P. Pascal (1ère édit. 1950).

DANS LA TRADITION PROTESTANTE

par Roger Mehl (*)

Il ne fait pas de doute qu'à l'heure actuelle, les Eglises issues de la Réforme sont profondément soucieuses de la défense des droits de l'homme. Le Conseil Oecuménique des Eglises témoigne de l'acuité de ce souci par tous les travaux, colloques, interventions dont il assume la responsabilité.

Un document de l'Alliance réformée mondiale, publié en 76, a étudié les fondements théologiques des droits de l'homme et il donne des directives pratiques aux Eglises. Le fondement des droits de l'homme, rappelle ce document, est l'alliance scellée par Dieu entre l'homme créé à son image et Lui-même. L'homme est donc le partenaire de Dieu, ce qui lui confère une éminente dignité. Cette préoccupation des Eglises de la Réforme d'établir et de sauver les droits de l'homme, est-elle récente ou s'enracine-t-elle dans leur tradition ?

Un seul droit : obéir à Dieu !

Si l'on se reporte aux confessions de foi dans lesquelles les Eglises ont exprimé au XVI^{ème} siècle leur doctrine théologique et leur vision de l'homme, la notion de droits qui appartiendraient à tout homme en tant qu'homme en est absente.

On y trouve la notion de loi mais l'accent est mis principalement sur le respect de l'autorité d'où émane cette loi. La confession d'Augsbourg, en 1530, après avoir rappelé que les chrétiens sont tenus d'être soumis aux autorités, ajoute bien que « si le commandement des autorités ne peut être suivi sans péché, il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes ». Mais le droit qui est ici souligné est le droit d'obéir à Dieu. C'est le seul que l'homme possède absolument. La *Confessio gallicana* (1559), dite de La Rochelle, d'inspiration calviniste, dans les deux articles qu'elle consacre à la cité et à l'Etat, rappelle également la soumission aux autorités qui exercent au nom de Dieu, le ministère de la répression. On retrouve le même style de pensée dans la Confession des Pays-Bas ou dans la Confession écossaise. Partout l'accent est mis sur le pouvoir répressif des magistrats à l'égard de ceux qui n'obser-

vent pas les commandements (en gros, le Décalogue) sans que naisse l'idée que ce pouvoir répressif pourrait rencontrer une limite dans les droits de l'homme.

L'anthropologie sous-jacente à ces textes est la vision d'un homme soumis d'abord à Dieu, ensuite à ceux qui le représentent sur terre. Parler des droits de l'homme ou de sa dignité serait apparu comme une offense à Dieu, car, devant Lui l'homme n'est rien. La crainte de ressusciter l'idée d'un mérite de l'homme paralysait toute recherche d'un droit de l'homme. Sans doute cette conception de l'homme a-t-elle été durcie par souci politique car les adeptes de la Réforme étaient souvent présentés comme des révoltés et des séditeux. Mais nous pensons que les circonstances n'expliquent pas tout. Convaincue que l'homme est fondamentalement pécheur, la Réforme a pensé qu'il était bon qu'il fût soumis aux autorités.

Luther a été le chantre de la liberté chrétienne, de la libération du croyant à l'égard de toute loi. Mais à ses yeux, cette liberté n'était entière que dans la foi. Le père, le magister, puis le prince sont les maîtres que Dieu nous donne. Certes, Luther établit la distinction entre le bon prince et le tyran mais celui-ci est avant tout celui qui ne respecte pas l'ordre de Dieu. Son apparition ne peut être qu'un châtement pour des hommes qui se sont montrés désobéissants. Ce n'est pas que Luther ne se soit pas soucie des droits de l'homme. Il a multiplié à l'égard des princes les appels et les rappels pour qu'ils respectent les droits de leurs sujets. Mais c'est bien aux princes que cette exhortation s'adressait et il ne s'agissait nullement d'un faire-valoir des droits par l'homme lui-même. Dans une vision de l'homme et de la société où chacun a une place bien définie à l'intérieur d'une hiérarchie réputée stable, il n'y a pas de place pour la revendication des droits. Si l'homme, créature de Dieu, a des droits, ce n'est pas à lui d'en prendre la défense.

Chez Calvin, apparaît fort discrètement l'idée d'un droit de résistance au tyran, droit qui n'est pas confié à tout homme, mais seulement aux

* Professeur à l'université de Strasbourg.



La longue marche des Camisards pour avoir le droit d'être différents.

corps intermédiaires tenant eux aussi leur mandat de Dieu.

La Réforme n'a pas ignoré la notion de droit naturel, si importante dans la tradition scolastique, mais elle ne s'en est servie que discrètement car la théologie naturelle dont il émanait, était tenue pour responsable de l'affadissement de la théologie révélée.

Le droit d'être différent

Il semble donc impossible de trouver dans le discours de la Réforme un point d'appui pour une tradition des droits de l'homme. Mais autre chose est le discours de la Réforme, autre chose l'événement de la Réforme. L'événement spirituel et social que fut la Réforme a, en fait, considérablement revalorisé l'homme et ouvert la voie aux droits de l'homme.

Du point de vue spirituel, le primat accordé à la foi personnelle, c'est-à-dire à la relation de confiance avec Dieu, sans aucune médiation de l'autorité ecclésiastique, sans le secours de l'intercession des saints, devait conférer à l'homme une éminente dignité. Concevant la foi comme une relation personnelle et libre avec Dieu, la Réforme a du même coup, valorisé le partenaire de cette alliance avec Dieu. Ainsi valorisés par leur dialogue avec Dieu, les protestants, lorsqu'ils seront persécutés, vont réclamer du Roi le droit de rendre à Dieu un culte conforme à la norme qu'ils trouvent dans l'Écriture. La notion explicite de droits de l'homme est encore absente de leur pensée, elle ne pénètre que par le seul biais du droit de servir Dieu comme Il veut être servi. Car les protestants partagent avec leurs adversaires catholiques l'idée que seule la vérité a des droits. Ils ne demandent pas la liberté pour les incroyants, les libertins et les hérétiques.

Mais en rompant l'unité religieuse de l'Occident, en instituant un plu-

ralisme religieux de fait, la Réforme a créé ce droit fondamental : le droit d'être différent. Jusque là, l'Occident n'avait reconnu de droits qu'à ceux - à l'exception des Juifs - qui étaient pleinement intégrés à l'organisation socio-religieuse. Pas de droit pour l'excommunié. Avec la Réforme, l'hérésie s'installe, s'organise en Eglise reconnue. Les deux confessions coexistent vaille que vaille et s'affirme ainsi le droit d'être autre par un libre choix. Or les droits de l'homme n'ont de chance de s'établir que si est préalablement reconnu ce droit à la différence. La notion d'égalité n'acquiert sa pleine signification que s'il s'agit de l'égalité d'hommes non point conformes à un modèle unique mais différents les uns des autres.

La postérité de la Réforme

Dès 1581, dans un ouvrage de Junius Brutus, pseudonyme qui cache probablement Philippe Duplessis-Mornay, « De la puissance légitime du Prince sur le peuple et du peuple sur le Prince », le discours de la Réforme rejoint l'événement. Partant du principe classique qui légitime la résistance au prince lorsque celui-ci agit contre la loi de Dieu - résistance réservée cependant aux autorités constituées et non aux personnes privées - Junius Brutus met l'accent sur le droit collectif du peuple et oriente sa pensée vers une monarchie à la fois constitutionnelle et populaire où le roi reçoit la loi du peuple et est tenu de la respecter. Ainsi apparaît l'idée d'un droit démocratique où la pré-éminence de la loi sur la volonté du pouvoir va jusqu'à contester au roi même le droit de grâce...

Désormais le discours protestant sur les droits de l'homme a pris forme. Les événements (en France, les guerres de religion, la persécution, la guerre des Camisards) lui donnent de plus en plus de vigueur. Ce discours reste un cri feutré, mais vigoureux (« Les soupirs de la Fran-

ce esclave qui aspire après la liberté » - 1689 -, le « Mémoire » et « La Dime royale » - 1689 et 1693 - de Vauban) jusqu'au jour où il sera relayé par celui des philosophes.

Dans les pays anglo-saxons, le discours protestant est devenu acte, inspirant les différents « covenants », « bills », « rights » qui jalonnent l'histoire de l'Angleterre et de l'Amérique du Nord, et seront autant de pactes de résistance, de libération et d'affirmation des droits de l'homme face au pouvoir despotique. Ces textes - et le protestantisme en général - ont-ils eu une influence sur la Déclaration française des Droits de l'Homme? Les ennemis de la Révolution et du protestantisme ont soutenu cette thèse. On peut en tout cas affirmer que les protestants ont largement contribué politiquement et idéologiquement à la naissance et l'affermissement de la IIIème République. La République et les droits de l'homme apparaissent dans de nombreux textes comme répondant à une exigence de la conscience protestante. De même, la constitution démocratique des Eglises de la Réforme a paru à beaucoup de non-protestants comme un modèle pour la République.

Une notion qui fait pourtant difficulté...

Pourtant la notion même de « droits de l'homme », c'est-à-dire de droits appartenant de façon inaliénable à l'homme en tant qu'homme, n'est pas sans faire difficulté à l'intérieur de la théologie protestante. Dans la pensée protestante le droit de l'homme n'appartient pas à la « nature de l'homme » mais dérive seulement de l'exigence souveraine de Dieu. Il n'est pas évident d'insérer un concept comme celui des droits de l'homme, qui a reçu son contenu moderne d'une culture sécularisée, dans une vision christologique où tout est grâce et où rien ne peut être de droit. Il est toutefois possible de dire avec divers théologiens que les droits de l'homme, de tout homme, croyant ou non-croyant, trouvent leur fondement dans le projet rédempteur de Dieu.

La réflexion protestante sur les droits de l'homme peut alors s'éclairer dans cette formule de Karl Barth : « Du moment que Dieu s'est fait homme, l'homme est la mesure de toutes choses »...

(Ce texte a été tiré, avec l'autorisation de l'auteur, d'une étude plus complète publiée par la Revue d'Histoire et de Philosophie religieuses (1978, n° 4), sous le titre : « La Tradition protestante et les Droits de l'Homme ». (p. 367-377).

LES CONVENTIONS INTERNATIONALES DES DROITS DE L'HOMME

DES INSTRUMENTS POUR L'ACTION

par Jean-Bernard Marie (*)

Un vide juridique quasi-total, telle était la situation dans laquelle se trouvaient les droits de l'homme au niveau international jusqu'à ce que l'Assemblée générale de l'O.N.U. proclame au soir du 10 décembre 1948, à Paris, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. La Charte des Nations Unies avait bien, trois ans auparavant, introduit les droits de l'homme et les libertés fondamentales parmi les buts principaux de la nouvelle Organisation mondiale, mais sans définir ces droits et sans prévoir un système particulier permettant de les garantir.

Trente et un an après son adoption, force est de constater que la Déclaration Universelle a servi de base pour la construction d'un véritable édifice de normes internationales relatives aux droits de l'homme puisque sans même tenir compte des multiples Déclarations internationales qui ont pu être adoptées, on peut compter une quarantaine de conventions consacrées spécifiquement aux droits de l'homme actuellement en vigueur qui créent des obligations juridiques précises pour les Etats qui les ont ratifiées.

« Déclaration » et « convention », deux réalités juridiques à distinguer

Tout d'abord, afin d'éviter des méprises parfois fréquentes, il convient de préciser qu'il existe une différence sur le plan juridique entre une Déclaration et une Convention sur les droits de l'homme. Une Déclaration exprime les principes et précise les normes sur lesquels s'accorde l'ensemble des Etats Membres d'une organisation internationale et qui doivent inspirer et guider l'action des gouvernements ; une Déclaration n'a pas un caractère juridiquement obligatoire et elle n'est soumise ni à la signature, ni à la ratification d'un Etat ; aussi, dans des situations concrètes, on ne peut se référer qu'au vote positif d'un

Etat lors de l'adoption d'une Déclaration qui se fait généralement à l'unanimité. Est-ce à dire qu'une Déclaration des droits de l'homme n'est qu'un vœu pieux qui n'a aucun poids dans la pratique ? Certainement pas : le rayonnement et l'autorité acquis par la Déclaration Universelle, l'impact produit par la Déclaration des droits de l'enfant au cours de l'année 1959, le sursaut provoqué par la Déclaration sur la torture, constituent, entre autres, autant de démonstrations du contraire.

Une Convention sur les droits de l'homme qui fait souvent suite à une Déclaration adoptée dans un même domaine, est un traité international qui crée des obligations juridiques à l'égard des Etats parties ; une Convention (ou Pacte, ou Charte), généralement adoptée dans le cadre d'une organisation internationale, est soumise à la ratification des Etats et ce n'est que lorsque le nombre de ratifications exigé par chaque Convention est atteint que celle-ci entre en vigueur, c'est-à-dire que des obligations précises s'imposent aux Etats parties. A la différence d'une Déclaration, une Convention comprend des dispositions de mise en œuvre spécifiques. Dès lors, on peut invoquer les engagements internationaux contractés par un Etat partie.

Parmi les Conventions relatives aux droits de l'homme qui ont été adoptées ces trente dernières années, on peut distinguer plusieurs catégories qui permettent de saisir avec plus de clarté l'étendue du champ qu'elles couvrent. En premier, nous trouvons les **Conventions générales** qui concernent l'ensemble des droits de l'homme ou un groupe important de ceux-ci ; ces Conventions sont fondamentales et leur nombre limité permet de les citer.

1 - Dans le cadre universel (ONU), il s'agit des deux Pactes qui garantissent les droits proclamés dans la Déclaration Universelle :

— le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Protocole s'y rapportant (en vigueur depuis 1976) ;

— le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (en vigueur également depuis 1976).

2 - Dans le cadre régional (c'est-à-dire pour l'instant, le Conseil de l'Europe et l'Organisation des Etats Américains), ce sont :

— la Convention européenne des Droits de l'homme (en vigueur depuis 1953) et ses Protocoles ;

— La Charte Sociale européenne (en vigueur depuis 1965) ;

— la Convention américaine relative



Le « mur » qui cerne Berlin-Ouest sur les 120 km de sa périphérie prive des familles du droit de se rencontrer et de circuler librement.

ASSOCIES

Avez-vous versé votre cotisation 1980 ? Sans votre aide indispensable, l'Association ne peut poursuivre son action œcuménique !

* Chargé de Recherche au C.N.R.S.

aux droits de l'Homme (en vigueur seulement depuis 1978).

Un second groupe est constitué par les **Conventions spécifiques** qui ont pour objet un droit de l'homme bien particulier et qui concernent : le génocide, les crimes de guerre et crimes contre l'humanité ; l'esclavage, la traite des êtres humains, le travail forcé ; l'asile ; la liberté de l'information ; (et la torture : projet de convention).

Le troisième groupe comprend les **Conventions relatives à la protection catégorielle** qui correspondent aux besoins spécifiques d'une catégorie déterminée d'êtres humains : les étrangers, réfugiés et apatrides ; les combattants, prisonniers et personnes civiles en temps de conflit armé ; les travailleurs ; les femmes ; (et les enfants : projet de convention).

Enfin on peut regrouper les **Conventions relatives aux discriminations** qui visent à lutter contre : la discrimination raciale et l'apartheid ; la discrimination dans le domaine de l'enseignement ; la discrimination en matière d'emploi et de salaire.

Chaque Convention prévoit des engagements bien définis pour les Etats parties et un mécanisme de mise en œuvre qui comprend des mesures de contrôle de plusieurs sortes.

Tout d'abord, la plupart des Conventions instituent un système de rapports que les Etats parties s'engagent à présenter à intervalles réguliers sur les mesures qu'ils ont prises et les progrès accomplis pour assurer le respect des droits reconnus dans une Convention ; ces rapports peuvent être examinés et évalués par un organe spécial comme par exemple le Comité des droits de l'homme institué par le Pacte sur les droits civils et politiques et composé d'experts indépendants qui formulent des observations ou critiques et peuvent demander des explications précises à un Etat sur la façon dont il assure (ou n'assure pas) la jouissance des droits reconnus.

Certaines Conventions - les plus avan-

cées - prévoient un contrôle qui peut être déclenché par la plainte d'un individu (ou requête, ou communication) ; lorsqu'elle est retenue, la plainte est examinée par un organe indépendant, comme par exemple la Commission européenne des droits de l'homme, et peut donner lieu à une enquête et à une décision pouvant être rendue publique ; en cas d'échec d'un règlement amiable entre le plaignant et l'Etat concerné, seules deux Conventions, la Convention européenne et la Convention américaine des Droits de l'Homme, prévoient que l'affaire puisse être portée devant une Cour des droits de l'homme qui rend un arrêt obligatoire pour l'Etat.

Nous atteignons le sommet de la pyramide qui permet à un simple individu dont les droits ont été violés d'obtenir la condamnation d'un Etat souverain. Mais il faut tout de suite préciser que pour en arriver là un individu doit avoir auparavant utilisé tous les recours dont il dispose dans le cadre d'un Etat. En outre il faut que l'Etat visé ait explicitement reconnu qu'il acceptait les plaintes émanant d'individus ou de groupes et l'on sait que la France n'a pas fait une telle « déclaration facultative » lorsqu'elle a ratifié la Convention européenne des Droits de l'Homme.

Enfin, parallèlement aux plaintes individuelles, il existe un système de plaintes étatiques qui permet à un Etat partie à une Convention de déclencher une procédure analogue à la précédente en invoquant qu'un autre Etat partie à cette Convention ne respecte pas les droits reconnus (ce système est obligatoire dans la Convention européenne, sans déclaration spéciale).

Nous pouvons changer le cours des choses !

Faut-il s'extasier devant un tel édifice de conventions et de mécanismes visant à protéger les droits de l'homme qui viennent d'être décrits à très gros traits ? Certes non, du reste les textes juridiques se prêtent

fort mal à la contemplation ! Face aux violations des droits de l'homme qui se perpétuent partout dans le monde et que les media portent de plus en plus largement à notre attention, il n'est guère que deux attitudes : l'une qu'engendrent l'habitude et la lassitude qui fait dire qu'il en a toujours été et qu'il en sera toujours ainsi ; l'autre qui connaît aussi ses moments de découragement et de désespoir mais qui croit que je peux, que nous pouvons changer le cours des choses.

Les Conventions des droits de l'homme ne sont qu'un moyen parmi d'autres de faire passer cette croyance au niveau de l'action, un moyen imparfait certes, mais qui a le mérite d'exister en 1979 et qui apparaît largement sous-employé parce que mal connu. Tout d'abord les Conventions devraient nous aider à parler des droits de l'homme en connaissance de cause et non plus comme c'est encore trop souvent le cas comme d'une notion générale et vague à laquelle on a pris l'habitude de se référer comme à un leitmotiv. C'est un des grands mérites des Déclarations et des Conventions que de dire avec une grande précision quels sont nos droits et quelles sont les conditions de leur jouissance. Or on constate que ce n'est que de manière exceptionnelle que la presse, par exemple, se réfère à un texte précis tout au plus entend-on parler de la Déclaration Universelle, de la Convention européenne, de l'Acte final Helsinki et encore de la manière la plus expéditive, voire erronée.

Aussi si nous voulons que les droits de l'homme dépassent le cadre d'un discours, généreux certes mais progressivement vidé de sens, et qu'ils survivent au temps d'une « mode », il faut nous atteler à prendre en compte les normes qui les définissent.

Ensuite les Conventions internationales sont - ainsi qu'on les appelle - des « instruments » faits pour que l'on s'en serve de manière pertinente dans des situations de violation des droits de l'homme. A la différence des autres traités internationaux qui concernent essentiellement les rapports entre Etats souverains, les Conventions des droits de l'homme nous concernent tous puisqu'elles visent à garantir concrètement les droits reconnus à tout être humain. Aussi la mise en œuvre, l'application de ces conventions ne devraient sûrement pas être confiées aux seuls Etats ou aux seuls « spécialistes » ; une Convention ne vaut que par ce qu'en font les individus ou les groupes qu'elle vise à protéger.

Des chrétiens du Brésil et la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

En 1973, des chrétiens du Brésil - épiscopaliens, catholiques, méthodistes, pentecôtistes et presbytériens - ont réuni, dans une brochure, le texte de la déclaration universelle des droits de l'homme (1948), des citations et références bibliques se rapportant à chacun des 30 articles, des textes officiels d'Eglises, des explications et des remarques rédigées par le Service de coordination œcuménique brésilien. Ce document a été traduit en français par les Commissions Tiers Monde de l'Eglise nationale protestante et de l'Eglise catholique à Genève. Il a été publié en France par le CCFD (47, quai des Grands Augustins, 75006 Paris) et la Cimade (176, rue de Grenelle, 75007 Paris) « Chrétiens et droits de l'homme ».

On comprend que le droit de pétition individuelle qui existe dans les Conventions les plus importantes est fondamental (bien qu'il ne faille pas se cacher les exigences et les lenteurs de la procédure) et que la pression doit être accentuée à tous les niveaux pour que la France l'accepte dans la Convention européenne. De même, on devrait mobiliser les efforts pour que la France honore les promesses publiques faites au plus haut niveau de l'Etat, en ratifiant les deux Pactes des Nations Unies sur les droits de l'homme et le Protocole facultatif permettant de recevoir des plaintes des individus.

Mais il n'y a pas que la procédure de la plainte, même si elle peut être la plus efficace, qui permet d'agir. Le système des rapports dans lesquels un Etat rend compte de la manière dont il garantit les droits reconnus dans une Convention peut être utilisé (les rapports sont généralement publics) avec un esprit de vigilance afin qu'ils ne donnent pas lieu à une complaisance, à des contradictions ou une déformation des réalités.

Une brèche dans les souverainetés nationales

L'heure est venue de prendre conscience qu'un nombre de plus en plus important d'Etats, en ratifiant les Conventions des droits de l'homme, a contracté des engagements juridiquement obligatoires qu'il appartient à chacun de faire respecter, même si ces engagements sont parfois faibles et tout à fait insuffisants (pratiquement la moitié des Etats du monde a ratifié les deux Pactes des droits de l'homme de l'O.N.U.). Une large brèche se trouve ainsi ouverte qui fait que les droits de l'homme sont enfin sortis du domaine jusqu'ici jalousement gardé de la souveraineté nationale et que l'on n'accepte plus la sinistre devise « charbonnier est maître chez soi ».

La tâche et les responsabilités à prendre ne sont certes pas faciles mais elles sont à notre portée surtout si notre action est soutenue et partagée dans des groupes, des mouvements ou des associations qui luttent concrètement pour que les promesses et les engagements deviennent réalités. C'est souvent lorsqu'elle est concentrée sur des points limités mais précis que l'action s'avère la plus efficace (comme celle de l'ACAT ou d'Amnesty, par exemple). Pourquoi, pour commencer, n'exigerait-on pas de chaque Etat qu'il diffuse sous forme de publica-



Le droit du travailleur à un juste salaire.

tion facilement accessible le texte des Conventions sur les droits de l'homme qu'il a ratifiées et le texte des Déclarations internationales en faveur dequelles il s'est prononcé, afin de connaître avec précision les engagements qu'il a volontairement contractés sur le plan international.

Si nous sommes réellement persuadés que les droits de l'homme sont

l'affaire de tous et que leur mise en œuvre ne saurait être réservée aux seuls Etats ou aux seuls « spécialistes », sous prétexte d'une technicité juridique, il y a fort à espérer que nous trouverons les moyens de faire assumer progressivement aux Etats leurs responsabilités en commençant par prendre en mains celles qui nous incombent.

BIBLIOGRAPHIE

LIVRES

- ACAT, Les chrétiens et la torture, Edition CANA.
- Marc AGI, René Cassin, fantassin des droits de l'homme, Edition Plon.
- Jacques MOURGEON, Les droits de l'homme, PUF, coll. « Que sais-je? »
- Barthélémy de LAS CASAS, L'Evangile et la Force, textes et traduction par M. Mahn-Lot, Edition du Cerf.
- « Des enfants de ce temps » (Livre Blanc des enfants du Quart Monde), Editions Science et Service, 1979, 159 pages.
- « La gaffe de Dieu », Francine de la Gorce, Editions Science et Service, 1978, 382 pages.
- « Sociologie de la pauvreté, Le Tiers Monde et le Quart Monde », Jean Labbens, Gallimard, 1978, 312 pages.
- « Un combat pour la culture », Igloo, n° 86, Editions Science et Service.

BROCHURES

- Quelques suggestions pour un enseignement sur les Droits de l'Homme, UNESCO, 1969.
- Les droits culturels en tant que droits de l'homme, UNESCO, 1977.
- « Droits de l'homme et Evangile », ACAT et Centre St-Dominique, (synthèse de la session de 1978, 20 Francs).
- « Domination et torture », ACAT et Justice et Paix, 1978, 15 Francs.
- « Torture : comment rendre efficace la convention internationale », Commission internationale des Juristes, 1224 Chêne-Bourgeries, Genève (Suisse).
- « Chrétiens et droits de l'homme », Dossier Cimade-Information, 3 Francs.
- « Droits de l'homme », Recueil d'instruments internationaux, (Nations Unies).
- Droits de l'homme », Alliance Réformée mondiale : le fondement théologique des droits de l'homme, 1976, 17 pages. Colloque de théologie, Lourdes, 18-21-278.
- « L'Eglise et les droits de l'homme », Commission Pontificale Justitia et Pax.

TEXTES des PASTEURS de l'ÉGLISE de FRANCE

A trois reprises, dans les années 1977-1979, les pasteurs des Eglises - catholique, orthodoxe, réformées en France ont appelé les chrétiens à réfléchir sur le fondement biblique de l'action pour les droits de l'homme.

Ces trois textes portent la signature du cardinal Etchegaray, de M. le pasteur Jacques Maury et de Mgr Mélétiós.

VOICI L'HOMME

L'Organisation des Nations Unies a voulu que le 21 mars soit une journée mondiale contre toute discrimination, et particulièrement contre le racisme, ce jour commémorant un épisode douloureux de la lutte raciale en Afrique du Sud. En cette occasion, les Eglises adressent à leurs fidèles le message suivant :

Nos Eglises s'apprentent à célébrer la Passion et la Résurrection du Christ, du Fils de Dieu fait homme. Nous nous retrouvons unis dans l'adoration de Celui qui donne sa vie.

En effet, « Voici l'homme »... Jésus, suspecté, arrêté, condamné après un jugement dérisoire. Il se trouve dans la situation du prisonnier, du condamné. Il ne s'est trouvé personne pour le défendre.

Nous vous invitons, en regardant cet « homme de douleur » tel qu'il fut le Vendredi-saint, à voir avec Lui et en Lui une multitude : tous ceux qui à travers le monde connaissent la souffrance de l'injustice, le poids des inégalités, l'oppression et le mépris de leurs droits élémentaires.

Dans notre pays aussi, il importe que chaque croyant agisse contre toute discrimination entre ceux qui y vivent : racisme, antisémitisme, toute forme de discrimination selon la couleur, la nationalité ou la culture.

Le Christ est mort pour tous, c'est notre foi. Le Royaume ouvert par sa Résurrection est celui de la complète justice dans la parfaite unité. Il se prépare dès ici-bas. Que faisons-nous pour l'accueillir ?

QU'AS-TU FAIT DE TON FRÈRE ?

10 décembre 1978 :
30ème anniversaire de la
Déclaration universelle
des droits de l'homme

Le 10 décembre prochain, sera célébré le 30ème anniversaire de la Déclaration universelle des Droits de l'homme, adoptée et proclamée par l'Organisation des Nations-Unies, en 1948.

Nous invitons les communautés chrétiennes de notre pays à s'associer à cette célébration.

Aujourd'hui comme hier, « l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère », est « la plus haute aspiration de l'homme » (préambule de la Déclaration). Il s'en faut qu'elle soit réalisée !

C'est la contemplation même de notre Seigneur Jésus-Christ qui nous oblige à nous exprimer ensemble, une fois encore, en ce domaine. Il est « en agonie jusqu'à la fin du monde ; il ne faut pas dormir pendant ce temps-là », disait Pascal. Et Il est là, Lui qui a vécu jusqu'à l'extrême la violence des puissants, mystérieusement participant à la souffrance de tous les opprimés et de tous les exploités de ce monde. Il les a appelés « les plus petits de ses frères » et nous a conviés à le reconnaître en leur détresse. Voilà pourquoi nous devons regarder tout être humain, fût-il le plus méprisé aux yeux des hommes, comme la créature irremplaçable et l'image même de notre Dieu.

Au fil des temps, les Eglises ont utilisé ou - parfois encore aujourd'hui - toléré des pratiques contraires aux droits de l'homme et au respect des peuples. C'est pourquoi nous avons à nous repentir et à nous efforcer toujours davantage de mettre en pratique l'Evangile. Il nous révèle la vocation et la dignité de tout homme. Il nous appelle à l'action.

Disciples de Jésus-Christ, comment pourrions-nous ignorer que des femmes et des hommes - en raison de leurs opinions politiques, de leur idéologie ou de leur foi religieuse - sont emprisonnés, voire torturés, sous des régimes divers, répartis sur tous les continents ? Comment resterions-nous indifférents et inactifs quand des peuples entiers souffrent des graves conséquences d'un ordre économique injuste ?

Dans notre pays, où l'on est attaché aux libertés fondamentales, tous n'en jouissent pas comme il le faudrait. Que l'on pense aux étrangers, aux travailleurs immigrés ! Que l'on réalise aussi que dans une société où les applications de la technique - l'informatique par exemple - entraînent des modes de vie et des pouvoirs nouveaux, les droits de l'homme doivent être l'objet d'une attention accrue. Et, dans un temps où plus d'un million de travailleurs connaissent l'angoisse du chômage, comment oublier que la Déclaration universelle des Droits de l'homme mentionne parmi ces droits essentiels le « droit au travail... et la protection contre le chômage » ?

Sur tous ces points, il revient aux Eglises d'exercer leur ministère de vigilance auprès des pouvoirs publics qui sont normalement les premiers garants des droits de l'homme. Il importe aussi que les chrétiens participent au combat pour les droits de l'homme, dans le cadre des associations qui s'efforcent de le mener au niveau de l'opinion publique.

Mais, il faut bien le voir, toute action de ce genre serait sans signification réelle si elle ne s'accompagnait pas d'un vrai changement dans le comportement de chaque chrétien. C'est, en effet, tous les jours que chacun de nous rencontre l'étranger, le chômeur, la personne âgée, l'enfant...

Que chacun entende donc, dans toutes ces rencontres, l'interrogation du Seigneur : « Qu'as-tu fait de ton frère ? » et qu'il vive sa réponse dans des actes qui soient véritablement signes du Règne de Dieu !

TU NE BIAISERAS PAS AVEC LE DROIT DE L'ÉTRANGER

3 avril 1979

La situation et le sort à venir des travailleurs migrants sont à nouveau à l'ordre du jour. A la veille de Pâques, nous sommes provoqués à lancer un appel aux chrétiens de ce pays. Le Christ, dont nous célébrons la souffrance et la victoire, nous incite à Le reconnaître parmi ces immigrés : « J'étais un étranger... m'avez-vous accueilli ? » (Mt 25, 35-43). L'Ancien Testament disait déjà : « Vous traiterez l'étranger installé chez vous comme l'un de vous... Tu l'aimeras comme toi-même... Tu ne baiseras pas avec son droit » (Lv 19, 33-34 ; Dt 24, 17).

Ils sont, avec leurs familles, 4 000 000 parmi nous, venus de tous les continents, et particulièrement du Maghreb. Ils ont contribué à la croissance de notre pays et nous avons tous bénéficié de leur apport. Depuis la crise, qui frappe déjà tant des nôtres, nous nous sommes durcis à leur égard : ils se sentent incompris, voire exclus. Et dans leurs pays d'origine, marqués souvent plus que le nôtre par la crise, ils se découvrent parfois rejetés. Ils ont l'impression de n'être plus de nulle part.

Nous n'avons pas le droit de déterminer leur sort du seul point de vue économique. L'immigration a changé de visage, l'image que l'on s'en fait ne correspond plus à la réalité : elle est devenue un fait permanent. Comme d'autres pays d'Europe, la France est en train de devenir une nation où différentes races, différentes cultures, différentes religions doivent avoir leur place légitime.

Mais nous n'avons pas à accepter seulement les immigrés parmi nous. Leur présence invite au dialogue. Tout ce qui, dans une conversation, dans la vie d'une famille, dans l'action d'une association ébranle la méfiance, est un pas en avant qui repousse la fatalité des divisions. Nous reconnaître solidaires de ces frères dans la défense de leurs droits, c'est témoigner de la passion de Dieu pour la dignité de l'homme.

A nous tous qui célébrons sa Résurrection, Jésus rappelle son message de fraternité universelle.

QUELS DROITS POUR LES PEUPLES ?

par André Jacques (*)

Dans l'avalanche et l'enchevêtrement des informations qui parviennent du monde entier, des droits humains apparaissent clairement bafoués : ceux des hommes et des femmes qui n'ont pas droit à l'expression, qui sont emprisonnés ou torturés pour n'avoir pas tu leur conviction, qui sont privés du droit d'association et soupçonnés sans cesse de vouloir « revendiquer ». D'autres droits ne sont pratiquement pas reconnus : le droit de survivre, d'être nourri correctement, le droit à la santé ou à l'éducation. Combien d'êtres humains du Tiers ou du Quart monde sont ainsi privés de droits élémentaires ?

Mais si nous abordons le droit à l'égalité raciale par exemple, nous voici déjà devant des faits de collectivité : des groupes entiers en dominant d'autres, des groupes entiers sont marginalisés, et la couleur de la peau qui les distingue est le prétexte ou l'expression objective d'un autre type de « mise à part » d'origine économique, elle. A Saint Domingue, 300.000 Haïtiens, noirs, travailleurs immigrés, poussés un jour par la misère ou appelés par une habile propagande, vivent comme des esclaves : « clandestins » parce qu'on refuse de régulariser leur situation, ils sont privés de tout droit et doivent, pour survivre, ac-

cepter des conditions infra-humaines de vie et de travail.

Les travailleurs immigrés dans un pays, le nôtre par exemple, font ainsi partie d'une catégorie qui peut revendiquer collectivement des droits et établir un rapport de forces entre la revendication de ces droits ou de leur application et l'intérêt d'un autre groupe (financier par exemple).

Le droit des groupes sociaux s'affirme d'une façon plus organisée encore quand il s'agit de peuples qui demandent à vivre leur identité. Ce fut très clair en ce qui concernait les peuples colonisés ; ce l'est parfois un peu moins en ce qui concerne les minorités.

Le « colonialisme intérieur »

Pourtant, face au pouvoir centralisateur des Etats modernes, le réveil des minorités dont l'originalité et l'identité ont été négligées ou écrasées pose une question importante : celle de savoir si l'Etat doit avoir toujours le dernier mot à partir du moment où un peuple s'est structuré et où la prétention du pouvoir d'Etat est d'incarner l'unité et la survie du peuple ou de la nation. En France même, mais plus évidemment encore en Espagne, nous assistons

à cette renaissance des minorités régionales qui réaffirment avec force leur droit à l'existence sinon à l'autonomie et qui luttent, pour cette aspiration, contre le « colonialisme intérieur ».

On peut s'étonner ou redouter ce que certains appellent le risque d'éclatement du pays « tel qu'il est actuellement », mais on ne résoud pas le problème par la seule répression. Il est bien connu que celle-ci mobilise et aide à la prise de conscience (l'Irlande et le Pays Basque en sont des exemples). En fait, on doit réfléchir aux conséquences du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Un véritable respect de ce droit va-t-il jusqu'au droit à la sécession, même lorsque celle-ci semble aller à contre-courant de l'histoire ?

Cependant, l'histoire nous apprend, elle, que le sentiment d'appartenance à un ensemble (peuple, nation...) se fortifie et se justifie en quelque sorte lorsque le groupe s'engage dans des luttes. L'identité et l'unité se nourrissent des combats.

Ce que Edmond Jouve a appelé l'émergence du Droit des Peuples (1) a marqué l'histoire contemporaine en transformant, par ses formidables luttes de libération, la face du monde. L'Organisation des Nations Unies a dû enregistrer cette réalité et l'inscrire peu à peu dans le Droit International. (2)

Les dates d'une lutte

Quelques événements et déclarations jalonnent cette histoire :

— 1945 : la « Déclaration aux peuples colonisés », rédigée par le Dr H'Krumah se termine par cet appel : « la longue nuit est morte... Peuples colonisés et peuples opprimés du monde entier, unissez-vous ! »

— 1955 : La Conférence de Bandung et son mot d'ordre : « pauvres de la terre, unissez-vous ! »

— 1960 : déclaration de l'ONU sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux ».

— 1966 : Conférence Tricontinentale à la Havane : les forces révolu-

* Directeur du département « Droits des Etrangers » de la CIMADE.

(1) Cf. Edmond Jouve « Relations internationales du Tiers Monde » (Berger-Levrault, 1976).

(2) Cf. Les pactes internationaux de 1966.



Dans des manifestes œcuméniques, les Eglises chrétiennes de France prennent la défense des droits des ouvriers migrants.

(Photo Oikoumène)

tionnaires en lutte contre l'impérialisme sont réunies, venant de 82 pays et 3 continents.

— 1969 : résolution de l'ONU à propos des Palestiniens... On passe du concept de « réfugiés » à celui de « peuple ». L'ONU affirme les droits inaliénables du peuple palestinien. L'Assemblée générale reconnaît que des peuples peuvent être représentés par ceux qui animent leur lutte d'identité. Aujourd'hui, cette position est confirmée par la présence d'un représentant de l'O.L.P. à l'Assemblée.

— 12 décembre 1970 : la résolution 2621 de l'ONU proclame : « le droit inhérent aux peuples coloniaux de lutter par tous les moyens nécessaires dont ils peuvent disposer contre les puissances coloniales qui répriment leur aspiration à la liberté et à l'indépendance. »

Ces déclarations ne sont pas le fruit d'une conscience universelle qui, d'elle-même, irait jusqu'à devancer l'histoire ; elles sont la conséquence des luttes menées et chèrement payées par les peuples.

C'est clair : la lutte, encore qu'elle n'ait pas toujours eu pour résultat la formation d'un Etat, impose la reconnaissance du droit à être. Les Eglises ont suivi, avec un peu de retard, mais ne contestent plus guère ces droits à l'existence, tout en formulant des réserves sur les moyens employés pour affirmer cette existence. Peut-être la violence de la puissance dominante n'est-elle pas toujours condamnée avec la même clarté que celle des opprimés ?

Ajoutons que la prise de conscience des droits des peuples s'est enrichie et, de la revendication à l'identité nationale et à l'indépendance, est passée à la revendication à la souveraineté sur les ressources naturelles et sur le patrimoine culturel.

La lutte éclaire soudain la face du monde et l'horreur cachée : pillage fantastique des richesses des peuples,



Les plus hautes instances œcuméniques en France ont réclamé un traitement plus humain pour les ouvriers migrants. (Photo Oikoumène)

ples, destruction consciente de cultures nationales, déplacement de populations, massacres, le tout au nom des intérêts dominants. La nouvelle division internationale du travail, par exemple, engendre des dépendances accrues qui donnent aux multinationales les clefs de la conduite du monde.

Dialectiquement, l'importance de nouveaux acteurs sur la scène internationale et sur le terrain des droits s'accroît : peuples, mouvements de libérations, églises, ONG, etc... Ce sont des forces de contestation, il faut en prendre conscience et leurs responsabilités sont immenses. A ces intervenants, se pose le problème parfaitement bien défini par François Rigaux : « A quoi sert d'organiser une conférence sur la faim dans le monde si l'on tient pour acquises et intouchables les données actuelles du commerce mondial, les mécanismes économiques qui ont subordonné l'agriculture de la plupart des pays sous-développés aux besoins des pays industrialisés, si l'on permet à une puissance impérialiste d'ajouter à ses stocks d'armes atomiques l'arme politique de la faim ? (3).

Mesurer les rapports de force

Les Eglises ne semblent pas avoir bien pensé encore cette réalité, bien que les difficultés internes n'aient pas manqué au sein du Conseil Oecuménique des Eglises à propos de l'aide humanitaire apportée aux Mouvements de Libération d'Afrique Australe, et que les récentes interventions du Pape Jean-Paul II sur la scène internationale, à propos des droits de certains peuples, semblent empreintes du sens de la responsabilité de l'Eglise catholique en ce domaine.

Mais nous, dans le quotidien de nos solidarités, n'avons-nous pas à apprendre à mesurer la portée et le contenu des droits pour les peuples, à découvrir la lutte de ces derniers pour l'affirmation et la conquête de droits d'autant plus délicats à aborder qu'ils déconcertent nos esprits très marqués par la vision individualiste et soi-disant non-politique des droits de l'Homme ! Il est vrai que l'affirmation du droit à l'indépendance d'abord, mais aussi du droit à la justice, à l'identité culturelle, à la jouissance des richesses naturelles, cette affirmation ne va pas de soi dans un monde où les rapports de force sont la règle. Apprendre à reconnaître que le monde est régi par des rapports de force est difficile, si grande est l'illusion - idéaliste - qu'il en est peut-être autrement. Apprendre ce que cache ou révèlent des groupements du type OPEP ou des Non-Alignés est certes d'une sévère mais nécessaire discipline quand on veut aborder les questions des droits humains dans leur totalité.

(3) Cf. « Pour un droit des peuples » : présentation de la Charte d'Alger, ou « Déclaration universelle des droits des peuples » (1976).

FOYERS MIXTES

N° 46 (Janvier 1980)

MARIE : LA FOI VECUE

- Des couples mixtes, des pasteurs, des prêtres lisent les textes du Nouveau Testament concernant Marie. Ils s'interrogent et dialoguent.
- L'actualité œcuménique vue par les foyers mixtes.

RAPPEL :

N° 42 à 45 (année 1979) : notre mariage, vivre dans l'Eglise, nos enfants, nos engagements œcuméniques.

FOYERS MIXTES, 2, Place Gailleton - 69002 LYON

Pour 1980 : abonnement jumelé UDC + Foyers Mixtes = 67 Francs. (au lieu de 88 Francs) pour huit numéros : C.C.P. UDC 34 611 20 C La Source.

LES PLUS PAUVRES DANS NOS SOCIÉTÉS

par Henri et Hélène de Soos (*)

Ils sont plus de deux millions en France, au moins huit à dix millions en Europe, partout présents mais difficilement dénombrables dans tous les pays du Monde. Maintenus au bas de l'échelle sociale, ils subissent à l'extrême les effets de la misère et de l'exclusion sociale. Ces hommes, ces femmes et ces enfants les plus pauvres se sont donnés un nom porteur de leur espoir et de leur combat : le Quart Monde.

C'est l'homme qui n'est pas reconnu...

Pour eux, les droits de l'homme n'ont pas de sens véritable. Les droits au travail, à la santé, à l'éducation, à la sécurité sociale ne sont pas réellement respectés, alors qu'ils constituent le fondement essentiel de toute vie humaine. En l'absence de droits économiques et sociaux, les droits civils et politiques restent « lettre morte », sans valeur : comment voter quand on erre sur les routes à la recherche d'un logement, ou quand on attend dans l'angoisse la saisie ou l'expulsion ? Comment s'affilier à un syndicat quand on n'est même pas reconnu comme travailleur ? Comment user de la liberté d'expression quand on ne sait ni lire ni écrire ?

Pourtant, à priori, tous les hommes se voient reconnaître les mêmes droits fondamentaux. Comment se fait-il alors que les plus pauvres d'entre eux restent sans droit, « hors-droits » ?

Quand on parle des droits de l'homme aujourd'hui, on ne parle en fait que des droits à garantir, à promouvoir.

Mais on ne s'interroge jamais assez sur l'homme.

Pourtant, si les droits de l'homme sont tant bafoués dans le monde aujourd'hui, ce n'est pas tellement que les droits ne soient pas reconnus (on n'a jamais eu autant de déclarations, signées par presque tous les pays...); mais n'est-ce pas plutôt l'homme lui-même qui n'est pas reconnu ?

Tout se passe comme si on déniait la nature humaine à certains hommes : ceux d'une certaine ethnie, d'une certaine race ; ceux qui affirment des idées contraires à l'idéologie officielle ; ceux qui vivent dans la misère et l'exclusion...

Ne considère-t-on pas ces derniers comme des « bons-à-rien », des parents indignes, des fainéants et des alcool-

ques, qui sont dans cette situation par leur faute ? N'y a-t-il pas, derrière le regard des voisins, des services sociaux, de la société toute entière, le jugement que ces gens-là « ne sont pas comme nous, qu'ils ne peuvent pas être comme nous », et donc qu'il faut s'en protéger, les maintenir à l'écart de nos lieux d'habitation, de nos entreprises, de nos écoles, de nos églises ?

Nos systèmes semblent fonctionner ainsi : en tant qu'homme, vous bénéficiez de certains droits universellement reconnus et protégés. Mais si, pour une des raisons énoncées plus haut, on ne veut pas vous considérer vraiment comme un homme, vous devenez de ce fait « hors-droits ». Et tout est fait pour que ceux qui subissent cette exclusion en soient imprégnés, deviennent eux-mêmes persuadés qu'ils ne font pas partie des humains.

Le tortionnaire a pour but de détruire la volonté de torturé, de l'amener à se considérer comme sans amis, sans valeur, sans « humanité ». D'une façon moins brutale, mais tout aussi pressante, l'exclusion subie par les plus pauvres les conduit à douter de leur appartenance à la société des hommes. L'expérience quotidienne révèle que ces gens savent qu'ils ont des droits, mais qu'ils ne les font pas valoir. Ils disent : « Tout ça, ce n'est quand même pas pour nous ». Constamment jugés, condamnés, rejetés, ils en arrivent eux-mêmes à ne plus se considérer membres de la communauté humaine.

Que font les chrétiens ?

Cette situation pose véritablement question pour les chrétiens : comment peuvent-ils se résoudre à ce que toute

une population soit bafouée dans sa dignité à cause de son indigence ? Peuvent-ils accepter que certains hommes, parce qu'ils sont nés dans la misère, ne soient pas considérés comme pleinement hommes, frères en Christ et fils de Dieu ?

Dans le combat en faveur des droits de l'homme, qui se soucie des plus démunis ? Alors que le droit d'apprendre à lire et à écrire est partout considéré comme un droit fondamental pour tout être humain, qui conditionne la jouissance effective de tous les autres droits de l'homme, qui aujourd'hui lutte contre l'analphabétisme dans notre pays ?

Pourtant environ 10 % des jeunes Français se présentent sur le marché du travail à la limite de l'analphabétisme, et le tiers des adultes du sous-prolétariat est illettré...

En vérité, les plus pauvres ne sont pas intégrés dans nos combats. Au cœur de chacune de nos luttes pour l'homme, ce ne sont pas encore tous les hommes qui sont pris en compte mais seulement certains d'entre eux.

Cette exclusion, qui n'est souvent pas voulue, mais qui demeure réelle, prive le monde d'un apport essentiel : qui, en effet, est le mieux placé pour parler de la justice, sinon ceux qui ont le plus subi l'injustice ?

Il n'y aura de véritable respect des droits de l'homme dans nos sociétés qu'en partant à chaque fois du plus petit, du plus démuné. La priorité donnée au plus pauvre, ce n'est pas un luxe, c'est la garantie qu'alors tous les hommes seront réellement respectés dans leurs droits, et donc dans leur dignité, dans leur humanité.



Le P. Joseph Wresinski, à Herblay, au milieu d'une famille du quart monde qui venait de recevoir la visite du Président de la République (janvier 1977).

* Militants du Mouvement A.T.D. - Quart Monde.

QUESTIONS ET PROPOSITIONS POUR LA VIGILANCE EN FRANCE

par Guy Aurenche (*)

« Les gens qui peuvent parler avec une certaine qualité des droits de l'homme sont les gens qui les respectent. Or la France est un pays qui respecte les droits de l'homme » (1).

Cette affirmation permet-elle au pays de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen d'avoir la conscience tranquille? La patrie de René Cassin, l'un des rédacteurs de la déclaration universelle du 10 décembre 1948, a-t-elle atteint l'objectif fixé? Une discussion polémique est hors de cause. Avant de vérifier, sur le terrain, l'exactitude de l'appréciation présidentielle, il nous faut mesurer l'enjeu de la question du respect des droits de l'homme dans une nation industrialisée.

Les pays riches se conduisent volontiers en prédicateurs ou en censeurs dans ce domaine. Pourtant, la réalisation d'une terre « où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère » (2) exige la vigilance et l'action de tous. On ne peut espérer un progrès dans le respect des droits de l'homme que si toutes les nations et tous les individus se sentent interpellés et responsables.

Avons-nous vraiment conscience que « la méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie »? (2)

Victimes et non acteurs de la société technicienne...

Dans les nations à haut niveau de développement économique et technique, les violations des droits fondamentaux sont beaucoup plus difficiles à déceler. Le bien-être matériel général permet d'oublier que nos sociétés secrètent de plus en plus d'exclus. Nous nous y habituons d'autant plus que l'on crée, pour cette « catégorie », des mesures d'assistance permettant la survie. Les mass-media donnent l'apparence que l'on peut tout savoir, que l'on peut parler de tous, que l'on est finalement très libéral. Il faudrait examiner de plus près notre discours pour constater combien les idées brassées sont, en fait, standar-

disées, et combien l'on a du mal à admettre certaines paroles ou attitudes qui « détonnent ».

Nos sociétés paraissent nous confier une possibilité de choix plus grande mais il faudrait analyser vers quel but sont orientées ces possibilités : l'installation d'un confort personnel, la consommation, la réussite individuelle... Finalement, on nous aide de plus en plus à être responsables de notre propre isolement, moyennant l'instauration de diverses sécurités sociales. Car nous vivons la révolution technicienne comme des victimes et non comme des acteurs. Le pouvoir sur le psychisme individuel et sur la manipulation des masses, l'informatique et la catégorisation des membres de la société, la rationalisation et la modernisation des moyens de répression n'en sont que quelques expressions.

C'est dans ce contexte que se pose la question de la vigilance quant au respect des droits de l'homme en France. Fort heureusement, on ne torture pas systématiquement en France, certaines libertés existent dans les divers domaines de notre vie et la population parvient à manger à sa faim. Mais il ne faudrait pas en conclure que notre pays respecte les Droits de l'Homme, d'abord parce que c'est faux dans certains do-

maines et, ensuite parce que l'épanouissement de la dignité humaine n'est jamais acquis mais toujours à conquérir...

Des exemples dans notre législation

● L'interdiction faite aux étrangers de participer pleinement à la vie associative et, d'une manière générale, le statut réservé aux travailleurs immigrés en France, démontre que l'individu est considéré non pas à travers l'épanouissement complet de l'homme mais à travers l'usage que l'on peut en faire sur le plan de la main d'œuvre.

● L'interdiction de faire connaître le statut de l'objection de conscience s'oppose au principe fondamental selon lequel nul n'est censé ignorer la loi.

● Le retrait des droits civiques à ceux qui, ayant accompli leur service national, retournent leur livret militaire, est en contradiction avec l'article 2 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme qui précise : « Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience... ce droit implique la liberté de changer... de conviction... »

● Les règles de garde à vue et de



Le droit d'être consulté et de dire son mot sur le choix du nucléaire.

* Avocat à la Cour,
Président de l'ACAT,
Responsable de la Section Française,
du Mouvement International des Juristes
Catholiques.

(1) Intervention télévisée du Président de la République, le 18 avril 1979.

(2) Préambule de la Déclaration universelle des Nations Unies, 10 décembre 1948.

procédure en général, devant les juridictions militaires et devant la Cour de Sécurité de l'Etat, font peu de cas des droits de la défense et de la présomption d'innocence.

● La loi anti-casseurs, qui permet d'infliger des sanctions pénales et une responsabilité civile individuelle sur la base d'un acte collectivement réalisé, sans établir la faute personnelle, est contraire aux principes généraux du droit.

● L'absence de réglementation et de contrôle indépendant en matière d'écoutés téléphoniques démontre que l'on pêche également par manque de texte.

Dangers portant sur les libertés et les droits fondamentaux

● Le développement sans contrôle de l'informatique et des fichiers informatisés permet une « indiscretion croissante envers les individus », et donc une possibilité de manipulation au profit de quelques puissants.

● Le choix du nucléaire sans véritable débat national, non seulement menace la sécurité de tous, mais rassemble en quelques mains le pouvoir, y compris celui de détruire.

● L'accroissement des interventions de l'administration pose la question du droit de regard et de contestation des décisions administratives. On se heurte souvent au principe du silence et de l'anonymat empêchant tout contrôle.

● La multiplication des régimes pénitentiaires spéciaux et, en particulier, l'organisation des quartiers de haute sécurité, ne remet elle pas en question le principe que tout homme, même criminel, est un homme et qu'il doit être traité comme tel ?

● Le refus des institutions judiciaires, policières et militaires d'admettre les exactions et les mauvais traitements parfois infligés par quelques fonctionnaires interdit tout dialogue constructif entre les pouvoirs publics et les associations de droits de l'homme. Lorsque celles-ci refusent de se faire devant les « bavures », elles sont accusées de vouloir mettre en péril tout l'équilibre social. Une telle crispation aveugle ne peut que favoriser l'excès en tout genre.

● La question des droits de l'homme est également posée à la France à travers sa politique étrangère :

Pourquoi refuser que s'exerce contre notre pays le recours des individus tel qu'il est prévu dans le cadre de la Convention européenne de sauvegarde des libertés ?

Pourquoi ne pas avoir ratifié pleinement les pactes internationaux de 1966 sur les droits économiques, sociaux et culturels d'une part et les droits civils et politiques d'autre part ?

Comment, en matière de défense des droits de l'homme, soutenir le principe de la non-ingérence dans les af-



Manifestation féministe de jeunes à Washington pour réclamer les droits des femmes.

faire d'un autre Etat, alors que les nations ont accepté d'être garantes du respect des droits de l'homme à travers le monde ?

Comment concilier, de plus, cette position avec certaines interventions à l'étranger ?

Appeler les choses par leur nom...

Ce tableau pousserait au découragement si le premier devoir, dans ce domaine, n'était pas de comprendre ce qui se passe et d'appeler les choses par leur nom. Ceci nous impose d'abord de ne pas tomber dans l'excès alarmiste et démagogique qui transformerait la France en camp de concentration ou en ennemie des droits de l'homme. Une telle analyse, à mes yeux, est fautive et ne peut que pousser à la démobilisation. En revanche, nous devons enlever les guillemets dont nous accompagnons trop souvent le terme bavures. Toute violation des droits est grave : parce qu'elle atteint un individu ; parce qu'elle peut se transformer peu à peu en système.

Notre second devoir est de déceler derrière certains mécanismes de la civilisation technicienne et des procédés d'organisation sociale dits de pointe, derrière les termes scientifiques utilisés en matière de manipulation de l'individu, l'atteinte ou le risque d'atteinte aux besoins élémentaires de la personne ou des groupes.

Pour cela, le travail en associations paraît nécessaire et bénéfique. Il en

est de même pour exprimer un refus massif devant certains agissements. Le drame serait que nous nous habituions peu à peu à ces manquements quotidiens à la déclaration universelle de 1948. L'action en matière de respect des droits de l'homme a, à l'évidence, une dimension politique et s'exercera donc aussi par cette voie. Quelle cité bâtir pour que l'homme soit homme ? Si chaque titulaire d'un bulletin de vote faisait connaître aux gouvernements l'intérêt qu'il porte à la réalisation des droits de l'homme en France, dans tous les domaines, ceux-ci prendraient cette question plus au sérieux.

Renvoyés à nous-mêmes...

Et puis, nous nous sommes renvoyés à nous-mêmes individuellement. C'est bien à une pratique quotidienne du respect et de l'épanouissement de l'Autre, dans toute sa différence, que les droits de l'homme nous renvoient. Les communautés chrétiennes françaises ont enfin à s'interroger sur les modalités de leur participation avec tous à la lutte pour l'homme debout, en France et ailleurs.

Qui, dans nos Eglises, parle et agit dans ce domaine ?

Quel type de collaboration apportons-nous ?

Cette question est tout simplement celle de l'annonce de la bonne nouvelle de la Résurrection de Jésus Christ aux aveugles, aux pauvres, aux malades, aux captifs...

NOUVELLE AFFICHE POUR LA SEMAINE DE L'UNITE 1980

« Que ton règne vienne »

En couleur bleu et blanc : 40 cm sur 60 cm.

L'unité : 10 Francs ; par 10 exemplaires : 9 Francs Franco.

Commander à la F.O.C.S. 193, rue de l'Université - 75007 PARIS

Tél. : 705.43.58 - 551.94.61 - 551.94.62 — C. C. P. 13.92.29 FOCS - Paris

UN PRINCIPE EN QUESTION : LA NON-INGÉRENCE

par Pierre Rivière (*)

A l'Assemblée nationale française, le 5 octobre 1979, un député demande au gouvernement « toutes explications nécessaires sur les événements de Centrafrique ». Après avoir relevé ce qu'il analyse comme une évolution dans l'attitude des autorités gouvernementales, il pose la question : « S'agissait-il de raisons à ce point humanitaires lorsque, sous la poussée de l'indignation internationale, la France s'est enfin décidée à intervenir pour apprécier, différemment, ce qu'on appelle l'ingérence ? Ou s'agissait-il de préserver des intérêts et - je parlerai sans précaution - des intérêts d'argent ? »

Dans la réponse qu'il fait au nom du gouvernement, le secrétaire d'Etat rappelle que « la défense des droits de l'homme fait partie du patrimoine de la France ». Visant « l'opposition », il indique : « Evoquant subtilement tantôt le principe de la non-ingérence et tantôt le principe des droits de l'homme, elle cherche à démontrer que notre pays a failli à l'un ou à l'autre de ces deux principes, à un moment ou à un autre ». Il poursuit : « Nous avons pensé qu'il était du devoir de la France d'apporter son appui à ceux qui voulaient débarrasser leur pays d'un régime oppressif. (...) N'y a-t-il pas un curieux paradoxe à critiquer la France au nom des droits de l'homme au moment même où elle aide à les rétablir ? » (Journal officiel, Assemblée nationale, séance du 5 octobre 1979, pages 7.883 à 7.886).

Bien et mal à la fois, ce dialogue pose des questions qui dominent aujourd'hui la vie internationale : le principe de la non-ingérence d'un Etat dans les affaires d'un autre Etat fait-il obstacle à ce qu'une autorité étatique intervienne auprès

d'une autre, afin que cette dernière respecte effectivement les droits de l'homme.

La question est mal posée, dans la mesure où les propos rapportés paraissent mettre sur le même plan le « principe de non-ingérence » et le « principe des droits de l'homme ».

Elle est bien posée, dans la mesure où le dialogue a mis en évidence l'ambiguïté des objectifs et des moyens : ceux de l'intervention, ceux de la « non-ingérence ».

Le principe de non-ingérence

Le dictionnaire confirme l'étymologie : s'ingérer, c'est « s'introduire indûment, sans en être requis ou en avoir le droit », dans les affaires d'autrui.

En vertu du principe de non-ingérence (on dit aussi : non-intervention) un Etat doit s'abstenir de se mêler des affaires d'un autre. C'est, sur le plan international, l'une des règles du jeu de la vie en société, corollaire de deux autres règles : celle de la souveraineté de chaque Etat, celle de l'égalité des Etats.

Comme les autres principes régulièrement affirmés, et qui sont réputés régir la vie internationale, le principe de non-ingérence est utile : le monde étant ce qu'il est, c'est-à-dire fait de la juxtaposition de collectivités étatiques, que deviendrait-il si ces collectivités ne respectaient pas réciproquement leurs pouvoirs ?

Comme les autres principes, il a été régulièrement méconnu : l'histoire des relations internationales est faite d'interventions des Etats

dans les affaires d'autres Etats : interventions politiques ou idéologiques, économiques ou financières, de police, etc... On ne saurait s'en étonner : dans l'ordre international comme dans l'ordre interne, la vie politique est plus souvent dominée par les contingences que réglée par les principes. L'obligation dans laquelle on se trouve de le constater n'implique évidemment pas qu'on doive s'en accommoder...

A maintes reprises, la violation des droits de l'homme par un Etat a servi de justification (ou de prétexte...) à l'intervention d'autres Etats dans ses affaires. Les théoriciens du droit international, dans la mesure où ils se sont inspirés des idées humanistes du XVIIIème siècle, ont admis depuis longtemps que la violation des droits de l'homme par un Etat autorise l'intervention d'un autre. C'est le fondement de ce qu'on a appelé « l'intervention d'humanité ».

Les spécialistes rattachent à « l'intervention d'humanité » un certain nombre d'actions militaires ou diplomatiques : celle des « Puissances » à l'égard de l'Empire ottoman, au cours du XIXème siècle, lors des massacres de sujets chrétiens de cet Empire (Grecs, Crétois, Arméniens) ; l'expédition internationale de 1900 contre le mouvement xénophobe chinois dit des « Boxers » ; les démarches diplomatiques telles que celles auxquelles la France se livra auprès de divers gouvernements, pour protéger les Juifs persécutés en Moldavie (1868 et 1872), les chrétiens persécutés au Japon (1869), les émeutiers sévèrement sanctionnés en Autriche (1934), l'homme d'Etat Petkov, condamné à mort en Bulgarie (1947)...

L'Homme et l'Etat

De telles dérogations à la règle de non-ingérence sont, aujourd'hui encore, couramment pratiquées, pour des raisons et sous des formes diverses. Leur bien-fondé est vigoureusement contesté, au nom du principe de non-ingérence.

Il faut situer exactement le débat. Il met en cause la place de l'homme par rapport à l'Etat, la place de l'homme dans la communauté mondiale. En simplifiant (au risque de déformer), on peut opposer deux tendances.

1) La tendance « humaniste » est

* Docteur en Droit.

Bibliographie : revues

- Notre combat, n° 107, juillet 1978, « Pour les Droits de l'Homme », édition Témoignage chrétien, 7 Francs.
- Le Supplément, mai 1978, « Libertés et droits de l'homme », édition du Cerf, 18,60 Francs.
- Concilium, n° 144, « L'Eglise et les droits de l'homme », édition Beauchesne, 24 Francs.
- n° 140, « Peine de mort et torture ».
- Mission de l'Eglise, Union Pontificale Missionnaire :
 - n° 43, mars 1979, « Droits de l'homme et chrétiens ».
 - n° 44, juin 1979, « Droits de l'homme et évangélisation ».
- Liberté religieuse et défense des droits de l'homme, édition Istina :
 - Tome I : en URSS, 26 Francs.
 - Tome II : en Tchécoslovaquie, hommage à Jan Patocka, 36 Francs.
 - Tome III : en Pologne et en Lituanie, 33 Francs.
 - Tome IV : en URSS (2ème fascicule).
- Le droit d'être un homme, recueil de textes sous la direction de Jeanne Heroch, UNESCO (épuisé).
- Droits et liberté, revue du MRAP, 120, rue St-Denis 75002 Paris.
- Hommes et liberté, revue de la Ligue des Droits de l'homme, 27, rue Jean Dolent, 75014 Paris.

fondée sur la prééminence et l'universalité des droits de la personne. Ces postulats conduisent à dire que l'Etat ne peut pas exercer sans limites les compétences que lui reconnaît, à l'égard de ses nationaux et des autres, le droit international ; qu'en particulier, il ne peut, seul, définir les droits des personnes, sans respecter des normes qui le dépassent. Utilisant le jargon des praticiens du droit administratif français, on peut dire que cette thèse refuse à l'Etat, dans le domaine des droits de l'homme, une « compétence discrétionnaire ».

2) La tendance « étatiste », à l'inverse, ne reconnaît qu'un caractère relatif aux droits de l'homme : ils pourraient n'être pas les mêmes, selon le système économique et social du pays ou son niveau de développement. C'est la thèse de la multiplicité des normes. Elle a été invoquée en 1977 par le représentant de l'Iran impérial devant le Comité spécial du Conseil économique et social des Nations Unies, pour soutenir que de nouvelles règles devraient, dans le domaine des droits de l'homme, être élaborées pour les pays en voie de développement, car les situations n'y sont pas celles des pays industrialisés. Dans cette perspective, c'est à l'Etat qu'est reconnu le pouvoir de définir les droits de l'homme et les garanties dont ils sont assortis. « L'importance des droits de l'homme, leur contenu réel et leurs garanties sont déterminés, en fin de compte, (...) par le caractère du système économique et social d'un Etat. Il est donc tout naturel que l'importance des droits et libertés de l'homme ne soit pas identique dans tous les Etats membres des Nations Unies. Chaque Etat règle leur nombre et prévoit des garanties précises de leur respect en fonction des conditions socio-économiques et du niveau de réalisation des droits de l'homme. Une déclaration des droits qui ne serait pas fondée sur des mesures internes appropriées de l'Etat ne serait qu'une formalité dépourvue de sens » (Vladimir Kartashkin - « Les pays socialistes et les droits de l'homme », in : *Les dimensions internationales des droits de l'homme*, Paris UNESCO 1978, reproduit dans : *Problèmes économiques et sociaux*, N° 356, 16 février 1979).

Les deux thèses sont obligées de se rejoindre d'une certaine manière dès lors qu'en fait, la personne, en tant que telle, n'est généralement titulaire d'aucune compétence internationale : pour se prévaloir de normes et de droits que ne reconnaît pas l'Etat dont ils relèvent, les individus doivent passer par le truchement des Etats. Mais les deux thèses divergent aussitôt après cette constatation :

— la thèse « étatiste » n'autorise aucune intervention d'un Etat dans les affaires d'un autre, quand il

s'agit des droits de l'homme, classés par elle dans les affaires intérieures de l'Etat : « La coopération entre Etats dans le domaine des droits de l'homme doit aller de pair avec une application rigoureuse des principes de l'égalité souveraine des Etats et de non-ingérence dans des affaires qui relèvent essentiellement de leur compétence nationale » (V. Kartashkin, op. cit.).

— la thèse « humaniste » admet au contraire que, s'agissant des droits de l'homme, le principe de non-ingérence doit s'effacer, et qu'un Etat peut intervenir auprès d'un autre qui ne respecte pas ces droits.

L'ambiguïté de l'intervention des Etats

Le choix à opérer entre les deux thèses est d'autant plus facile qu'il dépend de critères non juridiques, relevant de la hiérarchie des valeurs. Si l'on admet que l'Etat est une institution de service, appelée à exercer ses compétences au service de la personne, au service de la communauté des hommes qui vivent sur son territoire, au service aussi de la communauté mondiale, on se refusera à placer sur le même plan les droits de l'homme, d'une part, et, d'autre part, les droits d'un Etat à voir les autres respecter ses compétences. Il ne saurait être question, dans cette perspective, de mettre sur un pied d'égalité un « principe des droits de l'homme » et un « principe de non-ingérence », comme s'il s'agissait de données d'égale valeur. En matière de droits de l'homme, le principe de non-ingérence est un principe second, subordonné ; c'est pour cela qu'il doit être mis en question. En ce domaine, il faut tenir pour normal qu'un Etat intervienne dans les affaires d'un autre.

Cela dit, on doit reconnaître l'am-

bigüité des interventions étatiques faites pour protéger les droits de l'homme. Bien souvent, de telles interventions ont servi de prétexte aux autorités d'un Etat pour « marquer un point » dans le jeu très complexe de la vie politique, économique et idéologique du monde, ou dans le jeu de sa vie politique interne, ou dans les deux à la fois. Ce fut vrai de l'une ou l'autre des interventions militaires faites naguère au nom de « l'intervention d'humanité ». C'est vrai aussi d'interventions contemporaines.

Toute intervention d'un Etat pour la protection des droits de l'homme, alors même qu'elle serait complètement désintéressée, ne peut qu'appeler la suspicion : aujourd'hui comme hier, en effet, les Etats restent malheureusement fidèles au vieux code de la « realpolitik », fondé sur la juxtaposition de souverainetés.

Ceux qui luttent pour le respect universel des droits de l'homme n'ont pas à négliger l'appui que peuvent représenter les « ingérences » éventuelles des Etats, quand elles vont dans le sens de leur combat. Mais ils ne peuvent s'en contenter et doivent adopter une stratégie « tous azimuts » : non pas seulement se battre pour le respect effectif des droits de tel homme ou de telle communauté, dans une situation déterminée ; mais se battre aussi pour remettre à sa place l'institution étatique et faire reconnaître aux personnes des compétences internationales ; si limitées que puissent être de telles compétences (comme la faculté de saisir une juridiction ou une autre instance sans passer par un Etat), elles représentent le seul vrai progrès. Dans un tel combat, il ne faut pas compter sur l'alliance des Etats d'aujourd'hui, alors même qu'ils acceptent de mettre en question, quand ils le jugent opportun, le principe de non-ingérence.

COLLECTES DE LA SEMAINE SAINTE 1980

APPEL DE L'ASIC

Pour la première fois depuis sa création, voici dix ans, le Comité mixte catholique-protestant de l'Association des Services d'Information Chrétienne en France (ASIC) demande aux fidèles des communautés rassemblées en janvier 1980, de soutenir par leurs offrandes, le travail de communication dans et hors des Eglises, mené par l'ASIC

ON NE PEUT PAS SE PASSER DE L'ASIC

L'ASIC diffuse trois services hebdomadaires : un catholique (SNOP), un protestant (BIP) et un œcuménique (BIP-SNOP). Plus un mensuel orthodoxe (SOP). Tous les informateurs religieux francophones les reçoivent, ainsi que de nombreux prêtres et pasteurs que ces informations aident dans leur ministère. Il s'agit donc là d'un acte œcuménique concret, encore unique au monde. Son but essentiel : faire circuler le sang dans le Corps du Christ qu'est l'Eglise.

ON NE PEUT PAS LAISSER MOURIR L'ASIC

Le travail que cela représente est considérable. Mais les moyens sont très limités. Malgré l'aide des Eglises, le montant des abonnements (130 F pour trois services, 170 F pour quatre) ne couvre que le tiers des dépenses. Ces services de presse, qui veulent être un service de Dieu et des hommes, ont fait leur preuve depuis une décennie. Mais, au point où en est l'ASIC aujourd'hui, dans le contexte de crise économique générale, son existence pourrait être mise en cause à court terme. A moins que les chrétiens, conscients de l'impact que peut avoir la communication sur l'unité et la vie de nos Eglises, unies dans ce domaine, ne lui viennent généreusement en aide. Les membres du Comité de l'ASIC les en remercient vivement à l'avance.

Mgr Badré, les PP. Jacques David et Jacques Desseaux, les pasteurs P. Chrétien, P. Guiraud, A. Nicolas et G. Richard-Molard, M. Alain Zwilling.
Le montant des collectes serait à verser à : ASIC, C.C.P. 10 160 71 S, Paris, ou par chèque bancaire à ASIC, 47, rue de Clichy 75009 PARIS.

POUR UNE LECTURE BIBLIQUE SUR L'HOMME

par Violaine Montsarrat (*)

La lecture de certains textes de la Bible - qui ne connaît pas l'expression « Droits de l'homme » - aboutit à une meilleure intelligence de l'homme et de sa dignité. C'est un travail d'enquête et une méditation qui peuvent se réaliser en groupe.

Quatre textes de l'Écriture pour travailler en groupe

1 - L'histoire d'Achab et de Naboth (1 Rois 21, 1-26)

Dès le 10^{ème} siècle avant Jésus Christ, le prophète Samuel avertit le peuple d'Israël des dangers du pouvoir : on pourra lire comment en 1 Samuel 8, 1-22. En effet, ceux qui détiennent le pouvoir sont vite enclins à en abuser. Un vieux récit du livre des Rois en donne un exemple. C'est l'histoire d'Achab et de Naboth.

Vers l'an 850 avant Jésus Christ, dans le royaume du Nord, le prophète Elie s'adresse à Achab, roi d'Israël, de la part du Seigneur. On pourra lire le récit de cette rencontre et en distinguer les différentes étapes.

— **La démarche d'Achab (v. 1 à 4).** Elle porte atteinte au droit juif. En effet, c'est le Seigneur Dieu qui est le véritable possesseur de la terre ; les clans et les tribus du peuple juif l'ont répartie entre eux mais ils n'en sont que les gérants. La vigne de Naboth fait vivre toute sa famille : il ne peut en disposer pour la vendre et déshériter ainsi sa descendance. On pourra se reporter aux recommandations de Moïse dans le livre des Nombres, chapitre 36, v. 5 à 9.

— **La reine Jézabel (v. 5-8),** femme d'Achab, est étrangère et païenne. Pour elle, le roi a tout pouvoir sur ses sujets :
« C'est toi qui exerces la royauté en Israël ! »...
« C'est moi qui te donnerai la vigne de Naboth en Ysréel - »

— **L'organisation du meurtre (v. 9-14).** Achab s'efface et laisse agir Jézabel. Pour la reine étrangère, tous les moyens sont bons pour se débarrasser de Naboth et, en particulier, le faux-témoignage. La reine qui contredit la loi juive, en cherchant à s'emparer de l'héritage de Naboth, l'utilise pour obtenir sa mort. En effet, selon la loi de Moïse, celui qui blasphème le nom de son Dieu doit être lapidé.

— **La prise de possession de la vigne (v. 15-16)** par Achab.

— **L'intervention d'Elie, le prophète**

(v. 17-26). Le Seigneur d'Israël condamne le faux-témoignage (voir Exode 23, 1-8), le meurtre (Exode 20, 13) et interdit l'acquisition de la terre d'autrui. En laissant Jézabel, la païenne, monter un complot, en acceptant le meurtre de Naboth et en s'emparant de sa terre, Achab a méprisé le Seigneur, Dieu d'Israël dont il est roi. La sanction annoncée par Elie est à la mesure de sa faute.

Les textes bibliques racontent comment devant les abus répétés des princes et des chefs, le peuple d'Israël vit dans l'espérance d'un nouveau roi dont le règne serait caractérisé par la justice.

2 - Le descendant de David (Esaïe, 11, 1-9).

Vers la fin du 7^{ème} siècle avant Jésus Christ, le petit royaume de Juda est menacé de toutes parts. Attaqué par le Nord et l'Est, ses rois ont accepté des compromissions avec l'Assyrie toute puissante. Le prophète Esaïe an-

nonce la venue d'un nouveau descendant de David, un « rejeton de la famille de Jessé » (David était fils de Jessé). C'est lui qui procurera au peuple la justice et la réconciliation.

— On pourra lire cette prophétie. On verra dans le texte toutes les caractéristiques de ce roi. On pourra lire aussi Esaïe 9, le v. 6 en particulier.

— On pourra se demander ce que signifient la justice et la fidélité d'après le texte.

— Comment se manifestera la réconciliation ? On remarquera que le temps instauré par le nouveau roi, se présente comme une nouvelle création où le désordre de la chute n'a plus de place (particulièrement aux v. 8 et 9).

— Ces images de justice et de réconciliation peuvent-elles éclairer notre réflexion pour aujourd'hui ?

Les annonces prophétiques d'Esaïe n'ont été que bien partiellement réalisées par les successeurs des rois de Juda. Aussi l'attente juive a rejeté dans le futur la venue de ce roi-messie qui renouvellerait toutes choses.

La foi chrétienne verra dans la prophétie d'Esaïe l'annonce de la venue de Jésus : c'est lui qui accomplira complètement l'œuvre de réconciliation annoncée par le prophète.

QUELQUES TÉMOIGNAGES DE MONIALES ENGAGÉES DANS L'A.C.A.T.

Mon engagement est un aiguillon

« Mon engagement dans l'ACAT a d'abord une base purement humaine : la conscience aiguë de ma solidarité avec mes frères les hommes et le besoin viscéral d'être en communion avec eux. (...) De plus, cela est comme un aiguillon pour moi : la crainte que notre vie claustrale ne me mette en danger de vivre dans un « spirituel » assez irréal, assez inconscient, se dissolvant dans les intentions générales. Je dois beaucoup à Silouane qui, à la fin de sa vie, était devenu « au-delà de la prière », la compassion même, et se réduisait à « donner le sang de son cœur »... »

68 ans - 46 ans de vie monastique.

Le moine est un veilleur

« La plus ancienne tradition monastique fait de la vie de moine une lutte contre les puissances du mal. En concrétisant un aspect de ce combat, l'ACAT me fournit une possibilité de plus grande lucidité pour être ce « veilleur » (ancien nom du moine) dans l'Église et le monde, certes - mais surtout en débuisquant d'abord en soi-même les mêmes forces mauvaises que l'on voudrait combattre... ailleurs ! (cf. l'admirable aveu de Soljenistyne s'apercevant qu'à un moment de sa vie, il aurait très bien pu basculer du côté des bourreaux et concluant « le cœur s'épaissit d'orgueil comme le cochon de lard ! »).

40 ans - 18 ans de vie monastique

La communion des saints

« A la base de l'existence de toute moniale, implicitement, il y a l'actualisation de la communion des saints. L'ACAT l'a explicité ».

49 ans - 5 ans de vie monastique

* Equipes de recherche biblique de la Fédération Protestante de France.

3 - Jésus inaugure sa prédication à Nazareth (Luc 4, 16-21).

L'évangile de Luc place le récit de l'épisode à Nazareth au début du récit du ministère public de Jésus. Pour cet évangéliste, les paroles du prophète Esaïe, que Jésus lit au milieu de la synagogue, constituent le programme du ministère de Jésus lui-même.

Les « petits », les pauvres, les prisonniers, les aveugles ont désormais place au milieu des hommes : ils sont même au centre de l'évangile, ils ont droit à la vie, à la liberté, à la vue. « Aujourd'hui... » parce que Jésus est là, tous ceux qui entendent cette bonne nouvelle peuvent en être les bénéficiaires.

Pour la lecture du texte, on pourra distinguer trois temps successifs :

— **L'entrée dans la synagogue (4, 16-17).** Jésus observe la coutume juive et se rend au lieu de l'assemblée, le jour du sabbat. Comme tout juif adulte, il peut y prendre la parole et donner un commentaire.

— **La lecture de la prophétie d'Esaïe (4, 18-20).** Le texte prophétique rapporté ici reprend deux passages du livre d'Esaïe, chapitre 61, 1-2 et 58, 6, combinés ensemble : ils proclament (trois fois dans le texte) une bonne nouvelle.

On pourra relever les caractéristiques de ceux qui sont concernés, remarquer que ce qui est annoncé à chacun d'entre eux est directement en rapport avec son état.

L'année d'accueil de grâce, à laquelle il est fait allusion, rappelle l'année jubilaire placée par la loi juive tous les cinquante ans (voir Lev. 25, 10-13), mais bien mal pratiquée à l'époque de Jésus.

Ici l'accueil, la grâce, la faveur, toutes ces traductions sont possibles. Ce mot prend un sens tout à fait concret : c'est l'ensemble de tous les actes libérateurs promis aux pauvres, aux aveugles, aux opprimés, aux prisonniers.

— **La prédication de Jésus (4, 20-21).** La parole de Jésus « aujourd'hui » annonce que le temps de l'accomplissement est là. Peut-être même reprend-il pour lui-même cette prophétie d'Esaïe. Jésus vient de recevoir l'Esprit au baptême (Luc 3, 21-22) : c'est cet Esprit qui l'envoie maintenant proclamer la bonne nouvelle.

La venue de Jésus annonce l'année de grâce du Seigneur, faite aux hommes ; Jésus est lui-même la grâce du Seigneur.

On pourra chercher, dans la suite immédiate de l'évangile, les récits des actes libérateurs de Jésus qui illustrent l'accomplissement de la prophétie.

La suite du récit de Nazareth montre comment ces actes libérateurs ne sont

pas réservés aux juifs seuls, mais aussi aux étrangers. La prédication de Jésus bouleverse sans doute les idées reçues : ses auditeurs ne peuvent la supporter. Jésus est chassé hors de la ville (4, 28-29). A la fin de l'évangile, après un ministère consacré à la réhabilitation des pauvres, des petits, des malades, des exclus, Jésus sera jugé et crucifié hors de la ville de Jérusalem.

4 - La guérison d'un impotent (Actes 3, 1-10).

Après la Pentecôte, les Apôtres, eux aussi, veulent comme leur maître, proclamer la nouvelle de la délivrance de Dieu et du droit à la vie de tout homme.

Dans ce récit du livre des Actes, le lecteur voit s'accomplir le premier geste libérateur des apôtres Pierre et Jean.

Par la parole et par le geste, Pierre et Jean transforment l'état d'un homme infirme, assisté (c'est un boiteux que l'on porte chaque jour près de la porte du Temple de Jérusalem, chap. 3, v. 2) en celui d'un homme debout, libre, capable de marcher et de vivre, « bondissant et louant Dieu » (3,8).

A la quête d'un secours de type économique (une aumône), Pierre et Jean répondent par un don qui renouvelle la vie dans son ensemble !

Dans l'étude un peu précise du texte,

on remarque comment la construction du récit met en correspondance deux parties qui se répondent l'une à l'autre : les v. 1-5 et v. 7-8, encadrant la parole et le geste de Pierre. A la demande insistante d'aumône (3,2,3,5) répond la description détaillée des nouvelles possibilités de l'homme guéri (3, 7b-8).

La parole de Pierre au v. 5 vient comme une proclamation :

« au nom de Jésus Christ... marche ! » C'est un ordre qui fait lever l'homme. Il engage celui qui le proclame ; il nécessite la mobilisation de celui qui l'entend. Le boiteux n'est plus dépendant, mais libre. Il peut se joindre aux apôtres pour entrer dans le Temple et louer le Seigneur avec eux.

La lecture et l'étude de ce court récit des Actes pourraient introduire une réflexion de groupe sur nos pratiques :

— tout homme ou femme a droit à la vie : le boiteux n'est pas un homme choisi parmi d'autres pour ses qualités particulières, il est sur le passage de Pierre et Jean (qui s'occupent de lui avant d'entrer au Temple !).

— nos pratiques pour les autres sont-elles des pratiques d'assistance (aider les gens dans leur condition) ou libératrices, c'est-à-dire leur donnant la possibilité de se prendre en charge ? N'est-ce pas là, le vrai respect des droits dûs à tout homme et à toute femme dans notre monde ?

Un œcuménisme désintéressé...

par Charles L'Eplattenier (*)

Le Groupe d'Amnesty International de Vincennes est né, à l'automne 1976, sur l'initiative de quelques chrétiens : à l'origine, un petit groupe de l'Eglise Réformée réfléchissant sur « Evangile et actualité » a été sensibilisé au problème des Droits de l'homme. Sur sa suggestion, « l'association œcuménique d'entraide » (création originale des Eglises catholique et protestante de Vincennes) organisait une soirée d'information publique, où environ 80 personnes ont pu entendre des responsables nationaux d'A.I. et de l'A.C.A.T. Vingt-cinq personnes décidées à passer à l'acte ont donné leur adresse et ont été convoquées peu après pour décider démocratiquement de la forme d'action à entreprendre : l'ordre du jour proposait explicitement le choix entre la création d'un Groupe A.I. ou d'un Groupe ACAT ; une forte majorité s'est prononcée pour le premier terme de l'alternative. J'ai moi-même poussé vers ce choix.

Je pense en effet que, dans un domaine comme celui de la justice,

et particulièrement de l'action en faveur des détenus d'opinion, il n'est pas souhaitable que les chrétiens se mettent à part, du fait de leur motivation évangélique, alors que d'autres hommes de bonne volonté mènent le même combat au nom d'un idéal humaniste de respect de la personne humaine. Notre groupe d'A.I. réunit des gens de tous âges (de 18 à 80 ans !) et de convictions diverses, catholiques et protestants plus ou moins « pratiquants » aussi bien qu'agnostiques, qui travaillent ensemble dans le respect mutuel et une amitié fortifiée au fil des mois par les activités communes et une même « compromission » publique. Selon la suggestion faite au départ, quelques-uns des membres chrétiens d'« Amnesty » se sont inscrits individuellement à l'ACAT.

Ceci me paraît une situation saine, conforme à l'œcuménisme tel que je le conçois, ouvert au service de tous les hommes et ecclésiastiquement désintéressé...

* Pasteur de l'E.R.F.

L'ŒCUMÉNISME VÉCU

par M. J. Boitard

L'ACAT est un témoignage d'œcuménisme vivant et concret. L'œcuménisme vécu ressemble à l'amitié, en ce sens que l'on découvre peu à peu la personne réelle sous l'ami. Une amitié naît d'un intérêt commun, d'une sympathie fugitive... Au fur et à mesure que deux personnes font route ensemble, elles mesurent tout ce qui pourrait les séparer si l'amitié ne les avait pas unies. L'œcuménisme devient source d'espérance, s'il suit cette lente et longue route de l'amitié.

Combien de rencontres ai-je vécues dans lesquelles des chrétiens d'origines différentes veulent se connaître se comprendre, pour savoir, pour être ouverts? Toutes ces réunions m'ont déçu car, même si elles ont abouti à percevoir clairement les différences, elles n'ont jamais permis d'étudier comment aller plus loin, comment s'unir sans unifier les préceptes, comment s'unir sans gommer des différences.

Certes, au niveau intellectuel, ces rencontres pourraient amener beaucoup plus loin, en étudiant les contextes socio-politico-économiques pour discerner sans passion :

— pourquoi certains chefs de file chrétiens ont été traités d'hérétiques, dès le second siècle, quitte à être réhabilités plusieurs siècles après.

— comment l'orthodoxie a été rejetée au fur et à mesure que le catholicisme s'institutionnalisait ;

— comment la Réforme a cristallisé les protestations qui, un ou deux siècles auparavant, restaient isolées et sans écho ;

— comment et pourquoi naissent des courants dits de renouveau (tantôt prophétique, tantôt social, tantôt spirituel...) qui ont marqué, marquent et marqueront l'histoire du christianisme.

L'œcuménisme a encore beaucoup d'années de labeur car, si le travail est très avancé chez certains, comment le diffuser pour en faire bénéficiaire chaque chrétien ?

Néanmoins cette recherche de longue haleine ne me satisfait pas pleinement car elle ne débouche pas sur un témoignage concret de l'unité voulue par Jésus Christ et tant souhaitée par de nombreux chrétiens.

L'ACAT m'a permis une autre démarche, et celle-ci ressemble au cheminement de l'amitié. Des chrétiens d'horizons confessionnels divers se rencontrent parce qu'ils ont une question commune : « Mon frère est torturé quelque part, que faire? L'amour de Jésus Christ va-t-il me laisser indifférent à ces cris de souffrance? » Ces chrétiens, sans décliner d'autre identité que celle de disciple d'un Torturé, frère de milliers de torturés, se retrouvent dans l'action pure pour l'abolition de la torture. C'est cela qui les motive, c'est cela qui les pousse les uns vers les autres et ensemble vers d'autres qui appellent au secours. C'est cela qui mobilise une partie de leur énergie, un morceau de leur vie : ils ne peuvent plus faire autrement...

Et c'est dans leur lutte que, peu à peu, ils se découvrent d'origines différentes : catholique, quaker... Le fait d'être déjà engagés ensemble dans une action commune fait sauter les appréhensions. Si les étiquettes existent, elles ne sont plus des barrages pour la rencontre, le dialogue. C'est, en fait, une découverte de l'intérieur, d'autant plus que les adhérents ont pris l'habitude de prier ensemble, de faire leurs réunions de travail dans des lieux différents. Et, dans ces lieux qui ne sont plus des maisons étrangères, ils se découvrent de tradition différente, comme provenant de provinces variées... Ils découvrent aussi peu à peu que ce qui sépare les hommes est à l'intérieur de chacun d'eux...

Si cette façon de vivre l'œcuménisme ne conduit pas chacun à une parfaite connaissance des autres confessions, comme ce serait le cas d'une démarche résolument intellectuelle, du moins elle y incite : ce n'est pas rare de voir des groupes ACAT organiser des rencontres pour mieux connaître les différents courants qui composent le christianisme. De plus, cette conception de l'œcuménisme fait percevoir les confessions à travers ce qu'en vivent les hommes, ce qu'ils en témoignent dans leur vie quotidienne. N'est-ce pas le plus important quand le christianisme au lieu d'être un système, une structure, est le témoignage de Dieu fait homme pour que les hommes apprennent à s'aimer ?

LES ENFANTS AUSSI

Un dossier accablant présenté par Amnesty International sur la torture des enfants.

Supplément au n° 44, d'octobre 1979, de CHRONIQUES D'INFORMATIONS INTERNATIONALES sur les droits de l'homme, les prisonniers d'opinion, la torture, la peine de mort.

Publication d'Amnesty International, Section Française, 18, rue de Varenne, 75007 Paris - Le numéro : 5 Francs.

Pourquoi l'ACAT en plus? Investir dans l'esprit...

par Claude Richard-Molard

Versailles. 1974. En ce jour de juin, préalable à la constitution de l'ACAT, étant déjà membre de quatre associations défendant les droits de l'homme, mon sentiment premier ne me poussait pas à en promouvoir une nouvelle... En la créant, nous sonnons une cloche dans l'Eglise. Et nous avons répondu aux vœux d'A.I. (1).

Puisque nous nous sommes mis à part sous le nom de chrétiens, il s'agit maintenant de relever le défi posé par notre conviction !

L'ACAT « en plus » nous oblige...

...à faire le ménage en nous-mêmes

L'Evangile m'éclaire en me présentant des témoins. Prenons, par exemple, Marie, la première chrétienne, exemplaire pour tous les temps, dont la confession fut : « Je suis la servante du Seigneur ». Nous essayons, tant bien que mal, de l'être aussi ! Or qu'a fait Marie ? Aux noces de Cana (Jean II), elle a poussé Jésus, provoqué son Seigneur à agir... et il a agi, ce Dieu qui, dans sa Toute-Puissance, devait bien savoir dans quel terrible désordre le péché conduirait un jour sa création et ses créatures. Dieu ne peut pas laisser tomber les torturés.

Mais il a besoin de nous pour se manifester. Car le Saint-Esprit (qui, le saviez-vous ?, est au féminin en hébreu) est, selon le catéchisme de mon enfance, l'« action de Dieu en nous ». Notre quête première sera donc de prier pour recevoir cet Esprit et être mû par lui.

... à une action communautaire

Alors, l'apôtre Pierre nous déclare (1 Pi. 1-5) « pierres vivantes, vous formez une maison spirituelle, un saint sacerdoce, pour offrir des sacrifices spirituels ». Ici se situent, pour moi, les actions menées par nos groupes de chrétiens, c'est-à-dire par des gens « debout » et appelés, dans l'amour, à mettre les humiliés « debout » !

La création de l'ACAT, qu'on le veuille ou non, est désormais un signe des temps. Pour demeurer crédible, elle doit relever le défi que lui assigne sa propre foi. Or notre foi est ici de « transporter les montagnes » qui étouffent les torturés...

Notre foi consiste à écrire l'histoire aujourd'hui et non à la subir, parfois jusqu'à la mort. Notre foi est de supplier comme la veuve importune, de prendre Jésus au mot de ses promesses sur le mont des Béatitudes. Pourquoi l'ACAT « en plus » ? Parce que l'ACAT doit investir dans l'Esprit, en plus !

(1) Conférence Internationale d'Amnesty International, Décembre 1973.

CORPS ET AMES

par Nicole Renard (*)

Pourquoi adhérer, en tant que chrétiens, à un mouvement pour la défense des Droits de l'Homme ?

A dire vrai, quand nous avons adhéré, mon mari et moi, à Amnesty international, nous ne nous sommes pas posé tant de questions. Des hommes et des femmes comme nous, des enfants comme les nôtres, souffraient dans leur corps, leur cœur, leur dignité humaine ; il y avait là un groupe de gens qui cherchaient à faire quelque chose pour eux, et non pour une idéologie ou un parti, fussent-ils enthousiasmants ; il nous semblait évident qu'il fallait rejoindre ces gens-là.

A l'A.C.A.T., ensuite, entre chrétiens, nous avons prié ensemble et médité l'Évangile.

« Ce que vous aurez fait au plus petit d'entre mes frères, c'est à moi que vous l'aurez fait ».

« J'étais en prison, et vous m'avez visité... ».

« Ce n'est pas ceux qui disent Seigneur, Seigneur... mais ceux qui font la volonté de mon Père ».

Cela ne pouvait que nous engager à continuer notre action à A.I.

Ce n'est pas un hasard, sans doute, si notre groupe A.I. comporte au moins 80 % de chrétiens, dont un jeune prêtre.

D'aucuns disent parfois que le Christ est venu sauver les âmes et non les

corps, et que la notion des Droits de l'Homme est une notion profane. Mais ce n'est pas si sûr. Comment ne pas être frappé par le fait que, dans l'Évangile, c'est toujours un soulagement physique que le Christ apporte d'abord comme signe de l'amour et du pardon de Dieu. Il ressuscite plusieurs morts, guérit de nombreux malades et infirmes, évite à la femme adultère le châtiment mosaïque de la lapidation...

Il nous a semblé que nous devions, comme le Maître, soulager les souffrances en signe de l'amour de Dieu pour tous les hommes. L'Église des temps jadis a un peu trop souvent sacrifié gaiement le bonheur, voire la vie des hommes, à ce qu'elle croyait être le salut de leur âme. Peut-être avons-nous à témoigner au monde d'une autre image de l'amour de Dieu pour l'homme entier et non désincarné.

Une jeune élève-infirmière qui assistait à une réunion d'information sur

A.I. m'a demandé ce qui poussait les gens à adhérer au mouvement, évoquant un « altruisme éperdu ». Il est vrai que l'appartenance à A.I. n'apporte aucun avantage personnel, aucun honneur ; on a souvent l'impression d'avoir bien peu de résultats tangibles. Quant à ceux qui nous soupçonnent de nous donner ainsi « bonne conscience », je suppose qu'ils n'ont jamais essayé ce travail de fourmis qui essaieraient de soulever une montagne. Plus on est engagé à A.I. (comme ailleurs !), plus on mesure l'ampleur de la tâche et la petitesse de son action personnelle. Ce qui n'empêche pas que cela prenne beaucoup de temps, use les forces, empêche de dormir à cause des horreurs que l'on entrevoit sans cesse.

A nous chrétiens de l'Europe occidentale, qui ne souffrons ni de la faim, ni de la soif, ni des persécutions politiques ou religieuses, c'est sans doute la manière qui est proposée de « donner notre vie pour nos frères ».

« J'ai éprouvé, au cours des missions accomplies avec des amis juristes, le prix de la solidarité.

La seule présence étrangère sur le territoire de l'oppression est déjà un réconfort. Des fils invisibles lient les prisonniers. La pensée que l'opinion les connaît et les cite leur permet de surmonter leur désespoir. Souvent, cette action infréchet le cours d'une pseudo-justice qui n'est que l'instrument du pouvoir. Parfois, des libérations sont obtenues ».

Louis Pettiti, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats, Conférence à Notre-Dame de Paris, pour le 30ème anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, 10 décembre 1978

* Membre de l'A.C.A.T. et d'A.I.

POURQUOI AVOIR CHOISI DE FAIRE PARTIE D'AMNESTY INTERNATIONAL ?

par Nicole Geblesco

Voilà une question que, tout au long des rudes escaliers conduisant aux bureaux de la section française d'A.I., je me suis posée bien des fois. Ne serait-il pas tellement plus simple, voire plus raisonnable, d'approuver de loin, sans prendre vraiment part... Pourquoi avoir « sauté le pas », pourquoi avoir ainsi rempli un bulletin d'adhésion et puis donné de son temps et de ses forces, renoncé à telle activité aimée, à telle tâche importante, à tel moment de loisir impatientement attendu, et cela pour se pencher sur les pages ingrates de rapports austères et méticuleux où il n'est question que de douleur et de mort ?

Peut-être parce que je suis - au-delà

de toute limite - scandalisée. Scandalisée jusqu'au fond de l'âme : scandale, la torture ; scandale, la peine capitale ; scandale, l'emprisonnement arbitraire, la détention sans jugement, les procès truqués, la persécution pour appartenance ethnique, religieuse, sociale, syndicale, politique... « Malheur à celui par qui le scandale arrive », dit l'Évangile.

Ce désir passionné d'être l'un des anonymes grains de sable qui enrayent parfois les machines répressives les mieux agencées, où s'enracine-t-il, pourtant ? Est-ce la chrétienne en moi qui se scandalise ou la descendante d'une longue lignée de libéraux ? Les deux à

la fois, je crois, car si, au siècle où ils furent proclamés, il n'allait pas de soi pour une conscience chrétienne que l'homme eût à la liberté des droits inaliénables, bien des héritiers des Lumières ont manqué depuis à rendre ces droits effectifs faute de reconnaître à la personne humaine son caractère sacré. C'est peut-être bien cette rencontre entre le Christianisme et les libertés que souhaitent ceux qui se tournent avec espoir vers Jean-Paul II, le « pape des droits de l'homme », « Bienheureux ceux qui ont faim et soif de justice car ils seront rassasiés... Bienheureux les pacifiques car ils seront appelés enfants de Dieu ! »

par Jérôme Cornéris

LA CONFERENCE « FOI, SCIENCE ET AVENIR » DE BOSTON (12 - 25 juillet)

Préparée et organisée par le département « Eglise et Société » du COE, la Conférence de Boston a réuni 900 participants dont 450 délégués officiels, savants, ingénieurs, biologistes, sociologues, économistes et théologiens dans le grand amphithéâtre du MIT, le célèbre Institut de technologie du Massachusetts pour répondre à l'appel de Nairobi 1975 en faveur « d'une société juste, viable et fondée sur la participation ». Cette rencontre interconfessionnelle entre scientifiques, technologues et théologiens de nombreux pays est une première mondiale et, pour beaucoup, l'événement œcuménique le plus important des dix dernières années. Alors que la Conférence « Eglise et Société » de Genève en 1966 ne rassemblait que des hommes d'Eglises, la Conférence de Boston a permis un large et franc échange entre représentants de la science et de la foi.

Il est naturellement impossible de rendre compte de la masse de textes préparatoires, pas plus que des exposés, des discussions, des rapports ou des résolutions dont l'ensemble représente une encyclopédie des questions les plus actuelles. L'extraordinaire compétence des participants, spécialistes mondialement connus de nombreuses disciplines, experts en divers domaines de la science et de l'éthique devaient garantir la qualité des débats. Quarante orateurs avaient d'abord exposé les différents aspects du thème de la Conférence, centrée sur quatre problèmes majeurs : « la relation dans le contexte contemporain entre la foi et la science ; les questions et problèmes éthiques dus aux évolutions et progrès notamment dans les domaines scientifiques et technologiques ; le contexte économique, social et politique dans lequel le savoir-faire scientifique et technologique peut être utilisé et réparti le plus équitablement ; la formulation d'une éthique sociale chrétienne pour une ère scientifique et technologique. »

Nombre de commentateurs ont posé la question : « la Conférence de Boston a-t-elle tenu ses promesses ? » La plupart penchent pour l'affirmative. Ils soulignent avant tout le caractère positif des résolutions concrètes pour le désarmement, les économies d'énergie, le moratoire nucléaire de cinq ans, les mises en garde contre la manipulation génétique, la motion en faveur d'une science au service des plus pauvres... Les critiques visent généralement le manque de réflexion théologique ou même, comme l'écrit le P. André Masse, « l'absence de confrontation véritable entre approches scientifiques de la vérité et propositions inspirées par la foi ». Il note avec un brin d'humour « qu'il ne s'est même pas trouvé de scientifique pour questionner les dogmaticiens - très discrets à Boston - sur leurs confessions de foi ou même les chrétiens rassemblés sur le scandale de leur désunion... » Même remarque du Pasteur André Dumas qui se demande dans « Réforme », si l'on a assez exprimé la foi et même si l'on a assez confronté la raison athée avec la sagesse croyante. L'un et l'autre, présents à Boston, s'accordent pour souligner l'importance capitale du thème de la viabilité qui a polarisé les débats. A la fois fruit du mouvement écologique et expression d'une nouvelle sagesse, la viabilité fait appel à la vocation de l'homme appelé par Dieu à servir la création comme régisseur, responsable de la terre et d'autre part, au sens de la justice, la viabilité étant la justice pour les générations à venir. D'où, comme conclut le P. André Masse, la priorité de l'éthique sociale et politique qui est devenu « le point de convergence, le lieu où gens d'Eglise et scientifiques, représentants de pays en voie de développement et de pays riches ont perçu la tâche commune à poursuivre ». Cette tâche commune requiert un vaste effort d'éducation et d'information de tous, pour que la participation et le partage des responsabilités soient possibles dans un monde où les sciences progressent et les techniques se développent. Quoi qu'il en soit, il est urgent, comme le rappelait récemment Jean-Paul II, d'assurer « la priorité de l'éthique sur la technique ». (Voir plus loin les jalons consacrés à la Conférence de Boston).

JUILLET 1979

INAUGURATION AU BRÉSIL DU « PLUS GRAND TEMPLE DU MONDE ».

M.O. A SAO PAULO, le 1er juillet, plus de 8000 personnes parmi lesquelles le pasteur Philip Potter (COE) ainsi que de nombreuses per-

sonnalités, ont participé à l'inauguration du nouveau temple de « l'Eglise évangélique pentecôtiste du Brésil pour le Christ ». Ce bâtiment, qui couvre avec ses divers bureaux et salles de réunion, une superficie égale à celle d'un hypermarché (environ 9000 mètres carrés) est d'ores et déjà qualifié de « plus grand temple protestant du monde ».

La jeune Eglise évangélique pentecô-

tiste du Brésil se caractérise par son ouverture œcuménique et la foule nombreuse à l'inauguration n'a pas manqué de l'exprimer en scandant à plusieurs reprises « eu amo irmao catolico » (j'aime mon frère catholique), une attitude qui contraste singulièrement, selon les observateurs, avec celle d'autres Eglises protestantes historiques du pays. La foule fut en délire lorsque apparurent, main dans la main, le cardinal archevêque Paulo Evaristo Arns et le pasteur Manoël de Mello. Tous deux sont connus pour avoir pris à plusieurs reprises position pour le peuple brésilien et contre la violation des droits de l'homme. Il y a six ans notamment, les deux leaders religieux avaient présenté, lors d'une conférence de presse, une édition œcuménique de la déclaration universelle des droits de l'homme, alors qu'on commémorait son 25ème anniversaire. Cette édition œcuménique avait été produite par la commission de service œcuménique, un organisme dont font partie trois des Eglises membres du COE, ainsi que la conférence des évêques catholiques du Brésil.

LE 13ème SEMINAIRE ŒCUMENIQUE INTERNATIONAL DE STRASBOURG

R.I. A STRASBOURG, du 2 au 12 juillet, 78 théologiens, pasteurs, professeurs et étudiants, venus de 27 pays différents et appartenant à 9 familles confessionnelles, ont participé au 13ème Séminaire Œcuménique International organisé par le Centre d'Etudes Œcuméniques. Conformément à sa vocation, ce centre, lié à la Fédération Luthérienne mondiale, donne à des théologiens du monde entier la possibilité d'échanges et d'expériences œcuméniques.

Le but de ce séminaire consistait à étudier les relations entre communauté des hommes et Unité des Eglises. Il s'agissait en premier lieu d'analyser les données qui déterminent la vie de la société, son unité et ses divisions et qui sont souvent pour les Eglises des éléments « non doctrinaux », obstacles ou aides sur le chemin de l'Unité. Dans la conférence introductive, le théologien catholique P. Fernandez Rodriguez, de l'université de Salamanca, Espagne, étudia l'importance de ces facteurs « non doctrinaux » pour les premières Eglises du Nouveau Testament. Il invita

* Rappel des sigles utilisés pour les Jalons :
M.M. : Manifestation monoconfessionnelle.
D.M. : Document monoconfessionnel.
R.M. : Rencontre monoconfessionnelle.
M.O. : Manifestation œcuménique.
D.O. : Document œcuménique.
D.B. : Dialogue bilatéral.
R.I. : Rencontre interconfessionnelle.



Culte à la
Old South Church de Boston
pour les participants
de la conférence
« Foi, Science et Avenir ».
(Photo Oikoumène)

toutes les Eglises à juger ces facteurs de manière appropriée, afin que leur influence ne puisse pas cacher le message évangélique. Le théologien luthérien indonésien S. Hutagalung (depuis 2 ans au Centre de Strasbourg) analysa l'influence du contexte religieux et culturel sur la vie et les efforts œcuméniques des Eglises, en particulier dans son pays. Il insista en particulier sur le fait que l'unité de l'Eglise ne peut jamais se faire aux dépens de l'héritage culturel d'un peuple. Le pasteur presbytérien Ph. Kabongo-Mbaya centra son exposé sur la question de l'influence des facteurs politiques et sociaux sur l'unité de l'Eglise. Partant de l'exemple de son Eglise, l'Eglise du Christ au Zaïre, il montra que l'unité d'une Eglise peut même devenir trahison de l'unité véritable lorsque des influences politiques prennent le pas sur le message évangélique. Le théologien turc G. Lemopulo, du centre orthodoxe de Chambésy, insista sur l'influence des facteurs ethniques et nationaux qui ont toujours joué un certain rôle dans l'orthodoxie. Il expliqua comment l'insistance sur la transfiguration du monde entier en Christ avait toujours à nouveau permis aux Eglises orthodoxes de dépasser ces facteurs.

Dans les discussions en groupes ainsi que lors d'une table ronde, on essaya de mesurer, en partant de situations concrètes, l'influence des facteurs « non doctrinaux ». On s'efforça de découvrir leur portée ecclésiologique. « Nous avons un trésor dans un vase d'argile. Nous ne saurions nous passer de ce vase d'argile, Dieu lui-même ayant choisi l'incarnation pour

être proche de nous. Le trésor de l'Evangile ne peut être séparé de ce vase tout en ne pouvant être confondu avec lui. Il faut pour cela éviter d'absolutiser ces facteurs « non doctrinaux » que ce soit en un sens ou dans un autre ». (Extrait d'un rapport de groupe).

Le dernier jour, les participants à ce séminaire avaient la joie et l'honneur d'accueillir le Dr. Visser't Hooft. Le Dr. Visser't Hooft demanda, dans son allocution, de ne pas céder à la fatigue ou à la résignation, même si divers obstacles, tels certains facteurs « non doctrinaux », doivent encore être surmontés sur le chemin de l'unité.

LE SYNODE GENERAL DE L'EGLISE D'ANGLETERRE

R.M. A LONDRES, le 4 juillet, le synode général de l'Eglise d'Angleterre a hésité à réaffirmer sa fidélité et sa solidarité critique avec le COE et à engager le soutien de l'Eglise d'Angleterre à cette organisation et en ce qui concerne ses contributions, tant financières qu'en matière de personnel.

Le synode a discuté du rapport de la délégation, qui, lors d'une visite au Conseil œcuménique des Eglises à Genève, en mars dernier, avait abordé le problème des relations mutuelles dans le climat des réactions controversées à la suite de l'annonce, en août 1978, du don de 85 000 dollars, par le Fonds spécial du Programme de lutte contre le racisme (PLR), au Front patriotique rhodésien, dirigé par Joshua Nkomo et Robert Mugabe.

C'est à la faible majorité de 149 voix contre 136, que le synode a accepté un amendement recommandant simplement que le rapport de cette délégation soit étudié dans les diocèses, les doyennés et les paroisses, afin de faire mieux comprendre l'engagement œcuménique de l'Eglise d'Angleterre parmi ses membres.

Ce faisant, le synode a en fait rejeté une motion beaucoup plus importante avancée par le chanoine Paul Oestreicher, de Southwark qui consistait à réaffirmer l'engagement sans équivoque de l'Eglise d'Angleterre au mouvement œcuménique, et donc, sa fidélité et sa solidarité critique envers le COE, et demandait des propositions pratiques : par exemple, que l'engagement œcuménique de l'Eglise puisse s'exprimer davantage en matière de finances ou de personnel.

Le même synode général a rejeté une motion du Can. Welsby, tendant à autoriser, dans certaines conditions, les femmes qui ont été régulièrement ordonnées à la prêtrise, dans les Eglises de la Communion anglicane qui admettent l'ordination des femmes, à exercer occasionnellement leur ministère en Angleterre. Des arguments œcuméniques avancés par le Rév. R. Runcie, le nouvel archevêque de Can-

torbery, n'étaient pas étrangers à cette décision.

RELATIONS DIPLOMATIQUES ENTRE LA GRECE ET LE SAINT-SIEGE

M.O. A ROME, le 4 juillet, à la suite d'une déclaration du ministre des Affaires étrangères de Grèce, le P. Panciroli, directeur de la Salle de presse du Saint-Siège, a confirmé que l'on devait s'attendre à voir s'établir prochainement des relations diplomatiques entre la Grèce et le Saint-Siège.

Le ministre grec avait déclaré à Athènes, le 3 juillet, que la Grèce y était décidée, et que l'on prévoyait la conclusion prochaine des consultations en cours. « Le Saint-Siège, a dit le P. Panciroli, exprime son intérêt et sa satisfaction devant cette perspective d'un prochain début des relations diplomatiques avec ce pays ».

Les négociations étaient engagées en 1976, et la visite du président Caramanlis au Vatican, l'année suivante, avait accentué la cordialité de ces contacts. L'archevêque orthodoxe d'Athènes avait pris une attitude de neutralité, en estimant que la question ne touchait pas le dogme et qu'elle ne le concernait donc pas.

En fait, pendant longtemps les dirigeants grecs désireux d'établir des relations avec le Vatican ont été bloqués par le veto de la hiérarchie orthodoxe. Ce fut le cas déjà, au temps de la monarchie. Les progrès de l'œcuménisme et les changements politiques intervenus en Grèce ont contribué à transformer cette situation. L'expérience des relations devrait montrer quelles sont les véritables intentions du Saint-Siège dans ses rapports avec les Etats, et contribuer ainsi à renforcer la compréhension et l'estime mutuelles.

INTRONISATION DU NOUVEAU PATRIARCHE GREC-ORTHOXOUE D'ANTIOCHE

M.M. A DAMAS, le 8 juillet, a été intronisé le nouveau patriarche grec-orthodoxe, Mgr Ignace IV Hazim, auparavant métropolite de Lattaquié, en la cathédrale Sainte-Marie. Mgr Ignace IV, qui succède au patriarche Elias IV, décédé le 21 juin dernier, est né en 1920, en Syrie. Après ses études de théologie, notamment à l'Institut Saint-Serge de Paris, il fut ordonné prêtre en 1942. Evêque en 1961, il dirigea l'Institut ecclésiastique de son patriarcat au Liban.

A l'intronisation assistaient notamment : les premiers ministres syrien et libanais ; les représentants de toutes les Eglises orthodoxes du Moyen-Orient ; le patriarche grec-catholique d'Antioche, Mgr Maximos V Hakim ;

Mgr Joudeh, vicaire patriarcal maronite au Liban, et Mgr Pedroni, prêtre apostolique en Syrie.

Dans une allocution, le patriarche Ignace IV s'est déclaré favorable à la recherche de « l'unité entre les anciennes Eglises orientales, pratiquant les mêmes rites ecclésiastiques ».

RENCONTRE DES RESPONSABLES DU DIALOGUE ANGLICANO-ORTHODOXE

D.B. A ST-ALBANS, (Grande-Bretagne), le 10 juillet, les responsables de la Commission ont décidé à l'unanimité que le dialogue anglicano-orthodoxe doit être poursuivi « malgré les événements récents survenus dans la Communion anglicane » ; la prochaine réunion de la Commission mixte de dialogue se tiendra du 14 au 21 juillet 1980.

Compte tenu cependant des réactions orthodoxes à la décision prise unilatéralement par certaines Eglises anglicanes d'admettre les femmes au sacerdoce presbytéral, et à la résolution votée par la Conférence de Lambeth l'été dernier de laisser les Eglises locales souverainement libres dans ce domaine, « il a été jugé nécessaire que la Commission précise ses objectifs et ses méthodes de travail ».

« En effet, poursuit le communiqué publié à l'issue de la réunion, alors que l'objectif final reste l'unité des Eglises, il faudra peut-être modifier la méthode de travail afin de faire ressortir les aspects pastoral et pratique des thèmes choisis pour les discussions théologiques. Le Comité directeur estime qu'une telle approche présentera un plus grand intérêt immédiat pour les anglicans et les orthodoxes, notamment en encourageant les contacts locaux et régionaux entre les Eglises, qui témoignent ensemble de la foi chrétienne dans le monde contemporain... »

« Nos conversations ont pour objet la recherche de l'unité de la foi. Il ne s'agit pas de négociations en vue d'une communion pleine et immédiate. Une fois cela compris, les différences qui apparaîtront sur diverses questions, bien qu'attristantes, seront considérées comme une étape nécessaire sur la longue route vers l'unité que le Seigneur commande à son Eglise ».

LA CONFERENCE « FOI, SCIENCE ET AVENIR » DE BOSTON

R.I. A BOSTON, le 12 juillet, s'est ouverte la Conférence « Foi, science et avenir » (cf. himinaire des Jalons), à l'Institut de Technologie du Massachusetts.

Accueillis par le métropolitain Gregorios (Inde), président de la Conféren-

ce, les 900 participants ont été salués par le chancelier du MIT, M. Paul Gray, par Mme Claire Randall, secrétaire générale du Conseil national des Eglises du Christ aux Etats-Unis, et par le cardinal Medeiros, archevêque de Boston, au nom des Eglises locales et de l'Etat du Massachusetts.

Le chancelier Gray a rendu hommage au courage de ceux qui ont voulu réunir des hommes et des femmes de tous horizons pour aborder les questions les plus brûlantes de notre temps. Il a rappelé la vocation internationale du MIT, une communauté scientifique dans laquelle vivent des ressortissants de 120 pays du monde entier, et dont près de 20 % des étudiants sont étrangers. Mme Randall juge pour sa part cette conférence particulièrement bienvenue à l'heure où son pays traverse une crise de confiance et s'interroge sur son avenir.

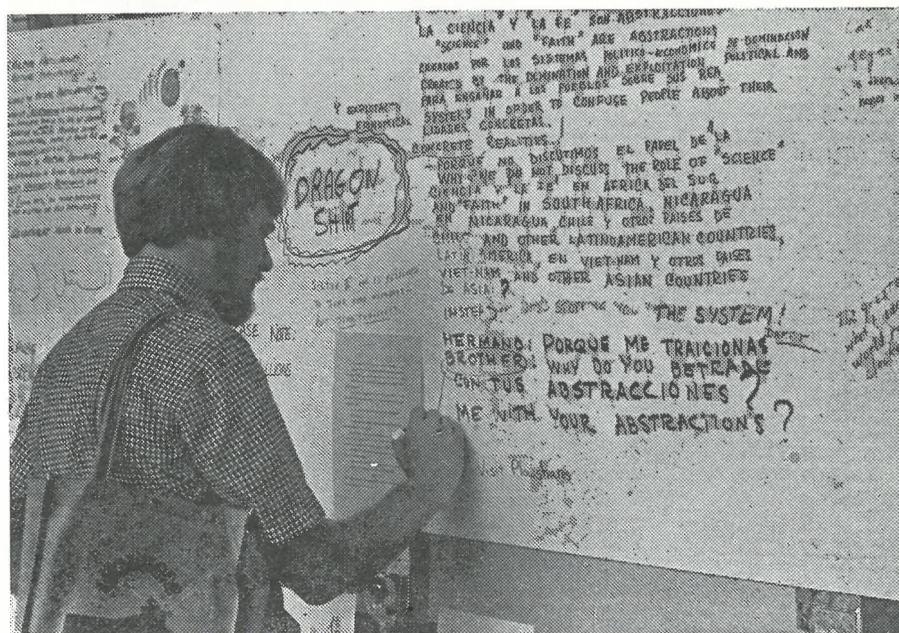
Enfin, l'archevêque Medeiros a déclaré « ainsi que l'histoire l'a clairement et durablement prouvé, science et religion sont interdépendants : ce n'est que s'ils continuent à se compléter mutuellement que l'on pourra travailler à l'établissement d'une société juste, viable et fondée sur la participation ». Un étourdissant numéro de percussion dû à un artiste ghanéen, Papa Oyeah Mackenzie, a introduit le service d'ouverture. Dans sa prédication, le métropolitain Paulos Gregorios a souhaité que cette conférence permette de définir un avenir meilleur pour une humanité qui soit à l'image de Dieu.

C'est le pasteur Philip Potter, secrétaire du COE qui prononça le discours inaugural. Traitant de la science et de la technologie sur lesquelles les Eglises devraient se pencher, le leader œcuménique a souligné que le but de la conférence était de faire

clairement prendre conscience aux Eglises de ce qu'impliquent la foi, la science et la technologie, et l'avenir. Le pasteur Philip Potter a longuement insisté sur la participation des gens aux prises de décisions. Il devait reconnaître que les scientifiques et les technologues « étaient plus conscients que par le passé de leur responsabilité sociale » et ce sont eux qui posent aujourd'hui des questions éthiques brûlantes et urgentes aux Eglises et aux théologiens.

Dans son exposé, le chef de l'exécutif du COE a retracé le chemin parcouru par les Eglises dans ce domaine et montré que leurs préoccupations remontaient jusqu'à la conférence universelle de « Vie et Travail » de 1925. Il devait rappeler à cette occasion que l'Assemblée mondiale du COE, en 1975 à Nairobi, avait mis l'accent sur la recherche d'une « société juste, viable et fondée sur la participation ». C'est dans le prolongement de ces recherches commencées il y a plus d'un demi-siècle, qu'a été conçue et organisée la conférence mondiale de Boston. Evoquant la question de la participation, le pasteur Philip Potter a souligné qu'une « société juste et viable était impossible sans être en même temps participatoire ». Dans la situation actuelle de la science et de la technologie, la participation est loin d'être assurée. Des pouvoirs économiques et politiques sont dominants et « il n'y a guère d'évidence qu'ils soient placés au service des opprimés, des marginalisés ou, tout simplement, des personnes ». Selon le COE, la participation équivaut « à reconnaître le droit de chacun d'être consulté, entendu et compris, indépendamment de son statut politique, économique ou social dans la société ».

La science et la technologie ne sont



A la Conférence de Boston, un journal mural où les esprits « s'aèrent ».
(Photo Oikoumène)

pas neutres, ni libres de jugements de valeur, a-t-il noté. « Elles sont des instruments de pouvoir, de pouvoir politique ». C'est pourquoi, selon lui, un des points fondamentaux que la conférence doit aborder est de voir comment la science et la technologie peuvent devenir des véhicules destinés non pas à légitimer et perpétuer des structures d'injustice, mais à ouvrir de nouvelles possibilités de structures de contrôle social.

LA CONFERENCE DE BOSTON : RAPPORTS ET RESOLUTIONS FINALES

R.I. A BOSTON, la Conférence « Foi, science et avenir » a mené à bien la vaste confrontation entre théologiens et savants pour le service de l'homme et de son avenir. En posant le problème de la responsabilité morale devant le développement et les applications des sciences, la conférence s'orientait vers la formulation d'une éthique sociale chrétienne, et elle a effectivement adopté divers textes, notamment sur « la manipulation biologique de la vie », sur « l'énergie du futur », et sur le désarmement.

Le premier manifeste de graves inquiétudes devant les utilisations possibles des découvertes dans le domaine de la génétique. Il souhaite que le COE suscite un colloque consacré à discuter les problèmes éthiques qu'elles soulèvent. Il réprovoque « toute manipulation génétique de l'ovule humain fertilisé qui n'aurait pas pour objectif de corriger des défauts », et demande que même dans ce domai-

ne « on ne poursuive pas la recherche sans que la communauté participe pleinement aux décisions, fixant ce qui est moralement acceptable et ce qui ne l'est pas ».

Le texte sur l'énergie lance un appel aux gouvernements pour qu'ils imposent un moratoire de cinq ans sur la construction de toute nouvelle centrale nucléaire. Le but serait de « permettre une large participation à un débat public sur les risques, les coûts et les bénéfices de l'énergie nucléaire dans tous les pays directement concernés ». Ce texte a été l'objet de discussions très vives, la minorité estimant que ce moratoire ne correspondrait à aucune nécessité et serait injuste pour les pays pauvres.

La résolution en faveur du désarmement n'était pas prévue au programme. Elle a été présentée par un professeur américain de l'université de Harvard et l'archevêque orthodoxe russe Kirill, recteur du séminaire de Léningrad. Elle se réfère au programme du Conseil œcuménique contre la course aux armements, aux accords Salt et souhaite que l'on arrive enfin à l'interdiction de tous les essais nucléaires, à l'arrêt de la production des armes nucléaires et à la reconversion des usines et des laboratoires qui y travaillent.

Les débats sur le thème central sont repris dans un rapport sur « les relations entre la science moderne et la foi chrétienne », adopté à la clôture des travaux. Deux idées principales s'en dégagent. D'une part, science et foi tendent aujourd'hui à se rejoindre, le scientisme des XVIII^e-XIX^e siècles, qui tendait à éliminer le mystère, est dépassé ; les savants, aujourd'hui, « atteignent les mystères

du domaine de la théologie ». D'autre part, la science et la foi doivent être « au service d'une société juste, viable et fondée sur la participation », et cela exige une éthique, sans laquelle le milieu naturel, la personne et la société peuvent être mis en péril.

Les participants provenant du Tiers Monde ont, à ce propos, publié un appel soulignant que l'usage de la science et de la technologie, entre les mains des sociétés développées, « est au service d'intérêts militaires et économiques qui ont provoqué de grandes souffrances chez les peuples du Tiers Monde ». Actuellement, dit ce texte, l'exportation des technologies occidentales ne fait qu'aggraver la dépendance du monde sous-développé.

RENCONTRE ISLAMO-CHRETIENNE A CHANTILLY

D.B. A CHANTILLY, du 12 au 15 juillet, s'est tenue au Centre des Fontaines une rencontre de chrétiens et de musulmans, organisée par le P. Michel Lelong du secrétariat pour les relations avec l'Islam. 150 personnes participaient à cette rencontre : intellectuels, hommes et femmes, en responsabilité et à la base, dont un tiers de musulmans - certains venant du Proche-Orient, Maghreb et Afrique noire. L'accueil du message coranique et biblique aujourd'hui, tel était le centre des préoccupations des participants qui voulaient situer leur propos face à l'incroyance aujourd'hui. Exposés de musulmans et de chrétiens en alternance, carrefours, échanges interpersonnels et temps de recueillement en commun ont balisé ces travaux, à l'issue desquels un communiqué a été publié.

Il fut constaté notamment que les musulmans en France « éprouvent de grandes difficultés à pratiquer leur culte ». En conséquence les participants à la rencontre ont demandé :

- 1) La création d'un plus grand nombre de lieux de culte et de prière, là où résident des musulmans, suppose un minimum de compréhension et d'appui pour pouvoir aboutir.
- 2) La présence de la religion islamique dans les programmes de radio et de télévision est conforme aux cahiers des charges de la première chaîne de télévision et de Radio-France, mais n'a pas encore abouti.
- 3) La possibilité pour les travailleurs de pratiquer (prières, fêtes religieuses, jeûne, règles alimentaires, pèlerinage) est liée à la compréhension de leurs employeurs. L'attention des entreprises qui emploient des musulmans devrait être attirée, conformément aux promesses déjà faites.
- 4) L'enseignement de la religion aux enfants, se heurte à un grave manque de livres, manuels et autres moyens pédagogiques adaptés. Il est lié aussi à l'enseignement de la lan-



A la Conférence de Boston (de g. à dr.),
l'évêque Stoylen (Norvège), le pasteur Philip Potter, Mme Claire Randall
(U.S.A.), l'archevêque Ed. Scott, primat anglican du Canada.
(Photo Oikoumène)

gue arabe et à la place qu'elle devrait occuper dans les établissements scolaires.

DECLARATION DES EVEQUES SUISSES SUR LE DIALOGUE JUDEO-CHRETIEN

D.O. A BERNE, la conférence des évêques suisses a publié une déclaration sur le dialogue judéo-chrétien où nous lisons notamment : « En tant qu'évêques des diocèses catholiques suisses, nous constatons avec intérêt et satisfaction le progrès parmi les chrétiens de notre pays de la conviction que, par delà toutes les différences, le peuple juif et l'Eglise de Jésus Christ sont appelés à une profonde solidarité pour le plus grand bien de l'humanité entière. Les nombreux échos provoqués par la projection de « Holocauste » et les réactions soulevées par quelques manifestations d'antisémitisme en Suisse ont récemment donné les preuves de cette prise de conscience.

Nous sommes profondément convaincus du fait qu'il ne serait pas chrétien de parler aujourd'hui avec les Juifs et sur le judaïsme comme si les innombrables souffrances et assassinats dont ce peuple a été victime, n'avaient pas eu lieu et comme s'il n'y avait pas à ce propos à parler d'une coresponsabilité des chrétiens.

Reconnaître, par exemple, qu'au temps du national-socialisme, la mesquinerie, la lâcheté et l'injustice n'ont pas été absentes de notre pays devrait nous mener à un comportement plus chrétien dans le monde contemporain. Les hommes de bonne volonté ne peuvent travailler ensemble de façon féconde à un monde plus humain et à la réconciliation que par un dialogue honnête et serein, où l'on parle en vérité des crimes contre les Juifs, les Tziganes, les Polonais et les Russes, les vieillards et les infirmes ainsi que des motifs de ces crimes.

Les Synodes diocésains avaient souligné la nécessité pour les chrétiens d'apprendre à mieux connaître les valeurs contenues dans le judaïsme en vue d'éviter toute forme d'antisémitisme et pour développer le sentiment de solidarité qui doit unir Juifs et Chrétiens. Nous rappelons cette demande en souhaitant qu'elle soit satisfaite et nous exprimons le désir que les prêtres et les catéchistes reçoivent dès leur temps d'études une solide formation sur tous les aspects du judaïsme. »

CHRETIENS ET MUSULMANS A UN PARDON BRETON

M.O. A VIEUX-MARCHE, les 21 et 22 juillet, plusieurs centaines de chrétiens et de musulmans ont assisté au traditionnel pardon breton des « Sept saints dormants ».



A la Conférence de Boston (de g. à dr.), Mme Enilo Ajakaiye (Nigéria), l'une des six présidentes ; P. Albrecht, organisateur et directeur d'Eglise et Société ; le Prof. Carlos Chagas (Brésil) qui parla de « l'avenir de la science et de la technologie dans les pays en voie de développement ».

(Photo Oikoumène)

Des pèlerins musulmans étaient venus pour cette occasion, d'Afrique et du Moyen-Orient.

La messe dominicale a été célébrée selon le rite oriental. Un prêtre a lu ensuite une sourate (verset) du Coran qui évoque l'histoire de sept saints, vénérés par les chrétiens et les musulmans. Selon la tradition, au III^{ème} siècle de notre ère, sept jeunes gens d'Ephèse, refusant de renier leur foi, avaient été emmurés vivants sur l'ordre de l'empereur romain. Cent ans plus tard, ils ressuscitèrent.

ASSEMBLEE ANNUELLE DE L'AMITIE JUDEO-CHRETIENNE INTERNATIONALE

D.B. A NEW-YORK, l'amitié internationale Judéo-Chrétienne (I.C.C.J.) réunissant les délégués de seize organisations nationales de chrétiens et de juifs, ainsi que de nombreux représentants de différents pays a tenu son Assemblée annuelle qui avait pour objet principal la défense des droits de l'homme dans le monde contemporain.

Inquiets de la croissance des atteintes actuelles aux Droits de l'Homme, les participants ont clos cette session par une Déclaration dans laquelle ils affirment : « C'est une évidence que l'esprit malfaisant de l'Holocauste subsiste encore dans notre monde. Nous dénonçons le silence qui règne à ce sujet. Nous confessons notre part dans cette conspiration du silence, issue de l'apathie, et nous prenons ensemble l'engagement d'élever la voix et de consacrer nos personnes et nos ressources à la résistance active à l'égard de toutes les formes de servitude. Nous faisons appel aux chefs religieux, aux hommes d'Etat et aux organisations politiques, aux écrivains et aux artistes, aux

éducateurs et aux représentants de la presse et de la radio, pour qu'ils s'unissent à nous, dans des opérations communes en vue de soulager dans leur servitude ceux qui subissent des oppressions de toutes sortes. »

L'Assemblée a souligné la signification du voyage du Pape Jean-Paul II à Auschwitz, et a fait siennes ses paroles lorsque, s'arrêtant devant l'inscription en langue hébraïque, il a rappelé que ce peuple des fils et filles d'Abraham, le peuple juif, qui a reçu de Dieu ce commandement : « Tu ne tueras pas », a éprouvé dans sa chair, à un degré spécial, lors de la seconde guerre mondiale, les effets du mépris de ce précepte. L'Assemblée s'est associée à la fondation de la Maison Anne Franck à Amsterdam et à celle de la Maison Martin Buber à Heppenheim qui auront pour tâche de promouvoir une meilleure connaissance du judaïsme par les chrétiens, et le dialogue entre juifs et chrétiens. Elle souhaite que de semblables initiatives soient prises dans d'autres pays.

VERS L'OUVREMENT DU DIALOGUE ORTHODOXES-REFORMES

D.B. A ISTANBUL, du 24 au 31 juillet, une délégation de l'Alliance réformée mondiale (ARM) a été reçue au Phanar.

Pour la première fois depuis la Réforme du XVI^{ème} siècle, orthodoxes et réformés se sont rencontrés officiellement pour envisager l'ouverture d'un dialogue en vue d'une « unité de l'Eglise, fondée sur la foi apostolique ». Telle est la proposition qu'on a faite durant leur séjour au Patriarcat œcuménique les représentants de l'Alliance réformée mondiale qui regroupe plus de 60 millions de réformés, presbytériens et congrégationalistes dans le monde. Le patriarche œcu-

ménique Dimitrios transmettra cette proposition à toutes les Eglises auto-céphales.

LE C.O.E. ET LES DROITS DE LA FEMME

R.I. A VENISE, s'est tenue la conférence des femmes sur les droits de la personne humaine et la mission, organisée par le C.O.E.

Le COE, qui est particulièrement attentif au tiers monde a examiné là encore, les atteintes aux droits de l'homme, mais cette fois - fait nouveau - dans une perspective spécifiquement féminine. Autrement dit, il a été question essentiellement des atteintes aux droits de la femme. Racisme, prison politique, chômage ne connaissent pas les frontières des sexes. Mais les femmes subissent, il est vrai, des dégradations spécifiques, comme le viol (forme particulière de torture) ou des conditions souvent désastreuses de détention quand elles sont enceintes.

Les représentants de 31 pays, notamment ceux de l'Europe de l'Est, ont abordé tout le cortège des violences et des exploitations dont les femmes sont victimes dans le monde industrialisé et dans les pays en voie de développement : commerce florissant de la prostitution en Asie, Afrique, Amérique latine ou Caraïbes, au bénéfice de touristes en voyages organisés; double fardeau de la famille et du travail qui pèse sur les femmes dans les taudis, les plantations et les usines...

« Les Eglises, ont affirmé les participants, ne doivent pas se contenter d'apporter des solutions aux problèmes isolés à mesure qu'ils surgissent. Elles doivent sensibiliser leurs membres aux conditions économiques, politiques et sociales qui entraînent les violations des droits de la personne humaine et ne pas reculer devant l'engagement politique direct ».

La conférence a élaboré une série de résolutions vigoureuses, notamment sur le racisme, l'éducation, le chômage, les prisonnières politiques, la sexualité et la régulation des naissances.

Le COE relance à sa manière le débat féministe dans la société et dans l'Eglise. D'ailleurs il est réclamé explicitement dans les résolutions « qu'un plus grand nombre de femmes participent dans les Eglises à tous les niveaux de la prise de décision ».

PROJET D'AUMONERIE ŒCUMENIQUE EN SUEDE

M.O. Le gouvernement suédois élabore actuellement un projet de loi traitant de l'aumônerie dans les établissements hospitaliers. Il est prévu que l'Eglise luthérienne de Suède (qui regroupe 92 % de la population du pays) et les autres confes-



A Boston, mimes des thèmes de la Conférence « Foi, science et avenir ». (Photo Oikoumène)

sions devront coopérer dans ce domaine. Si ce projet est adopté, ce sera la première fois que des relations œcuméniques interconfessionnelles seront réglées par une législation émanant de l'autorité politique.

UN NOUVEL EVEQUE A PEKIN

E.E. A PEKIN, fin juillet, le correspondant de l'Agence France-Presse a diffusé trois nouvelles importantes sur l'Eglise catholique en Chine : l'élection d'un évêque de Pékin, Mgr Michel Fu Tieshan, âgé de 47 ans; la réunion prochaine d'un Synode national chinois; enfin, des rumeurs selon lesquelles l'évêque de Shanghai, Mgr Kiong Pin-mei, en prison depuis 1955, aurait été récemment libéré.

Les deux premières informations confirment la reconstitution de l'Eglise « patriotique » chinoise, établie en 1957, après l'expulsion des missionnaires et l'arrestation d'un grand nombre d'évêques, de prêtres et de religieux chinois. Cette Eglise nationale s'était organisée sur la base des « trois autonomies » dont l'exigence avait été formulée dès 1949-1950 par les autorités chinoises : pas d'argent étranger; pas de doctrine étrangère; pas de chefs étrangers, en Chine ou hors de Chine.

L'archevêque de Moukden, Mgr Pi Shu-Shih (nommé par Pie XII en 1949), avait présidé les Assemblées constituantes de cette Eglise. Une quarantaine d'évêques avaient été élus ensuite par des Assemblées diocésaines. Les deux premières élections eurent lieu en avril 1959. Jean XXIII au début de son pontificat, avait parlé de « schisme », mais aucune mesure concrète n'avait été prise par le Saint-Siège. Paul VI n'avait jamais prononcé ce mot, et il avait tenté à plusieurs reprises de faire savoir à ces évêques chinois qu'il pensait

à eux dans un esprit fraternel. Mais à partir de 1966, l'Eglise patriotique avait semblé disparaître à son tour dans la tourmente de la Révolution culturelle.

C'est en février 1978 que l'on vit réapparaître ses représentants (le vieux Mgr Pi Shuh-Shih, et l'évêque élu à Shanghai), parmi ceux des autres groupes religieux de Chine, à l'Assemblée consultative politique du peuple chinois. Mais Mgr Pi Shuh-shih est mort trois mois plus tard, le 16 mai 1978, à l'âge de 81 ans. La réunion d'un synode national permettrait de désigner un nouveau président et serait le signe d'une certaine libéralisation sur le plan religieux, ce qui serait favorable à la reprise de relations normales avec le Saint-Siège.



AOÛT 1979

CONFERENCE ANNUELLE DE LA FRATERNITE ST-ALBAN - ST-SERGE

M.O. A HIGH LEIGH, Hoddesdon, (Angleterre), du 6 au 12 août, quelque deux cent cinquante personnes, dont une quarantaine d'orthodoxes ont participé à la Conférence annuelle de la Fraternité St-Alban - St-Serge, dont le but est de promouvoir l'amitié et la compréhension réciproque entre orthodoxes et anglicans et qui compte cinquante années d'existence. Le thème principal, « Prière et pénitence » a été développé du côté orthodoxe par le Métropolitain Antoine (Bloom), les pé-

res Kallistos Ware et Basile Osborne, et Militza Zernov, et du côté anglican par le Très Rév. Richard Rutt, évêque de Leicester, et le chanoine A. M. Allchin. Le Père Lev Gillet dirigeait les méditations bibliques, et Cyrille Eltchaninov a parlé de l'aide aux chrétiens en URSS. Selon une pratique établie de longue date au sein de la Fraternité, les services religieux orthodoxes et anglicans ont alterné d'un jour à l'autre. Les services non-orthodoxes étaient surtout anglicans, mais il y a eu aussi une messe catholique et un service du soir luthérien célébré en danois.

MANIFESTATION ŒCUMENIQUE ET ARTISTIQUE AU BEC-HELLOUIN

M.O. AU BEC-HELLOUIN, le 7 août, en l'église abbatiale, dans le cadre de « l'Année des Abbayes Normandes », un très beau concert de musique sacrée a été donné par la Maîtrise de la Cathédrale de Chichester - 12 garçons et 10 chanteurs professionnels, sous la direction du Maître de chapelle, John Birch.

En présence de Dom Gramont, la Maîtrise a été présentée par le Révérend Roger Greenacre, Chancelier de la Cathédrale de Chichester et fidèle artisan de l'œcuménisme.

Le programme comportait des œuvres de quinze compositeurs anglais, du XVIème siècle à notre époque, ce qui convenait bien à une Maîtrise dont la tradition remonte sans interruption au moins jusqu'au XIIIème siècle.

Parmi tant de morceaux remarquables, on peut citer : « Hymn to the Virgin » dont Benjamin Britten (1913-1976) écrivit la musique à l'âge de 17 ans ; « O Lord, look down » (Seigneur, porte ton regard vers nous), anthem de Jonathan Battishill, qui commence à 4 voix, se divise en 6 voix et atteint son sommet à 7 voix ; « O taste and see », (goûtez et voyez) composé en 1953 par Vaughan Williams à l'occasion du couronnement de la Reine Elisabeth II.

Une assistance de plus de 500 personnes emplissait totalement l'église dans le plus profond recueillement et la plus vive admiration.

CONGRES ŒCUMENIQUE INTERNATIONAL DE L'I.E.F.

R.I. A VENISE, du 9 au 16 août, c'est sous les auspices de Saint François d'Assise que l'I.E.F. (International Ecumenical Fellowship) a tenu son congrès annuel. Le choix d'Assise a été inspiré par le thème de la rencontre : « Bienheureux les pauvres... Chemin de l'unité ».

En plus des conférences et carrefours, traitant le thème du congrès, les par-

ticipants ont bénéficié chaque soir d'une célébration liturgique dans l'une des églises d'Assise. Un jour de silence a également été prévu dans la solitude des « Carceri ».

La présidence de la réunion d'Assise avait été confiée au Père Roger Reuse, capucin, prof. em. en théologie au Zaïre, secrétaire de la Commission diocésaine de Bruges et membre du bureau de la Commission nationale pour l'œcuménisme.

L'une des deux conférences consacrées à l'aspect biblique du thème était assurée par le professeur Denaux du Grand Séminaire de Bruges, président de la Commission diocésaine nationale pour l'œcuménisme et rédacteur en chef de la revue théologique « Collationes ».

LE CONGRES DE LA SOCIÉTAS LITURGICA

R.I. A WASHINGTON, du 13 au 17 août, dans le campus de l'Université Catholique d'Amérique, s'est tenu le 5ème Congrès de la Societas Liturgica, avec 120 participants. Info-C.N.P.L., no 93 en a rendu compte de la manière suivante.

Le thème du congrès était le Ministère, envisagé surtout à travers les rites d'ordination en usage dans les différentes Eglises. C'est un des points sur lesquels se manifestait le plus d'écart entre Eglises catholiques et orthodoxes d'une part, Eglises issues de la Réforme d'autre part, sur des points aussi où le dialogue œcuménique a permis des progrès importants ces dernières années. Il était bon de rechercher comment les priè-



L'évêque Samuel de l'Eglise copte orthodoxe d'Egypte en conversation avec l'une des 70 stewards au service des délégués de la Conférence de Boston. (Photo Oikoumène)

res et les rites de l'ordination manifestaient accords et divergences, et jusqu'à quel point, sur la conception même que chaque Eglise s'est faite du ministère ordonné.

Il n'est pas possible, en quelques lignes de résumer les conférences qui paraîtront dans un prochain numéro de La Maison-Dieu, mais déjà le titre des sujets abordés permettra d'entrevoir l'intérêt et la richesse du programme.

Le Dr Hoffman, professeur de liturgie juive, et lui-même rabbin, a traité de l'ordination chez les juifs à l'époque chrétienne, pour montrer que, s'il y a eu ordination de rabbins, c'est par analogie avec les ordinations dans le christianisme et non l'inverse. Le P. Kilmartin, jésuite, ne l'a pas contredit, en exposant la conception du ministère et de l'ordination dans l'Eglise primitive. Le P. Gy étudia l'histoire des anciennes prières d'ordination, en particulier l'influence de la tradition apostolique dans les diverses traditions ecclésiales, puis leur structure et leur contenu.

Le Dr Bradshaw exposa, pour sa part, la conception du ministère chez les Réformés, telle qu'elle se dégage des rites et des prières d'ordination en usage dans les diverses Eglises de la Réforme : rupture délibérée avec la doctrine catholique du sacerdoce ministériel, ou rejet des abus du Moyen Age finissant ? L'exposé du Dr Grisbrooke sur les récentes réformes des rites d'ordination dans les Eglises a mis en relief une étonnante et providentielle convergence. Le Dr Wainwright s'attacha à un certain nombre d'aspects théologiques de l'ordination, à partir de divers points de vue : « théologie », christologie, ecclésiologie (unité, sainteté, catholicité, apostolicité, eschatologie).

De la division actuelle des chrétiens, la double eucharistie quotidienne en était le douloureux témoignage. Malgré tout, la célébration eucharistique du dernier jour, présidée par le Dr Talley, président de la Societas et pasteur dans l'Eglise épiscopale des Etats-Unis, témoignait d'un tel rapprochement avec l'Ordo missae catholique que l'un ne peut qu'espérer qu'une convergence semblable aboutisse à un accord sur les ministères.

Les services liturgiques du matin et du soir ont permis aux uns et aux autres d'entrer en contact avec le mode de prière des diverses Eglises représentées : catholique, anglicane, luthérienne, méthodiste, et d'être ainsi à l'écoute de ce que l'Esprit dit aux Eglises.

LE CINQUANTENAIRE DU COLLEGE « RUSSICUM »

M.O. A ROME, le 15 août, le Russicum avait 50 ans d'existence. Fondé par Pie XI en 1929 « pour fournir des missionnaires à la Russie », le Collège russe a fêté son



L'archevêque catholique de Boston, Mgr Medeiros souhaitant la bienvenue aux participants de la conférence « Foi, science et avenir » et leur déclarant : « Nous ne devons pas oublier les générations encore à venir, si nous voulons être de dignes gérants de la création ».
(Photo Oikoumène)

cinquantenaire. Il a donné à l'Eglise catholique de nombreux prêtres « slavissants » qui ont fondé divers centres d'études sur la pensée chrétienne russe et ont servi pastoralement les immigrés, catholiques ou non.

Critiqué parfois dans certains milieux orthodoxes (comme une entreprise « uniate »), le Russicum a pourtant beaucoup contribué en Occident à la connaissance de l'Orient chrétien ; il a joué un rôle œcuménique certain lors de Vatican II et des contacts officiels entre Rome et le Patriarcat de Moscou.

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DE « FOI ET CONSTITUTION »

R.I. A TAIZE, du 18 au 25 août, s'est réunie la Commission permanente de « Foi et Constitution ». Les participants y ont manifesté leur conviction unanime selon laquelle les Eglises arriveront à une unité visible en une seule foi et une seule communion eucharistique en répondant à trois conditions : un accord sur une confession de foi commune ; la reconnaissance mutuelle du Baptême, de l'Eucharistie et du Ministère ; et, des modes communs pour leur enseignement et leurs prises de décisions. Ce sont ces lignes maîtresses qui ont guidé les travaux de la Commission permanente de Foi et Constitution durant cette importante rencontre.

La Commission a donné des directives à cette occasion pour la révision en cours des affirmations communes sur le Baptême, l'Eucharistie et le Ministère. Ces textes avaient été envoyés aux Eglises en 1975 ; ils nécessitent maintenant une révision tenant comp-

te des quelque 110 réponses reçues. La Commission espère qu'une nouvelle version pourra être soumise aux Eglises avant la prochaine Assemblée mondiale du COE qui se tiendra en 1983 à Vancouver.

Les accords sur le Baptême et l'Eucharistie ont déjà été reformulés. Diverses consultations sur des questions particulières avaient été tenues à cet effet, notamment avec des théologiens de tradition baptiste et des représentants d'Eglises orthodoxes.

La révision des textes concernant les accords sur le Ministère aura lieu au cours des prochains douze mois. A la demande des Eglises, la Commission Foi et Constitution a tenu récemment une consultation sur le rôle des évêques dans l'Eglise et les grandes lignes du nouveau texte sur le Ministère ont été établies à Taizé par la Commission permanente de Foi et Constitution.

Il a également été décidé de publier une série de textes et publications traitant d'aspects particuliers de ces accords, notamment tous les textes des accords conclus lors d'entretiens bilatéraux entre traditions confessionnelles, deux fascicules donnant des éléments liturgiques pour le Baptême et l'Eucharistie, une étude sur les implications catéchétiques de ces accords doctrinaux, ainsi qu'un ouvrage sur l'autorité de la Bible comme question œcuménique.

Vu les progrès dans la révision des accords, la Commission est d'avis maintenant qu'il est urgent de travailler aux deux autres conditions essentielles de l'Unité, à savoir une confession de foi commune et des modes communs aux Eglises pour leur enseignement et leurs prises de décisions. Une discussion plus approfondie devra avoir lieu à ce sujet lors de la prochaine rencontre de la Commission.

La nature de « l'Unité que nous recherchons » a donné lieu à un intéressant débat sur la signification des divisions qui se font jour aujourd'hui dans les Eglises lorsqu'elles rendent témoignage dans le monde. L'Unité ne se réalisera pas uniquement par voie de consensus, a affirmé la Commission. Les Eglises doivent aussi découvrir et réaliser une communion plus profonde entre elles et en leur sein.

La Commission a été consciente de la tâche qu'il reste à accomplir et s'est engagée à œuvrer dans ce sens. En vue de la prochaine Assemblée, elle a plaidé en faveur d'une approche concertée du COE en ce qui concerne l'Unité visible. Reconnaisant que différents programmes du COE travaillent avec des présuppositions ecclésiologiques différentes, elle a demandé au Comité exécutif du COE de convoquer rapidement une consultation sur cette question pour assurer une discussion enrichissante lors de l'Assemblée.

Le calendrier d'intercession œcuménique, conçu et réalisé grandement

par la Commission de Foi et Constitution, a retenu l'attention lors des travaux de Taizé. Il en existe maintenant des éditions en quatre langues. Onze autres éditions sont en préparation et la Commission, tout en encourageant les Eglises à en faire le plus large usage, a souhaité qu'au moins 20 éditions linguistiques puissent être publiées.

La Commission a également procédé à la désignation à huis clos du successeur du pasteur Lukas Vischer qui, au regret de tous, doit quitter à la fin de l'année, au terme de son mandat, la direction du Secrétariat de « Foi et Constitution ».

JEAN-PAUL II ET LA LIBERTÉ RELIGIEUSE EN CHINE

M.O. A CASTEL GANDOLFO, le 19 août, Jean-Paul II a traité de l'important problème de la liberté religieuse en Chine et des liens possibles entre Rome et les catholiques chinois.

Sans s'embarrasser de précautions diplomatiques, devant les quelque 10 000 fidèles présents pour la récitation de l'Angélus, le Pape a souhaité que « l'Eglise de Rome puisse rétablir avec l'Eglise de Chine ce contact direct qui ne fut jamais spirituellement interrompu ». Et d'ajouter qu'il désirait « faire tout son possible » pour encourager « un rapprochement, et donc une rencontre, avec la communauté chinoise ».

Jean-Paul II, fidèle à lui-même, a inscrit son intervention dans le cadre bien connu de la mission de l'Eglise de défendre la liberté et, au premier chef, la liberté religieuse : « je souhaite de tout cœur qu'il y ait des développements positifs qui donnent à nos frères et sœurs du continent chinois la possibilité de jouir de la pleine liberté religieuse. » Mais son intervention n'est pas pour autant dénuée d'incidence politique ; elle reconnaît même explicitement que quelque chose d'encore assez mystérieux se passe en Chine à l'égard de la religion ; elle témoigne que cette « ouverture » chinoise vers l'Eglise est acceptée et comprise : « Les nouvelles concernant de récents événements, a ajouté Jean-Paul II, peuvent faire penser à un nouveau respect à l'égard de la religion et nous permettent d'exprimer quelque confiance. » Et le Pape d'assurer alors qu'il « prie constamment pour le grand peuple chinois, le plus nombreux de la terre. »

L'Association patriotique des catholiques chinois n'a pas tardé à réagir. Son porte-parole a estimé que « l'indépendance » de l'Eglise chinoise « a été constamment attaquée » par le Vatican depuis leur rupture en 1957 et l'est encore aujourd'hui. Il a cité à ce propos la désapprobation exprimée par le Vatican à la suite de la nomination récente d'un nouvel évêque de Pékin, Mgr Michaël Fu Ties-

chan. Il a estimé que cette politique romaine était demeurée inchangée depuis un « decretum » de 1957 du Pape Pie XII « nous imposant d'être hostile à notre gouvernement ».

Le représentant du clergé chinois n'a pas formellement rejeté l'appel pontifical, mais a souligné que dans ces conditions « beaucoup de problèmes subsistent » avant une éventuelle reprise de contacts.

Selon le prêtre chinois, outre le droit du clergé de Chine populaire à nommer ses propres évêques, le Vatican doit également reconnaître le « caractère patriotique » de cette Eglise. « Nous voulons aimer notre patrie et nous opposer à l'impérialisme et à l'hégémonisme », a-t-il ajouté. Le clergé chinois se réserve ainsi le droit de prendre position, comme le gouvernement de Pékin, sur les questions politiques internationales.

Le porte-parole a affirmé encore que le clergé chinois ne posait pas en condition préalable à la normalisation des relations entre les Eglises de Rome et de Pékin une normalisation des relations entre la Chine et le Vatican. Il s'agit de « deux plans différents », a-t-il affirmé, en estimant toutefois qu'une amélioration des relations entre les Etats - actuellement très hypothétique - pourrait « favoriser » un rapprochement des Eglises.

DIALOGUE ENTRE ORTHODOXES ET VIEUX-CATHOLIQUES

D.B. A BONN, du 20 au 24 août, la Commission mixte pour le dialogue entre orthodoxes et vieux-catholiques s'est réunie sous la présidence conjointe du métropolitain Irénée (diocèse d'Allemagne du Patriarcat œcuménique) et de l'évêque Léon Gauthier (Eglise catholique-chrétienne de Suisse). Cette réunion faisait suite à la réunion plénière tenue en août 1977 à Genève et à la réunion de travail de Pendeli en août 1978.

Deux textes ont été élaborés à Bonn et seront envoyés pour approbation aux autorités des Eglises respectives : « L'unité de l'Eglise et les Eglises locales » et « Les limites de l'Eglise. »

Une réunion de travail de la Commission se tiendra en septembre 1980 à Berne et la prochaine réunion plénière aura lieu à Moscou en été 1981.

ECHANGE DE VISITES ENTRE MELKITES ET ORTHODOXES

D.B. AIN-TRAZ (Liban) le 21 août le synode épiscopal de l'Eglise melkite catholique, réuni du 20 au 25 août, a envoyé une délégation à Damas pour féliciter le patriarche Ignace IV d'Antioche, à l'occasion de son élection au siège patriarcal. Le lendemain, une délégation composée des métropolitains Geor-

ges (Khodr) du Mont-Liban et Spiridon (Khoury) de Zahlé, rendait la visite à Ain-Traz.

Durant ces deux visites, des conversations fraternelles ont été engagées et il a été décidé de procéder à des efforts dans le sens de l'union entre les deux Eglises-sœurs, et cela dans le but de témoigner ensemble de la vérité de la doctrine du Christ en s'inspirant du patrimoine antiochien, de la liturgie commune aux deux Eglises, ainsi que de la charité et de l'estime réciproques.

On sait que la scission de l'Eglise grecque-catholique d'Antioche et la constitution d'un Patriarcat parallèle, uni à Rome, ne date que de 1724. Des contacts avaient déjà été pris entre les deux Patriarcats en 1974.

MESSAGE DU CARDINAL PIGNEDOLI POUR LA FIN DU RAMADAN

M.O. A ROME, le 23 août, le cardinal Sergio Pignadoli, président du secrétariat pour le dialogue avec les non-chrétiens, a adressé un message « au monde musulman » à l'occasion de la fin du Ramadan. En voici le texte intégral :

« Comme chaque année, nous avons le plaisir de vous présenter nos vœux et nos souhaits les meilleurs à l'occasion de la fête de la rupture du Jeûne, qui vient sceller la fin du Ramadan.

Durant ce mois béni, vous vous êtes efforcés de faire la volonté de Dieu sur terre, en invoquant son nom, en chantant ses louanges et en proclamant sa grandeur ainsi que sa puissance. Vous y avez aussi renoncé à des plaisirs et à des satisfactions légitimes pour faire volontairement l'expérience de la faim, de la soif et de l'austérité, et multiplier en même temps les œuvres de bien et de justice.

Les contacts que nous avons eus avec vous, au cours des dernières années, ainsi que les progrès que nous avons réalisés ensemble sur le chemin du rapprochement et de la connaissance réciproques, nous encouragent particulièrement, au seuil du 15ème centenaire de l'Hégire, à vous tendre la main en vue de consolider nos relations et de renforcer notre collaboration dans l'esprit de Vatican II et suivant les directives mêmes de nos derniers papes.

Chers amis, le monde traverse actuellement une période plus agitée, où semblent triompher la violence et les doctrines qui se dressent contre Dieu. C'est pourquoi, en cette Année de l'enfance, il nous faudrait, plus que jamais, chacun de notre côté, mais avec la même droiture, implorer Dieu, lui, unique et le tout puissant, afin que les jeunes générations échappent au tourbillon de la violence et à la tentation de l'athéisme.

Voilà pourquoi, oubliant ce qui, dans le passé, a pu nous opposer les uns



Papa Oyeah Mackenzie (Ghana) ouvre avec sa conche, la Conférence de Boston. (Photo Oikoumène)

aux autres, nous nous sentons tous appelés, dans le respect mutuel de nos identités de chrétiens et de musulmans, partout où nous vivons ensemble sur une même terre et sous un même ciel, à tout mettre en œuvre pour mieux servir les valeurs spirituelles et faire triompher ces biens supérieurs que sont le droit, la justice et la paix. »

LA 15ème CONFERENCE INTERNATIONALE DE SOCIOLOGIE RELIGIEUSE

R.I. A VENISE, du 26 au 30 août, s'est réunie la quinzième Conférence internationale de sociologie religieuse (C.I.S.R.). Trois cent trente-cinq spécialistes des sciences humaines ont débattu du sujet central retenu pour le colloque : « Religion et politique ».

Diverses analyses ont porté sur l'entrecroisement de ces deux thèmes, en distinguant trois types de situations, selon que les rapports entre religion et politique sont caractérisés par une dominante d'intégration, de conflit ou d'adaptation. Le cas de l'Islam, dont il a été question et qui relève de la première dominante, illustre l'actualité du sujet abordé par la C.I.S.R.

L'exposé de divers travaux, portant notamment sur la situation du pentecôtisme au Chili, sur les minorités religieuses au Liban ou sur les relations entre le comportement politique et l'intégration religieuse des Français, atteste que nulle analyse sociopolitique ne saurait faire l'économie d'un examen minutieux du phénomène religieux. Il appartient aux sciences humaines, et plus particulièrement à la sociologie des religions, de forger les instruments d'analyse qui permettent une investigation scientifique du champ religieux.

La C.I.S.R. représente à cet égard une occasion unique pour les chercheurs de tous les pays d'exposer leurs sujets de recherche, de confronter leurs idées et de vérifier la validité de leurs démarches. Parallèlement aux séances plénières consacrées au thème principal du colloque

se sont réunis chaque jour une quinzaine d'ateliers qui rassemblaient des groupes de chercheurs autour d'une extrême variété de sujets. Si la faible participation de chercheurs du Tiers-Monde a été unanimement regrettée, cette conférence peut néanmoins être considérée comme une réussite.

Dégagée de toute attache idéologique ou confessionnelle, la C.I.S.R. confirme son orientation vers une approche pluridisciplinaire et œcuménique du phénomène religieux.

DEBAT DU C.O.E. A STRASBOURG SUR L'ORDINATION DES FEMMES

R.I. A KLINGENTHAL, près de Strasbourg, du 28 août au 2 septembre, une session du COE sur l'ordination des femmes rassemblait dix-huit hommes et quinze femmes, si l'on compte les délégués d'Eglises, les animateurs venus de Genève ainsi que deux femmes qui avaient été invitées sur le plan régional, en l'occurrence Mademoiselle Marie-Louise Caron, inspecteur ecclésiastique de l'Eglise Luthérienne, et Sœur Elise de la communauté de Notre-Dame de Sion à Strasbourg.

Le thème central, « l'ordination des femmes dans une perspective œcuménique », a été traité sous plusieurs aspects : approches théologiques et ecclésiologiques, mis à jour des implications œcuméniques, conversations exploratoires en vue de la poursuite du dialogue d'Eglise autour d'une question qui reste, il faut bien le dire, une pierre d'achoppement entre chrétiens.

Les différentes familles confessionnelles qui ont pris le risque de s'engager il y a un certain nombre d'années dans le dialogue œcuménique, ont des conceptions fort différentes et de l'ordination en général et de la place des femmes dans l'Eglise en particulier. Aussi ne fallait-il pas s'attendre à des déclarations sensationnelles après les entretiens de Klingenthal. Le Dr Constance Parvey qui, au nom du Conseil Oecuménique, avait pris l'initiative de la rencontre, savait bien qu'il ne serait pas question de dépasser les conversations exploratoires. C'est pourquoi il n'y a pas eu de communiqué final, mais seulement des documents de travail qui vont « remonter » vers le département de « Foi et Constitution » du Conseil Oecuménique avant de revenir vers les Eglises-membres qui en débattront selon le mode de travail propre à chacune d'elles.

Bien des chrétiens pensent que le fait même de poser le problème de l'ordination devrait peu à peu faire changer la place des femmes dans des Eglises, qui, trop souvent encore, dissimulent des attitudes « sexistes » derrière des arguments théologiques ou traditionnels. C'est du moins l'avis de ceux qui voudraient voir avancer les choses. Parmi les observateurs catholiques, plusieurs souhaitent une évolution, tout en sachant fort bien que ce n'est pas demain que la théologie vaticane donnera le feu vert à la prêtrise féminine dans l'Eglise romaine. Quant à la délégation orthodoxe, elle comprenait notamment Mgr Antoine Plamadeala, de Bucarest, qui faisait remarquer que les adversaires les plus décidés de l'ordination des femmes se trouvent dans les Eglises orthodoxes orientales et que ces derniers avaient renoncé d'emblée à venir.

LE DIALOGUE ANGLICAN-CATHOLIQUE SUR LE MINISTERE PAPAL

D.B. A VENISE, du 28 août au 7 septembre, la Commission internationale anglicane-catholique, réunie pour dialoguer sur le Primat pontifical et le ministère du Pape, a constaté qu'une « réelle convergence » de vues était apparue au cours de la rencontre. Elle précise que cette « convergence », si elle ne constitue pas un accord complet, est un encouragement pour la Commission à présenter dans les deux ans un rapport final sur cette question aux autorités des deux Eglises. Déjà, en 1976, la Commission mixte anglicane-catholique avait publié une déclaration conjointe sur l'autorité dans l'Eglise ; elle est allée plus loin encore lors de la session qui vient de s'achever.

Reste un problème qui, jusqu'ici, n'a pas trouvé de solution : comment faire pour que cette recherche théologique soit portée à la connaissance des fidèles et que les autorités des Eglises se prononcent sur la valeur des « accords théologiques » déjà conclus ou des « convergences » constatées ?

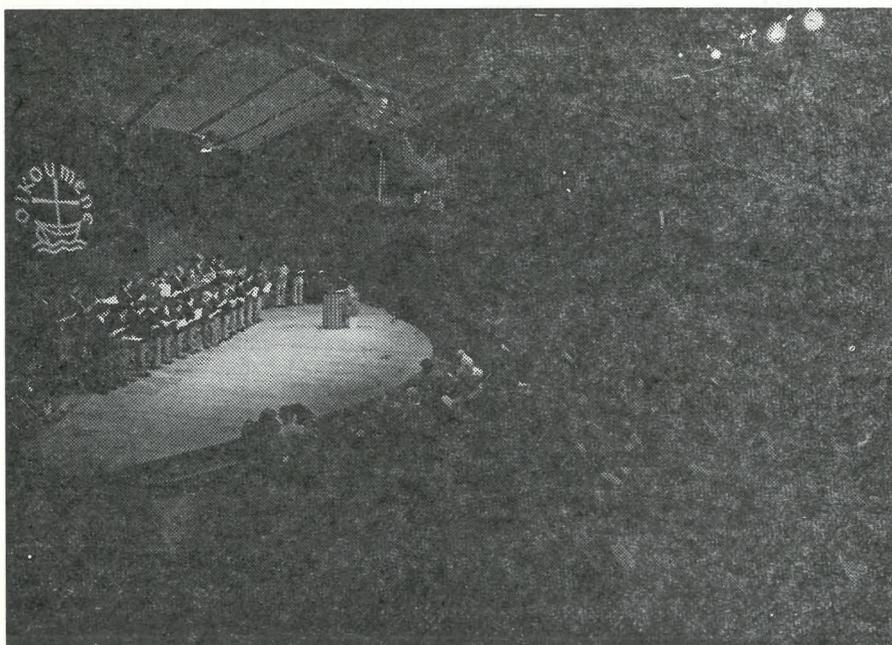
ASSEMBLEE GENERALE DE LA CONFERENCE MONDIALE DES RELIGIONS POUR LA PAIX

R.I. A PRINCETON (Etats-Unis), du 29 août au 7 septembre, sous la présidence de Mgr Angelo Innocent Fernandès, archevêque catholique de Delhi, la Conférence mondiale des Religions pour la Paix, a tenu sa 3ème assemblée générale. Elle y a traité du thème « La religion en lutte pour une communauté mondiale ». Il y va d'une mobilisation générale pour la paix. La Conférence mondiale des Religions pour la Paix a été fondée il y a dix ans. Jusqu'ici, elle a tenu des assemblées générales à Kyoto, au Japon, en 1970, et à Louvain en Belgique, en 1974.

A Princeton, on trouvait des délégués de toutes les confessions chrétiennes et de toutes les autres grandes religions, c'est-à-dire des juifs, des musulmans, des bouddhistes, des hindouistes, des shintoïstes, etc.

Quant au thème traité à Princeton, il faut certes relever qu'il y a un « dénominateur commun », les grandes religions prônant l'aspiration à l'universalisme et à la libération des peuples ainsi qu'à la réalisation de la paix se fondant sur la justice. Mais il y a divergence quand il s'agit de répondre à la question : « Qu'est-ce qu'une communauté mondiale, bénéficiaire de la paix qu'elles proclament. »

N'y a-t-il pas des démentis cinglants aux affirmations des religions ? Les situations au Proche-Orient, en Asie, en Afrique, en Ulster, parlent un autre langage : il y a des tensions tribales, des affrontements raciaux, des con-



Culte d'ouverture au « Kresge auditorium » du MIT de Boston
(Photo Oikoumène)

flits sociaux, des heurts politiques. La route de la paix est pavée d'obstacles. La Conférence mondiale des Religions pour la Paix en était bien consciente. Ceci ne l'a pas empêché de persévérer dans son entreprise. On ne saurait abandonner le monde à l'athéisme, au matérialisme, à la consommation effrénée, à la disette, à la guerre.

Les principales questions posées à la Conférence étaient : Que faut-il entreprendre pour créer un ordre économique international plus juste? Les communautés religieuses peuvent-elles faire afin que le monde progresse dans la voie du désarmement? Que peuvent-elles faire pour bannir la violence comme seule solution des conflits? Qu'est-ce qu'il faudra entreprendre en faveur des familles, des collectivités locales et des nations pour assurer la dignité de l'homme? N'y a-t-il pas toute une éducation à faire? Comment les religions peuvent-elles affermir leur héritage spirituel pour qu'il devienne un service? N'y a-t-il pas un abîme entre les doctrines, la théorie et la pratique?

A New-York, les délégués participant à la Conférence ont assisté en la cathédrale de St-Patrick à un service œcuménique. Ils se sont rendus également au siège des Nations-Unies. A Washington, ils ont rencontré des membres du Gouvernement et du Congrès.

A cette occasion, pour la première fois depuis la révolution culturelle, une délégation religieuse avait été envoyée par la Chine populaire. Le chef de la délégation, M. Zhao Puchu, plus haute personnalité bouddhiste chinoise, a souligné le caractère sans précédent d'une telle visite et a affirmé que la délégation chinoise joindrait ses efforts à ceux des religieux des autres pays présents à cette conférence « pour sauvegarder la sécurité internationale, maintenir la dignité de l'humanité et développer un nouvel ordre économique mondial ».

IXème RENCONTRE INTERCONFESSIONNELLE DES RELIGIEUSES

- R.I.** AUX MONTS-VOIRONS (France) du 29 août au 3 septembre, des religieuses anglicanes, catholiques, réformées et orthodoxes ont prié et réfléchi ensemble sur la spiritualité de la violence dans les Béatitudes :
- Les causes de la violence dans le monde : Sœur Montserrat Pedret (Barcelone-Espagne)
 - La violence dans la prière : Sœur Ursula (Communauté de Pomeyrol-France).
 - La violence dans le Nouveau Testament : Pasteur Eric Fuchs (Université de Genève).
 - Violence selon les Pères du désert : Métropolitain Emilianos Timiadis, représentant du Patriarcat de Constantinople - Genève).
 - La violence de la croix et la croix

signe de victoire : Rév. Mère Eustochia Guicanu (Supérieure du Monastère Agapia - Roumanie).

— L'armure spirituelle selon Saint-Paul : Rév. Père Julian Garcia Hernandez, (Directeur du Centre Oecuménique Madrid - Espagne).

— La violence de pacifiques : Sœur Marie Cristine, (Carmel de la Paix, Mazilles - France).

Les Religieuses après chaque intervention mettaient en commun leurs différents points de vue.

Malgré la diversité des confessions, elles ont eu la joie de découvrir qu'il y avait entre elles une grande unité et ont conclu en ces termes :

« Nous devons vivre intensément la violence évangélique laquelle est positive, constructive et elle se sert toujours de moyens pacifiques pour essayer de faire diminuer la violence qui, en ce moment, sévit sur le monde. Si, tous les croyants, nous faisons cela, le monde changerait! »



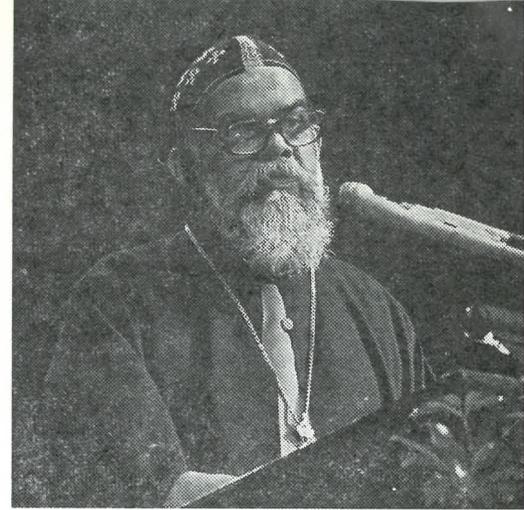
SEPTEMBRE 1979

LA RENCONTRE ANNUELLE DU GROUPE DES DOMBES

R.I. A L'ABBAYE NOTRE-DAME, du 3 au 7 septembre, s'est réuni le Groupe des Dombes pour poursuivre ses recherches dans le domaine de la Pneumatologie. Ses travaux ont abouti à un texte d'accord sur « le Saint-Esprit, l'Eglise et les sacrements ». Ce document devait être publié, comme les précédents Accords des Dombes, aux Presses de Taizé.

UNE LETTRE DU METROPOLITE JUVENALY A ROME ET LA REPONSE DU CARDINAL WILLEBRANDS

D.B. A MOSCOU, le 4 septembre, le métropolitain de Kroutitsy et Kolomna, Mgr Juvenaly, président du Département des affaires ecclésiastiques extérieures du Patriarcat, a envoyé au cardinal Willebrands, président du Secrétariat pour l'unité des chrétiens, une lettre où il lui fait part des réactions provoquées par la publication récente de la lettre de Jean-Paul II au cardinal Slipij dans les milieux orthodoxes et en particulier dans l'Eglise russe. Cette lettre, datée du 19 mars et reproduite par la D.C., n° 1765 (p. 503), invitant les catholiques à préparer dignement la célébration du millénaire de l'Ukraine



Le Métropolitain Grégorios (de l'Inde) modérateur de la Conférence de Boston, dirige le culte d'ouverture. (Photo Oikoumène)

chrétienne, a été mal accueillie par certains orthodoxes bien connus, comme, en France, Olivier Clément dans un article du journal « Le Monde » du 11 août intitulé « Jean-Paul II et les orthodoxes » ou Jean Besse dans le « Messager orthodoxe », n° 83, sous le titre « Retour à Pie X? ». Ce que ces derniers reprochent au pape, c'est son éloge de l'uniatisme. De même Mgr Juvenaly, dans sa critique où il écrit que la lettre de Jean-Paul II « semble en contradiction avec l'esprit des décisions du IIème Concile du Vatican et en recul par rapport aux relations qui se sont établies après le Concile entre l'Eglise catholique romaine et les Eglises orthodoxes locales ». Le métropolitain Juvenaly relève spécialement une affirmation de Jean-Paul II sur l'union de Brest-Litovsk : « Le Siècle apostolique a toujours attribué à cette union une importance exceptionnelle. » Ce qu'il commente en ces termes : « Ce passage donne l'impression d'un changement dans la ligne œcuménique du Saint-Siège vis-à-vis de ses relations avec les Eglises orthodoxes, comme aussi vis-à-vis de l'amitié œcuménique entre les Eglises. » En clair, et tout en affirmant qu'il veut éviter « une polémique ou des malentendus inutiles », le métropolitain demande à Rome de s'expliquer sur le problème de « l'uniatisme », c'est-à-dire des Eglises orientales unies à Rome.

Le cardinal Willebrands a répondu longuement le 22 septembre à cette lettre de l'Eglise orthodoxe russe. Il s'est entretenu avec le Pape des problèmes posés et « c'est en son nom » qu'il répond.

Dans sa lettre au cardinal Slipij, écrit le président du Secrétariat romain, « le Saint-Père n'avait pas l'intention d'y exprimer sa pensée sur les relations entre l'Eglise de Rome et les orthodoxes. Sur ce sujet, Jean-Paul II s'est exprimé clairement en affirmant sa volonté de continuer les efforts ».

Et pour qu'on ne donne pas « une fausse signification » à la lettre du

Pape, le cardinal Willebrands rappelle les paroles de Jean-Paul II en diverses circonstances devant des délégations orthodoxes, ainsi que les convictions énoncées dans les textes de Vatican II. « L'union que nous cherchons, écrit le cardinal Willebrands, n'est donc pas l'absorption de l'une par l'autre, ni la domination de l'une sur l'autre, mais la pleine communion entre Eglises qui partagent la même foi et la même vie sacramentelle ».

Les paroles du Pape relatives à l'union de Brest-Litovsk sont donc à replacer dans leur contexte : le Pape s'est adressé « à une Eglise particulière, ayant sa propre histoire et ses propres traditions et subissant à l'heure actuelle une difficile épreuve », (allusion fort nette à la suppression de l'Eglise catholique d'Ukraine décidée par Staline et « incorporée » à l'Eglise orthodoxe). La lettre du Pape ne s'exprime aucunement ni sur la théologie de l'œcuménisme ni sur les moyens pratiques à mettre en œuvre pour parvenir à l'union des Eglises.

Le cardinal n'en souligne pas moins que l'expérience uniate est loin d'être négative, elle rappelle que la tradition latine n'est pas la seule dans l'Eglise et permet à ceux qui le désirent la communion avec le Siège de Rome.

Trois affirmations importantes ponctuent la fin de la réponse de Rome à l'Eglise orthodoxe russe : « l'union de Brest » n'est pas le modèle des relations avec les Eglises orthodoxes aujourd'hui ; la « situation complexe héritée du passé fait partie de la réalité » d'aujourd'hui ; « le Pape reconnaît sans hésitation dans l'Eglise orthodoxe russe une héritière de la glorieuse tradition de Saint-Vladimir et de l'ancienne Eglise de Kiev ».

Il semble bien que la lettre d'explication du cardinal Willebrands, dont les termes ont été soumis à Jean-

Paul II, ait pleinement satisfait l'Eglise orthodoxe russe. On peut en voir un exemple dans la lettre que le patriarche Pimène de Moscou a adressée à la Conférence européenne des Eglises à La Canée (Crète) : par deux fois le patriarche a loué l'Eglise catholique romaine et les contacts qu'elle a noués avec la Conférence.

Dans son reportage récent, l'envoyé spécial de « La Libre Belgique » cite à ce sujet les propos d'un évêque russe qu'il a rencontré : « Certains associent cette lettre du cardinal Slipj et son contenu à leurs vœux, nous a déclaré Mgr Makariy, évêque d'Uman et coadjuteur du Métropolitain de Kiev, à qui nous en parlions. Il ne faut pas en dramatiser l'existence, même si l'affaire des Uniates est un réel obstacle sur le chemin vers l'unité des chrétiens. Le problème ne concerne en effet pas seulement l'Eglise russe, mais toutes les Eglises orientales. L'Eglise catholique doit regarder les choses d'une manière réaliste. Le pape Paul VI avait résisté aux têtes chaudes qui voulaient nommer le cardinal Slipj, patriarche des Uniates. Je suis certain que Jean-Paul II, qui a promis de suivre la politique de ses prédécesseurs, ne posera pas un geste irraisonnable. Notre Eglise espère beaucoup du dialogue qui s'est établi entre elle et l'Eglise de Rome. Grâce à notre connaissance mutuelle, nous finirons bien par ouvrir la route et nous entendre. Le problème des Uniates, qui est important, doit être résolu ensemble, par nous, par l'Eglise catholique et aussi par les Uniates ».

(La lettre du métropolitain Juvénaly et la réponse du cardinal Willebrands sont reproduites dans la D.C., n° 1774, pages 973 à 975).

NOMINATION DU NOUVEL ARCHEVEQUE DE CANTORBERY

M.M. A LONDRES, le 7 septembre, l'évêque de St-Albans, Robert Runcie (57 ans), a été nommé archevêque de Canterbury. Il prendra la succession de l'archevêque Donald Coggan, en janvier 1980. Il sera le 102ème archevêque de Canterbury. Il était évêque de St-Albans depuis 1970.

Dans un télégramme envoyé au nouvel archevêque, le comité exécutif du Conseil œcuménique des Eglises, réuni en session bi-annuelle près de Bossey, a félicité Robert Runcie pour sa nomination comme archevêque de Canterbury. « Anglicans, orthodoxes et protestants du Comité s'associent pour vous féliciter » dit notamment le télégramme. « Nous nous réjouissons à l'avance de votre réel soutien pour le mouvement œcuménique par vos prières, vos conseils et votre coopération soutenue ».

L'évêque Runcie est né à Liverpool d'un père écossais, qu'il décrit comme un presbytérien déchu. Ce n'est que tardivement, à l'âge de 14 ans, qu'il devint anglican. Pendant la se-

conde guerre mondiale, il commandait un blindé dans les « Scots Guards » et reçut la croix de guerre pour acte de bravoure.

Au cours d'une conférence de presse, il s'est déclaré très étonné d'avoir été nommé nouvel archevêque de Canterbury. Mais, avec l'aide de Dieu, il espère être à même de conduire la communion anglicane dans la bonne direction, a-t-il dit en substance. Il a qualifié à la fois l'Eglise d'Angleterre « d'attachante et de source de mécontentement ». Il estime cependant qu'elle peut être l'instrument de la volonté et du dessein de Dieu dans le monde. Le nouvel archevêque espère aussi qu'il ne sera pas submergé par la paperasse ou immergé dans le ghetto de l'Eglise.

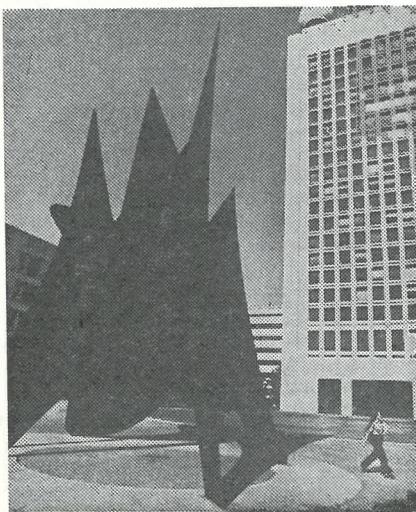
Dans le domaine œcuménique, l'évêque Runcie a été co-président des « Entretiens internationaux pour les relations entre anglicans et orthodoxes ». Cela a sans doute influencé son approche d'un certain nombre de sujets, tel que le problème épineux de l'ordination des femmes. Au cours de la conférence de presse, il a déclaré que, pour le moment, il s'opposait à l'ordination des femmes par l'Eglise d'Angleterre (4 Eglises anglicanes ordonnent déjà des femmes prêtres), et cela pas seulement pour des raisons de pratique. Sur la question de principe, il a déclaré être « partagé entre deux tendances avec un léger sentiment que les arguments contre aient été insuffisamment considérés ». Quelques-uns de ces arguments, a-t-il admis, sont « déplorable », mais il pense qu'il y en a d'autres plus raisonnables et qui n'ont pas encore été suffisamment considérés.

Il est favorable au développement de relations plus étroites avec l'Eglise catholique romaine, mais, a-t-il ajouté, pour lui, l'Eglise d'Angleterre fait partie de l'Eglise Une, Sainte, Catholique et Apostolique. Et, a-t-il conclu, le temps est révolu où les Anglicans pouvaient essayer de résoudre leurs problèmes sans tenir compte de leurs relations avec les Eglises protestantes, catholiques et orthodoxes.

LE 25ème ANNIVERSAIRE DU CENTRE SAINT-IRENEE DE LYON

R.I. A LYON, le 8 septembre, le 25ème anniversaire du Centre œcuménique Saint-Irénée a été célébré au cours d'une fête rassemblant de nombreux amis français et étrangers autour du Père René Beaupère, directeur-fondateur du Centre, et de ses collaboratrices et collaborateurs.

Après une présentation des rouages du Centre et en particulier de son importante bibliothèque, des témoins des différentes étapes et des divers champs d'action ont évoqué les grands moments de ce quart de siècle. La création des voyages et pèlerinages œcuméniques CLEO (Culture, Loisirs et œcuménisme) a été rappelée par



« Stable » d'Alexander Calder, une des nombreuses œuvres d'art contemporain sur le campus du MIT. (Photo Oikoumène)



Une centaine de jeunes scientifiques se sont préparés durant une semaine à la Conférence « Foi, science et avenir » à Boston.
(Photo Oikoumène)

M. Paul Eberhard et par la projection d'un film de Jean Cabriès et Marcel Gosselin réalisé lors du tout premier de ces voyages et présenté à la télévision française dans une émission commune catholique-protestante - la première du genre - en juin 1961.

Le pasteur Alain Blancy, directeur adjoint de l'Institut œcuménique de Bossey, a présenté la série des cours de Formation Oecuménique Interconfessionnelle (F.O.I.) dont il assure aussi la co-direction à la tête d'une équipe de spécialistes orthodoxes, protestants et catholiques.

La pastorale des foyers mixtes et la revue de ce nom ont été évoquées par des couples et des pasteurs qui y prennent une part active.

Le chanoine Jacques Desseaux, secrétaire de la Commission épiscopale française pour l'unité des chrétiens et expert au Secrétariat romain, a conclu en disant à la fois sa joie du travail effectué depuis vingt-cinq ans et son espoir pour les années à venir : « Tous les ouvriers du Centre Saint-Irénée... sont dans leur fidélité œcuménique opiniâtre, courageuse, libre, espérante, comme la présence du visionnaire Elisée parmi nous. Ils nous apprennent à voir dans la foi, ils obtiennent du Seigneur que nous puissions voir enfin ce qu'ils avaient déjà pressenti et discerné pour nous et avant nous ».

Après un beau culte d'action de grâce, la fête se prolongea tard dans la nuit par un joyeux repas permettant de longues conversations amicales entre les participants d'activités œcuméniques diverses, tous unis dans une même et solide espérance.

JEAN-PAUL II CHEZ LES CATHOLIQUES ORIENTAUX

M.O. A ROME, le 9 septembre, le Pape Jean-Paul II s'est rendu à l'abbaye de Grottaferrata, près

de sa résidence de Castel Gandolfo, confiée aux moines basilien. Le Pape a concélébré la messe avec le cardinal Philippe, préfet de la Congrégation pour les Eglises orientales, Mgr Marusyn (Ukrainien), et le supérieur de l'abbaye, le P. Paolo Giannini.

Dans son homélie, Jean-Paul II s'est adressé aux moines de l'abbaye : « De par votre position et votre formation, vous pouvez faire beaucoup pour l'œcuménisme en priant pour l'unité entre catholiques et orthodoxes ».

COMITE EXECUTIF DU C.O.E. : REDRESSEMENT BUDGETAIRE ET PROBLEMES INTERNATIONAUX

R.I. A BOSSEY, du 10 au 14 septembre, s'est réuni en session bi-annuelle le Comité exécutif du COE.

La situation financière du COE est précaire depuis plusieurs années. Malgré une augmentation appréciable des contributions d'un bon nombre d'Eglises membres, l'érosion monétaire et l'augmentation du coût de la vie notamment continuent à poser de sérieux problèmes au financement des activités essentielles du COE.

Dans le budget de 1980, le Comité exécutif a dû décider une réorganisation de certaines activités et une réduction du budget de certains départements et sous-unités de travail pour réduire de 3,7 millions à 2,2 millions le déficit total d'un budget qui ne se monte plus qu'à 25,5 millions de francs suisses. Des revenus supplémentaires attendus, mais non encore confirmés, devraient réduire encore ce déficit.

Ces décisions s'inscrivent dans un plan budgétaire de trois ans qui doit permettre au COE, dès 1982, d'accuser un excédent de recettes permettant d'éponger les déficits accumulés au cours des années précédentes. Le

souci permanent du Comité exécutif est d'arriver à surmonter la crise financière en amputant au minimum les programmes d'activités du COE jugés essentielles pour le mouvement œcuménique.

Diverses questions d'ordre international figuraient à l'ordre du jour de cette session d'automne. Le Comité exécutif s'est montré particulièrement préoccupé des cas de non-respect de la liberté religieuse qui « au cours des deux dernières années, se sont produits à une fréquence alarmante ». Il devait mandater la Commission des Eglises pour les Affaires internationales (COE) de présenter au prochain Comité central, en 1980, un rapport détaillé sur l'évolution de la situation à travers le monde en matière de liberté religieuse. Il devait relever que, depuis sa création en 1948, le COE avait fait pas moins de 27 déclarations à ce sujet et que le mouvement œcuménique réalisait de plus en plus que « la liberté religieuse ne pouvait être séparée de tous les autres aspects des droits de l'homme ». L'Eglise n'est pas crédible si elle ne lutte que pour ses propres droits sans se soucier de l'ensemble des droits des autres » a-t-il ajouté.

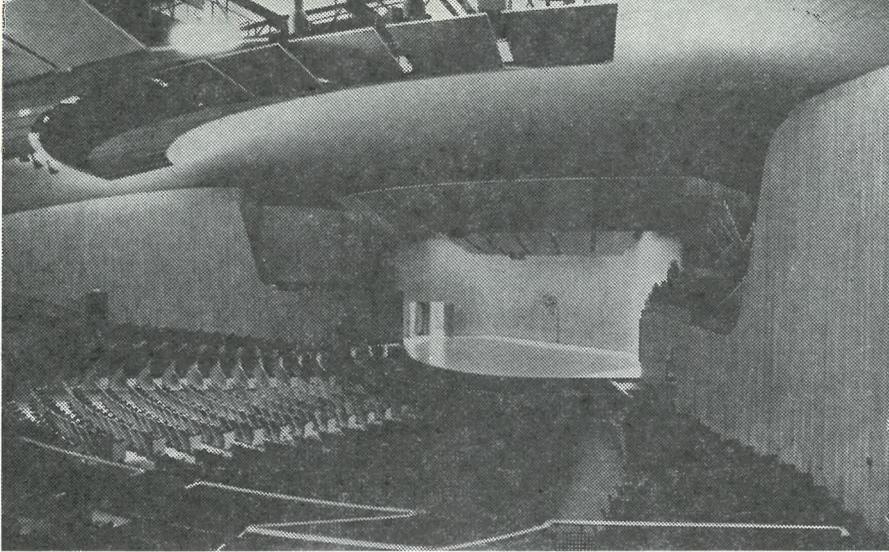
Autres questions d'ordre international : la fin de la guerre civile au Zimbabwe par un règlement négocié et pacifique ; le problème des réfugiés d'Indochine ; les initiatives pour poursuivre la lutte contre le racisme.

Des nombreux rapports d'activités présentés durant ces journées de Bossey, retenons celui consacré à la Conférence mondiale sur la « Foi, Science et Avenir » de Boston que le Comité exécutif a reçu avec satisfaction et celui du Groupe mixte de travail, le seul organe qui, avec SODEPAX, soit commun au COE et à l'Eglise catholique romaine. Le Comité, appréciant le travail accompli, a donné son accord aux trois domaines proposés pour une action commune immédiate : l'Année internationale des Handicapés, la défense des droits de l'homme et de la liberté religieuse, une prise de position commune sur la question des armements.

La prochaine session du Comité exécutif se tiendra du 11 au 14 février 1980 au Liebfrauenberg, près de Strasbourg (France). Le Comité central du COE se réunira quant à lui, du 14 au 22 août 1980 à Genève.

LES CHRETIENS CHINOIS RENOUENT LEURS CONTACTS INTERNATIONAUX

M.O. A NEW-YORK, le 10 septembre, K.H. Ting, de Nankin, a déclaré que les Eglises chinoises sont prêtes à renouer des contacts religieux au niveau international, mais que pour le moment, toute leur attention « est requise dans leurs pays-mêmes ». Répondant à une question lors d'une conférence de presse, il



Vue intérieure de l'auditorium du MIT où s'est tenue la Conférence « Foi, science et avenir ». (Photo Oikoumène)

a souligné que les leaders d'Eglise chinoise « n'ont pas parlé du Conseil œcuménique des Eglises depuis des années ». L'attitude qu'elles pourraient prendre quant à la nature de son affiliation au COE fera l'objet de discussions du Comité national des Eglises, fort de 150 membres, qui doit se réunir prochainement en Chine. Ce comité présidé par Y. T. Wu, du comité national des UCJG de Chine, ne s'est plus réuni depuis les années de la révolution culturelle.

K. H. Ting, qui est vice-président de l'Université de Nankin et doyen du collège théologique de Nankin, a fait une visite aux Etats-Unis récemment en compagnie de trois autres représentants chrétiens de Chine. C'est la première délégation de chrétiens à prendre le chemin des Etats-Unis au cours des 20 dernières années.

K. H. Ting a rappelé que quatre Eglises avaient été membres du COE, lorsqu'en 1962, le confessionnalisme « cessa d'exister en Chine ». La formation d'un organisme ecclésiastique national non-catholique avait été interrompu par la Révolution culturelle, mais elle se poursuit à nouveau. Il y a, selon lui, actuellement 3 millions de catholiques et 700 000 protestants en Chine. Les catholiques ne reconnaissent pas l'autorité du Vatican et ont consacré quelque 40 évêques sans l'accord de Rome. Ils n'acceptent pas les décisions du Concile Vatican II et continuent à célébrer la messe en latin. K. H. Ting continue, lui, à porter son titre d'évêque anglican, bien que son Eglise n'existe plus ; « personne ne m'a déposé » a-t-il souligné.

LE CATHOLICIS ELIE II DE GEORGIE A GENEVE

M.O. A BOSSEY, près de Genève, du 10 au 14 septembre, le catholique Elie II, primat de l'Eglise

de Géorgie, a participé à la réunion du Comité exécutif du Conseil œcuménique des Eglises dont il est l'un des co-présidents. Il a été reçu à cette occasion par le Conseil d'Etat et les autorités de la ville de Genève, et a célébré la liturgie eucharistique au Centre du Patriarcat œcuménique à Chambésy. Le catholique était accompagné de l'archevêque Nicolas de Soukhoumi, responsable du Département des relations extérieures de l'Eglise de Géorgie.

UN CENTRE ŒCUMENIQUE EN AFRIQUE DU SUD

R.I. A BATHA'S HILL, près de Durban, en Afrique du Sud, un centre œcuménique à l'usage des anglicans, des méthodistes et des catholiques vient d'être inauguré. Ce projet a été réalisé dans le cadre d'une Association à laquelle participent les Eglises anglicanes, méthodistes et catholiques. La contribution de l'archidiocèse de Durban s'élève à 11.500 dollars US. C'est également cette Association dénommée « Koinonia » (amitié), qui assure la gestion de ce centre œcuménique.

Le nouveau complexe comprend trois locaux séparés, destinés à chacune des trois communautés, ainsi qu'un vaste réfectoire commun d'une capacité de 100 places. On a également prévu, pour la deuxième phase, une extension du réfectoire tout comme de la cuisine. Enfin, le complexe sera complété, dans sa troisième phase de construction, par une vaste salle de conférences pouvant contenir 300 personnes. Elle servira aussi pour le culte.

Quelque 500 personnes ont assisté à la cérémonie d'inauguration de ce centre œcuménique. Parmi les invités de marque figuraient Mgr Denis Hurley, archevêque de Durban ; l'archevêque anglican Philip Russel, et le président de l'Eglise méthodiste, le Dr Donald Veysie.

Le discours de circonstance prononcé à la cérémonie insistait notamment sur la réconciliation à travers l'approche et la compréhension mutuelles, qui sont les objectifs principaux assignés au nouveau centre.

COMMISSION ORTHODOXE POUR LE DIALOGUE AVEC LES LUTHERIENS

D.B. A HANOVRE, du 15 au 20 septembre, la commission interorthodoxe pour la préparation du dialogue théologique avec l'Eglise luthérienne a tenu sa deuxième réunion de travail. Suivant le programme qu'elle s'était fixé en décembre dernier lors de sa première réunion à Sigstuna (Suède), la commission a étudié plusieurs rapports sur l'histoire des relations entre orthodoxes et luthériens. Le dialogue à venir doit être compris en effet comme la reprise, en fonction des réalités et des problèmes contemporains, du dialogue interrompu dans le passé (XVIème siècle).

La commission souhaite que les orthodoxes s'attachent à étudier non seulement les livres confessionnels officiels du luthéranisme, mais à pénétrer la réalité luthérienne moderne dans ses développements les plus récents. Elle estime que les différences entre orthodoxes et luthériens doivent être abordées sous l'angle de la différenciation dogmatique et que le thème liminaire du dialogue devrait être l'œuvre du Saint-Esprit dans l'Eglise. Ce thème pourrait être abordé sous deux angles : le mystère de l'Eglise d'abord, puis les présupposés d'une participation au mystère de l'Eglise.

Mais avant de commencer le dialogue théologique officiel avec la Fédération luthérienne mondiale, la commission pense qu'il faut d'abord aboutir à un accord fondamental sur la terminologie. Il faut aussi faire une synthèse des résultats doctrinaux acquis dans les dialogues bilatéraux en cours au niveau de plusieurs Eglises locales.

La prochaine réunion de la commission doit se tenir en septembre 1980 au Danemark.

L'A.C.A.T. A REÇU DEUX ECCLESIASTIQUES D'IRLANDE DU NORD

M.O. A PARIS, le 20 septembre, l'association des chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT) a reçu deux ecclésiastiques d'Irlande du Nord : le Père Denis Faul, catholique et aumônier de la prison de Longkesh, près de Belfast, et le Révérend Smeaton, de l'Eglise anglicane d'Irlande.

Après un repas débat avec les journalistes chargés de l'information reli-

gieuse en France, les deux ecclésiastiques ont travaillé plusieurs heures avec les membres de l'ACAT.

A la suite de quelques questions concernant la visite du Pape en Irlande du Sud, visite dont ils espèrent l'un et l'autre qu'elle aidera à la paix, le Père Faul, comme le pasteur Smeaton, insistèrent précisément sur le fait que la paix devra être construite par les chrétiens ensemble.

Le pasteur Smeaton a souligné les nombreuses divisions qui touchent depuis longtemps les Irlandais, entre protestants et catholiques, riches et pauvres, hommes et femmes, Nord et Sud.

De son côté, le Père Faul rappela que les Irlandais souffrent depuis de nombreuses générations de l'escalade de la violence, de toutes les violences, d'où qu'elles viennent.

Ayant été reçu par une association œcuménique ouverte, le pasteur Smeaton a conclu de cette journée qu'il allait désormais travailler en collaboration plus étroite avec le père Faul.

●

VISITE EN SUEDE D'UNE IMPORTANTE DELEGATION ŒCUMENIQUE FRANÇAISE

R.I. Du 20 au 24 septembre, des représentants des Eglises en France et en Suède, se sont rencon-

trés à Stockholm et à Uppsala. La délégation française était conduite par le cardinal Marty, le pasteur Maury, le métropolitain Meletios.

Pour la première fois des catholiques, des orthodoxes et des protestants venus de France ont visité ensemble, et non pas séparément, des chrétiens d'un autre pays et ont été reçus de manière identique par ceux-ci.

Le Cardinal Marty a prêché le dimanche 23 septembre dans la cathédrale luthérienne d'Uppsala, la liturgie de l'Eglise luthérienne suédoise était présidée par l'archevêque Olof Sundby, assisté des pasteurs Appel, Blanc, Chevallier et Schmidt. Il y avait célébré la veille la messe catholique avec les évêques Le Bourgeois, et Bussini et l'évêque catholique de Stockholm, Monseigneur Brandenburg. Après une conférence du professeur Olivier Clément sur la spiritualité orthodoxe, Monseigneur Meletios a présidé les vêpres orthodoxes à l'église luthérienne de la Trinité.

Cette rencontre entre 15 délégués venus de France et 15 délégués suédois a favorisé une perception plus profonde des valeurs spirituelles et ecclésiastiques respectives et une évaluation plus précise du contexte humain dans lequel s'inscrit le témoignage évangélique en chacun des pays représentés. Les deux délégations ont estimé qu'il fallait poursuivre ces contacts.

RENCONTRE ŒCUMENIQUE DE JEUNES A ATHENES

R.I. A ATHENES, du 21 au 26 septembre, s'est tenue la 3ème Conférence internationale de jeunes orthodoxes et des étudiants. La Conférence était organisée par la Fédération universelle des Associations chrétiennes en coopération avec l'Eglise orthodoxe grecque. Son thème fut : « En Christ, une nouvelle Création ».

Les participants ont noté que « bien que l'Eglise ne se définisse pas par des critères socio-politiques, elle vit néanmoins dans le monde. Il faut donc que son message touche également aux questions socio-politiques »

Les participants venaient des Eglises orthodoxes, orthodoxes orientales, protestantes et catholique romaine, d'Egypte, de Finlande, de Grande-Bretagne, de Grèce, de Jordanie, d'Italie, du Liban, de Roumanie, de Suède, de Syrie et des Etats-Unis.

●

LA VISITE DU CARDINAL KOENIG AU PATRIARCAT DE SERBIE

M.O. A BELGRADE, du 23 au 28 septembre, le cardinal Franz Koenig, archevêque de Vienne, a été chaleureusement accueilli par l'Eglise orthodoxe serbe à laquelle il a fait une visite à la tête d'une délégation de la Fondation « Pro Oriente » qui

VOUS POUVEZ PARTICIPER DE DEUX FAÇONS A LA PROMOTION DE L'UNITÉ DES CHRÉTIENS

1 En vous informant

(Ré)abonnement simple ou de soutien 1980 *

NOM (majuscules) _____ M., Mme, Mlle, Pasteur, Père, Sœur,
Paroisse, Communauté, Groupe (1)

Prénom _____

Adresse (majuscules) _____

se (ré)abonne pour 1980 : abonnement simple : 42 F ; de soutien : 80 F ; étranger : 55 F

verse _____ F (2) au C.C.P. : Revue UNITE DES CHRÉTIENS, 34.611-20 C La Source.

Merci de joindre ce bulletin à votre règlement (chèque bancaire ou postal) et de renvoyer le tout : 17, rue de l'Assomption, 75016 Paris (3).

(1) Cercler la mention utile — (2) Indiquer la somme versée — (3) Précisez bien sur votre titre de paiement à qui doit être envoyé U.D.C.

* Indiquer s'il s'agit d'un Réabonnement ou d'un nouvel abonnement.

travaille à promouvoir le dialogue entre l'Eglise catholique, l'Eglise orthodoxe et les Eglises anciennes d'Orient.

Invité par le patriarche Germain de Serbie, le cardinal Koenig a assisté à une réunion solennelle de la Faculté de théologie orthodoxe de Belgrade et a été reçu au séminaire de Sremski Karlovci. Il a visité également plusieurs églises et monastères de Yougoslavie.

Les entretiens du cardinal avec son hôte on porté surtout sur les possibilités d'une collaboration plus étroite entre «Pro Oriente» et l'Eglise orthodoxe serbe qui compte, parmi les ouvriers yougoslaves en Autriche, une importante communauté.

Premier évêque catholique étranger accueilli officiellement par l'Eglise orthodoxe serbe depuis la Seconde Guerre mondiale, le cardinal Koenig avait déjà rencontré le patriarche Germain à titre privé il y a cinq ans.

RENCONTRE DE JEAN-PAUL II AVEC 40 REPRESENTANTS DES AUTRES EGLISES EN IRLANDE

M.O. A DUBLIN, le 29 septembre, dans la soirée après avoir rencontré le Corps diplomatique, Jean-Paul II s'est rendu au couvent des Dominicaines, près de la Nonciature, où l'attendaient 40 représentants des autres Eglises chrétiennes, dont les évêques anglicans d'Armagh et de Dublin, les Rév. Simms et Mc Adoo. Après avoir accueilli ses hôtes en termes chaleureux, le Pape leur rappela comment, depuis le début de son pontificat, il n'avait cessé de travailler à l'unité des chrétiens et de redire sa volonté à ce sujet : « Je renouvelle cette nécessité et cette promesse ici, en Irlande, où la réconciliation entre les chrétiens revêt une urgence particulière mais où elle trouve aussi des ressources particulières dans la tradition de la foi chré-

tienne et de fidélité à la religion qui caractérise aussi bien la communauté catholique que les communautés protestantes.

L'œuvre de réconciliation, la voie vers l'unité peut être longue et difficile. Mais, comme sur la route d'Emmaüs, le Seigneur lui-même nous accompagne sur la route, en se comportant toujours « comme s'il devait aller plus loin » (Lc 24, 28). Il sera avec nous jusqu'à ce qu'il voie le moment tant attendu où nous pourrions nous réunir ensemble en le reconnaissant dans les Saintes Ecritures et « dans la fraction du pain » (Lc 24,35).

En attendant, le renouveau interne de l'Eglise catholique, auquel j'ai donné toutes mes énergies dès le début de mon ministère pontifical, doit continuer avec la même vigueur, dans la pleine fidélité au Concile Vatican II. Par lui-même, ce renouveau est une contribution indispensable à l'œuvre de l'unité des chrétiens. Tandis que, dans nos Eglises respectives, nous progressons dans notre approfondissement des Saintes Ecritures, dans la fidélité à l'antique tradition de l'Eglise chrétienne et dans la continuité avec elle, dans notre recherche de sainteté et d'authenticité de vie chrétienne, nous devenons toujours plus proches du Christ, et donc, plus proches les uns des autres dans le Christ...

Puisse cette journée être vraiment, pour nous tous et pour ceux que nous servons dans le Christ, l'occasion d'une fidélité encore plus grande, dans la prière et dans la pénitence, à la cause de Jésus Christ et à son message de vérité et d'amour, de justice et de paix. Puisse notre vénération commune et notre amour pour la parole de Dieu, sainte et inspirée, nous unir toujours davantage, tandis que nous continuons à étudier et à examiner ensemble les questions importantes qui concernent l'unité de l'Eglise sous tous ses aspects, ainsi que la nécessité d'un service commun pour un monde qui en a besoin.

Chers frères dans le Christ, l'Irlande a besoin d'une manière particulière et urgente d'un service commun de la part des chrétiens. Tous les chrétiens d'Irlande doivent s'unir pour défendre les valeurs spirituelles et morales contre la pression du matérialisme et de la permissivité morale. Les chrétiens doivent s'unir pour promouvoir la justice, pour défendre les droits et la dignité de chaque personne humaine. Tous les chrétiens d'Irlande doivent s'unir pour s'opposer à toute violence et à toute atteinte contre la personne humaine - de quelque côté qu'elles viennent - et pour trouver des réponses chrétiennes aux graves problèmes de l'Irlande du Nord. Tous, nous devons être des ministres de la réconciliation. Par l'exemple et par la parole, nous devons chercher à guider les citoyens, les communautés et les hommes politiques sur la voie de la tolérance, de la coopération et de l'amour. Aucune crainte d'être critiqués, aucun risque de ressentiment ne doivent nous détourner de cette tâche. La charité du Christ nous l'impose. C'est vraiment parce que, nous avons un Seigneur commun, Jésus Christ, que nous devons accepter ensemble la responsabilité de la vocation que nous avons reçue de lui.

Chers frères, avec une conviction liée à notre foi, nous avons conscience que le destin du monde est en jeu parce qu'on a mis en cause la crédibilité de l'Evangile. C'est seulement dans une unité parfaite que, nous chrétiens, nous pouvons donner à la vérité le témoignage qui convient. Et c'est ainsi que notre fidélité à Jésus Christ nous pousse à faire davantage à prier davantage, à aimer davantage.

Puisse le Christ, le Bon Pasteur, nous montrer la manière de guider notre peuple sur le sentier de l'amour et vers le but de l'unité parfaite, à la louange et à la gloire du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Amen.»

(Voir le texte intégral de l'allocution dans la D. C., n° 1772, p. 857).

2 En participant plus activement Association interconfessionnelle et internationale pour l'Unité des Chrétiens

NOM (majuscules) _____ M., Mme, Mlle, Pasteur, Père, Sœur,
Paroisse, Communauté, Groupe (1)

Prénom _____

Adresse (majuscules) _____

verse une cotisation simple de 45 F pour 1980
cotisation de soutien : 80 à 120 F pour 1980 soit _____ F (3)
au C.C.P. : Association pour l'Unité des Chrétiens, 31.691-30 X La Source.

Merci de joindre ce bulletin à votre règlement (chèque bancaire ou postal) et de renvoyer le tout : 17, rue de l'Assomption, 75016 Paris (3).

L'adhésion à l'Association pour l'Unité des Chrétiens représente un engagement plus effectif, au plan spirituel et matériel, à soutenir l'action œcuménique.

(1) Cercler la mention utile — (2) Indiquer la somme versée — (3) Précisez à qui doit être envoyé U.D.C.

Le pape Jean-Paul II à Constantinople

Avons-nous le droit de rester séparés ?

Dans notre chronique du mois de juin dernier (U.D.C., n° 36, p. 13), nous avons pu mesurer l'importance primordiale d'un événement œcuménique comme celui de l'ouverture officielle du dialogue théologique entre les Eglises catholique et orthodoxe. En annonçant son voyage en Turquie, le 18 novembre, Jean-Paul II l'a rappelé : « Avec les vénérables Eglises orthodoxes, nous sommes à la veille d'entreprendre un dialogue théologique dans le but de dépasser ensemble les divergences qui existent encore parmi nous. Par cette visite, je veux manifester l'importance que l'Eglise catholique attribue à ce dialogue ». C'est pour marquer cette volonté d'œuvrer pour l'unité des Eglises d'Orient et d'Occident que le Pape a choisi la fête de Saint André, patron de l'Eglise de Constantinople pour se rendre auprès de son « frère », le patriarche Dimitrios 1er.

Au cours de son voyage apostolique, Jean-Paul II n'a rien négligé pour poursuivre sa mission de paix et de réconciliation. Même lors de la simple escale officielle et diplomatique d'Ankara, il profita de cet arrêt dans la capitale turque, pour exhorter les chrétiens au dialogue et à la collaboration avec leurs compatriotes musulmans. Dans la petite église Saint-Paul, il leur a rappelé que l'Islam était une religion monothéiste, reconnaissant le Christ comme un « vrai prophète » et vénérant la Vierge Marie.

Arrivé à Istanbul, le 29 novembre, pour la principale étape de son voyage, il fut accueilli par le gouverneur de la ville, les évêques catholiques et une délégation des autres Eglises chrétiennes avec à leur tête le patriarche Dimitrios 1er. Il devait rendre visite à ce dernier, pour un premier contact au Phanar et une première rencontre dans la prière. Dans la soirée du même jour, Jean-Paul II s'adressait à la communauté chrétienne en l'église du Saint-Esprit en présence du patriarche œcuménique, et exprimait le souhait de voir l'unité rétablie à l'aube du troisième millénaire.

Le sommet du voyage en Turquie et son temps fort a été sans conteste la démarche qui conduisit Jean-Paul II le vendredi 30 novembre au matin, en la petite cathédrale Saint-Georges du Phanar. Celle-ci était comble quand le Pape est arrivé au siège du patriarcat orthodoxe pour participer à la liturgie solennelle du patron de l'Eglise de Constantinople, Saint André, le frère de Pierre, patron de l'Eglise de Rome.

Comme la veille, le Pape a été accueilli par le patriarche Dimitrios et les deux évêques se sont embrassés et sont entrés ensemble dans l'église, où un trône drapé de rouge avait été dressé à gauche de l'iconostase, face au trône du patriarche. Pendant deux heures, la liturgie byzantine a déroulé ses fastes, suivie avec une émotion visible par le Pape. Le patriarche l'a invité à chanter le Pater en latin.

Sans concélébrer, le Pape a participé aux chants liturgiques et a fait le signe de la croix de droite à gauche, selon le rite orthodoxe.

Le geste de Jean-Paul II a apparemment surpris beaucoup de fidèles orthodoxes. Certains ont hoché la tête, en signe d'approbation, tandis que, manifestement surpris, les membres du Saint-Synode, échangeaient quelques mots à voix basse.

Le Pape a invité le patriarche Dimitrios 1er à venir à Rome prier avec lui sur la tombe de l'Apôtre Pierre.

« Pour ma part, a-t-il dit, je n'ai pas voulu tarder davantage à venir prier avec vous, chez vous. Parmi mes voyages apostoliques déjà réalisés ou projetés, celui-ci avait à mes yeux une importance et une urgence particulières ».

Jean-Paul II est ensuite revenu une fois de plus sur l'importance qu'a à ses yeux, l'union des chrétiens.



Le pape Jean-Paul II accueilli par le patriarche Dimitrios.

« Il me semble en effet, a-t-il dit, que la question que nous devons nous poser n'est pas tant de savoir si nous pouvons rétablir la pleine communion, mais bien plutôt si nous avons encore le droit de rester séparés. »

Pour sa part, le patriarche Dimitrios, en se réjouissant de l'ouverture du nouveau dialogue théologique, a répondu en grec : « Nous vivons et nous travaillons pour l'accomplissement de la volonté de Dieu et pour l'évangélisation de l'amour, de l'unité et de la paix, à une heure critique de l'histoire du genre humain, à une heure où la personne et l'esprit du mal Lucifer tentent l'humanité au-dessus de ses forces. »

La déclaration commune

Après la cérémonie, une déclaration commune a été publiée. En voici les principaux extraits :

« Nous, le Pape Jean-Paul II et le Patriarche œcuménique Dimitrios 1er, nous rendons grâce à Dieu qui nous a donné de nous rencontrer pour célébrer ensemble la fête de l'apôtre André, premier appelé et frère de l'apôtre Pierre.

C'est en cherchant la seule gloire de Dieu par l'accomplissement de sa volonté que nous affirmons de nouveau notre ferme volonté de faire tout ce qui est possible pour hâter le jour où la pleine communion entre l'Eglise catholique et l'Eglise orthodoxe sera rétablie et où nous pourrions enfin concélébrer la divine eucharistie. (...)

Les progrès accomplis dans l'étape préparatoire nous permettent d'annoncer que le dialogue théologique va commencer et de rendre publique la liste des membres de la commission mixte catholique-orthodoxe qui en sera chargée.

Nous désirons que les progrès dans l'unité ouvrent des possibilités nouvelles de dialogue et de collaboration avec les croyants des autres religions, et avec tous les hommes de bonne volonté pour que l'amour et la fraternité l'emportent sur la haine et l'opposition entre les hommes ».

Le voyage du Pape en Turquie s'est terminé par un pèlerinage à Ephèse où fut réuni en 431 le 3ème Concile œcuménique qui, en réaffirmant la divinité du Christ, proclama Marie, « Mère de Dieu ».



SECRETARIAT NATIONAL POUR L'UNITÉ DES CHRÉTIENS

17, Rue de l'Assomption — 75016 Paris